



Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes



7^{ème} RENCONTRE INTERPROFESSIONNELLE

DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

--- ---

LE SEXISME AUX RACINES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

--- ---

Mardi 23 novembre 2021 en visioconférence, sous la présidence d'Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire

Introduction : H��l��ne BIDARD, adjointe �� la Maire de Paris, charg��e de l'��galit�� femmes-hommes, de la jeunesse et de l'��ducation populaire	p. 3
Pr��sentation des travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse : Anne-Claire ABIE, Sarah V��ROT et les ��tudiant-es de l'��cole professionnelle sup��rieure d'arts graphiques (ESPAA)	p. 8
Table ronde n��1 : Aux racines des violences faites aux femmes, le sexisme structurel	p. 11
Animation par L��a Arguel, coordinatrice �� l'Union R��gionale Solidarit�� Femmes - ��le-de-France	p. 11
L'universalit�� du sexisme, Marie Serre, anthropologue, formatrice, conf��renci��re, sp��cialis��e en gestion de l'alt��rit��	p. 12
Le sexisme structurel, Mo��ira Sauvage, copr��sidente du collectif Ensemble contre le sexisme	p. 14
Table ronde n��2 : Les recours contre les violences sexistes et sexuelles	
Animation par Valence Borgia, avocate et cofondatrice de la Fondation des femmes	p. 18
L'appr��hension des violences sexistes et sexuelles par le droit positif et la pratique judiciaire : Jessie Duval, parquet du tribunal judiciaire de Paris	p. 19
Les limites du droit applicable en mati��re de violences sexistes et sexuelles : Catherine Le Magueresse, docteure en droit, chercheuse associ��e �� l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de l'universit�� Panth��on-Sorbonne, autrice de l'ouvrage « Les pi��ges du consentement. Pour une red��finition p��nale du consentement sexuel », ��ditions iXe	p. 21
Le besoin de prise en charge globale des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles : l'exp��rimentation de Maison des Femmes �� l'AP-HP : Anne Rubinstein, directrice de cabinet du directeur g��n��ral de l'AP-HP	p. 24
Table ronde n��3 : Les violences sexistes et sexuelles �� tous les ��ges	
Animation par Louise Delavier, program manager aupr��s de l'association En avant Toute(s)	p. 31
Les violences sexistes et sexuelles commises sur les enfants, pr��sentation d'un cas clinique et de sa prise en charge : Jane Lavaud, psychologue clinicienne, aupr��s du Centre de victimologie pour mineurs de l'h��pital Trousseau	p. 31
Les violences sexistes et sexuelles commises sur les adolescentes, focus sur le ph��nom��ne de prostitution des mineures : B��rang��re Wallaert, d��l��gu��e g��n��rale de l'association Agir contre la prostitution des enfants	p. 33
Les violences sexistes et sexuelles commises sur les femmes, focus sur le monde du travail : Vesna Nikolov, juriste charg��e de mission �� l'Association europ��enne contre les violences faites aux femmes au travail	p. 35
Les violences sexistes commises sur les femmes ��g��es : Carole Kerusor��, directrice de l'association Libres terres des femmes	p. 37
Table ronde n��4 : les violences sexistes et sexuelles dans tous les espaces	
Animation : Amandine Bineau, charg��e de mission aupr��s de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes	p. 41

Présentation du rapport « Numérique, le sexisme en liberté », Pauline Stumpf, étudiante Sciences Po	p. 42
Les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport : Béatrice Barbusse, sociologue, vice-présidente déléguée de la Fédération française de handball	p.43
Les violences sexistes et sexuelles dans le monde du théâtre : Sofia Antoine, artiste de rue, comédienne, membre de la collective Les Tenaces, lanceuse d’alerte et activiste FEMEN	p. 44
Les violences sexistes et sexuelles dans le monde universitaire : Claire Bourdille, responsable de l’association NousToutes UPEC	p. 45
Les violences sexistes et sexuelles dans les espaces festifs : Domitille Raveau, directrice de l’association Consentis	p. 45
Mot de la fin : Hélène Bidard	p. 56

Tout au long de la journée, des vidéos ont été diffusées :

- ✓ [H24 - 19H - Le chignon - Regarder la série | ARTE](#)
- ✓ ["LA MECANIQUE SEXISTE" réalisé par Marine Spaak - YouTube](#)
- ✓ Le pantalon : <https://www.youtube.com/watch?v=tgWh5Rq7BoA>

Février 2022

Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes (OPVF)
Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII)
Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires (DDCT)

Propos introductifs, Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire

Bonjour à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue pour ces septièmes journées interprofessionnelles de *l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes* dans le cadre du 25 novembre 2021, le 25 novembre, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes consacrée cette année à la thématique : « du sexisme en racine des violences ».

Je vous retrouve avec grand plaisir en direct dans cette salle Lucie Aubrac à l'Hôtel de Ville, même si naturellement, j'aurais préféré tenir cet événement en présentiel pour avoir la joie de vous voir chacune et chacun d'entre vous.

Je remercie naturellement l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes pour l'organisation de cette journée. J'en profite pour vous présenter Amandine BINEAU qui est avec nous, la nouvelle chargée de mission de l'Observatoire au sein du service égalité, intégration et inclusion de la Ville de Paris, que nous avons accueillie au mois d'octobre dernier, et qui va animer l'une des tables rondes aujourd'hui. Et bien sûr, vous connaissez Christine GUILLEMAUT, également chargée de mission pour l'Observatoire parisien de violence faite aux femmes.

Ce type d'événements annuels nous apparaît absolument primordial pour se retrouver, pour échanger, pour visibiliser aussi les avancées des mobilisations féministes afin de gagner en connaissance, de faire avancer qualitativement la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, dont les chiffres sont encore cette année extrêmement alarmants. Hier, **le 102^e féminicide par conjoints ou ex-conjoints** de l'année a été recensé par le collectif Féminicides. Or, comme le rappelaient les pancartes dans la grande marche qui a réuni plus de 50 000 personnes contre les violences faites aux femmes samedi dernier à Paris, 65 % des victimes de féminicide avaient pris contact avec les autorités pour dénoncer les violences qu'elles subissaient.

Ces chiffres, déjà au-delà de la réalité, sont des illustrations des dysfonctionnements qui persistent dans la prise en charge des femmes victimes de violences, et cela malgré les annonces qui se multiplient et une importante communication qui est faite sur le sujet. Dans les faits, les professionnels ne sont souvent pas en mesure de préserver l'intégrité physique et morale des femmes qui les saisissent beaucoup par manque de moyens. Ce constat alarmant, malheureusement pas nouveau, a trouvé un nouvel écho dans le récent **#DoublePeine** lancé entre autres par Anna TOUMAZOFF, Constance VILANOVA et Léane ALESTRA. Une initiative qui met en lumière les violences institutionnelles qui opèrent à l'encontre des femmes qui tentent d'obtenir protection et justice suite aux violences sexistes et sexuelles dont elles ont été victimes, suite aux violences conjugales également. Cette mobilisation résonne avec les combats des associations féministes qui dénonçaient déjà de longue date ces difficultés au moment du dépôt de plainte.

C'est un problème urgent et d'ampleur, car ces difficultés privent un bon nombre des victimes, qui déjà, rappelons-le, ne portent plainte que de manière très minoritaire, victimes qui sont privées de leur seule possibilité d'agir aggravant ainsi leur isolement et l'inversion de la culpabilité, tout en renforçant l'impunité des auteurs. Il faut donc adjoindre de véritables moyens à cette libération de la parole et d'écoute pour ne pas risquer d'exposer les victimes à de nouvelles violences.

Au-delà, il faut constater que l'année 2021, des décisions de justice démontrent l'inadaptation de notre droit et de la pratique judiciaire à traiter ces faits. Je pense notamment à l'affaire dite « Julie », où la Cour de cassation a validé **l'exclusion de la qualification de viol** considérant que le fait de la vulnérabilité d'une jeune fille de ses 13 à ses 15 de proposer des actes sexuels ne pouvait s'analyser comme une contrainte ou une surprise de son consentement. De fait, la cour a validé un raisonnement selon lequel la victime avait pu former, malgré son jeune âge, son état de santé, le profil et la profession des agresseurs, un consentement libre et éclairé.

Je pense aussi à l'affaire d'Alexandra RICHARD qui a été condamnée à 10 ans de prison pour le meurtre de son compagnon qui avait exercé à son encontre de nombreuses violences, et cela pendant des années, et pour laquelle la Cour de cassation a **rejeté la qualification de légitime défense**. Ces deux cas sont symptomatiques des injonctions et représentations sexistes qui persistent dans notre droit et qui désavantagent les victimes qui initient une action pénale en réparation de leur préjudice. À cela, il faut bien évidemment relever un manque de moyens drastiques de ces services publics se répercutant sur la pratique judiciaire contrainte par un manque de formation de personnel. Les quelques avancées législatives récentes, notamment en matière de consentement des mineurs à des actes sexuels avec des majeurs, ne pourront seules suffire à faire cesser les dysfonctionnements qui nécessitent des réponses globales et financées.

À ce propos, je vous informe que conformément aux annonces gouvernementales formulées à la fin de l'été, la préfecture d'Île-de-France a sollicité la Ville de Paris pour le lancement d'un CLAV, **un comité local d'aide aux victimes, dédié aux femmes victimes de violences conjugales**, piloté entre la préfecture de Paris et le parquet, ainsi que la Ville de Paris. Cette instance, lancée le 25 novembre 2021, a vocation à devenir un endroit de pilotage unique pour les situations à risque en matière de violences conjugales. Nous comptons évidemment avec la Ville de Paris nous y investir, y associer autant que possible les associations féministes et évidemment tout le travail que nous produisons déjà dans le cadre de *l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes*. Il reste certain que le bon fonctionnement de cette instance ne pourra se faire sans les moyens absolument nécessaires à assurer une réelle coordination des dispositifs et un suivi digne de ce nom, puisqu'à Paris, nous accompagnons, avec l'ensemble des associations, plus de 17 000 femmes victimes de violences, selon les derniers chiffres de *l'Observatoire des violences faites aux femmes*.

Au-delà de simples sphères pénales, il faut constater que depuis le début de la vague planétaire **#MeToo**, les luttes féministes sont entrées dans une nouvelle ère portant un **abaissement drastique du seuil de tolérance sociale à l'égard des violences sexistes et sexuelles** dont sont victimes majoritairement les femmes et les enfants. Cela s'est traduit par une volonté de changement global radical du terreau qu'offre encore notre société à la reproduction et au renforcement des inégalités de violences sexistes particulièrement enracinées dans notre construction sociale.

En effet, **le sexisme et le féminisme sont inextricablement liés**. Le sexisme se rapporte à un ensemble de croyances relatives au sexe, reposant sur la conviction, des comportements prédéterminés binaires et hiérarchisés entre les femmes et les hommes. Cela est conforme au système patriarcal que le féminisme combat qui renvoie à une autre forme d'organisation sociale fondée sur la détention de l'autorité par les hommes à l'exclusion explicite des femmes.

Ce système discriminatoire produit des inégalités de genre qui ont encore été aggravées par **la crise sanitaire**. Les femmes ont été surexposées aux pertes d'emploi, de revenus, à la précarité, à la dépendance financière, aux inégalités dites domestiques avec une explosion de la charge mentale. Outre ces inégalités, le système sexiste produit **des violences faites aux femmes**, c'est-à-dire des violences perpétrées envers des femmes parce qu'elles sont des femmes. Elles peuvent revêtir plusieurs formes, verbales, psychologiques, sexuelles, physiques, concernent toutes les catégories sociales, tous les âges, toutes les cultures, s'exercent dans les sphères tant privées que publiques, le couple, la famille, les amis, l'espace public numérique, les institutions. On pense bien sûr au **cyberharcèlement** et au **cybersexisme**. Nous en parlerons dans la 4^e table ronde. Comme bon nombre de violences, ce cyberharcèlement et ce cybersexisme ont été renforcés par les différents confinements et l'année que nous venons de vivre. Les violences faites aux femmes sont à la fois le fruit du système sexiste et les piliers de rappel à l'ordre patriarcal qui permettent de le maintenir en place.

Depuis notre dernière journée interprofessionnelle, la Ville de Paris, avec le concours de *l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes*, a renforcé les dispositifs de protection à destination des femmes victimes de violences lors des périodes de confinement comme **le Téléphone grave danger (TGD)**. Nous en avons maintenant 50 à Paris, c'est un système essentiel pour protéger les femmes victimes de violences. Je ne peux m'empêcher de penser qu'une partie des féminicides pourrait être évitée si les victimes étaient équipées de ces dispositifs qui sont très efficaces. Leur nombre doit encore être augmenté, les professionnels de la police et de la justice sensibilisés à leur existence pour y recourir beaucoup plus automatiquement.

Nous avons également relancé à l'automne dernier **la mesure d'accompagnement protégé (MAP)**, et venons de participer à l'organisation de temps de prévention à destination des avocats, de juges aux affaires familiales pour mieux faire connaître les dispositifs qui permettent d'organiser l'exercice de droit de visite et d'hébergement en fournissant un cadre sécurisé pour la mère qui n'est plus contrainte à cette occasion de se confronter à l'auteur des violences, et aussi pour l'enfant qui est accompagné par des professionnels, ce qui permet qu'il y ait beaucoup plus systématiquement des signalements s'il y a des violences.

Parce que je suis convaincue que seules des solutions de prise en charge globale permettent de proposer aux victimes un parcours de sortie pérenne des violences, nous avons renouvelé pour l'année 2021 l'expérimentation **du lieu d'accueil de jour et d'orientation de jeunes filles, Pow'Her**, basé à Bagnolet. Lors d'un dernier comité de pilotage qui s'est tenu le mois dernier, les partenaires se sont accordés sur l'importance de ce type de dispositifs et sur la nécessité de leur pérennisation par un nécessaire renforcement de ses moyens humains, mais également financiers en trouvant d'autres locaux.

La Ville de Paris a également participé à la mise en place de l'expérimentation **des Maisons des femmes à l'AP-HP** en finançant des permanences d'associations féministes qui permettront de proposer un accueil, un diagnostic, un suivi social des femmes victimes de violences en complément d'une prise en charge médicale. Ce projet, ce sont 3 dispositifs de prise en charge globale au sein de 3 groupements hospitaliers qui participent donc à ces nouveaux dispositifs, à savoir les hôpitaux de Bichat, dont nous avons inauguré la Maison des femmes hier, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, qui auront ces dispositifs de prise en charge au sein de ces hôpitaux. Cela va permettre, nous l'espérons, de sortir du fonctionnement en silo, de décroiser les pratiques professionnelles, de lutter contre l'inacceptable morcellement du suivi des situations qui provoque un effet dissuasif chez les femmes qui, parfois, abandonnent ou renoncent à leur démarche du fait de ces difficultés et de ce morcellement. Anne RUBINSTEIN, pour l'AP-HP, vous présentera plus en détail ce dispositif au cours de la seconde table ronde de la matinée.

Au long terme, pour opérer une transition féministe globale à tout endroit de notre société, il est absolument nécessaire d'identifier et déconstruire **l'ensemble des normes sexistes** pour leur substituer des représentations inclusives et égalitaires, de les déconstruire pour toutes et tous, mais aussi dans les pratiques professionnelles que nous pouvons avoir. Pour cela, il est essentiel d'opérer des ponts entre les différentes générations de mobilisations féministes afin de renforcer et d'enrichir ces combats communs. Plus encore, considérant que l'éducation joue un grand rôle dans la lutte contre les inégalités et les violences de genre sur le long terme, nous avons consacré le 8 mars dernier, **Journée de lutte internationale pour les droits des femmes**, la thématique de l'éducation et l'égalité afin de promouvoir pour les jeunes générations une éducation non sexiste et émancipatrice pour toutes et tous. Suite à ce temps de formation et de sensibilisation, nous avons saisi le **Conseil parisien de la jeunesse** ici présent pour procéder à une série d'auditions de spécialistes sur la question du sexisme en prolongement du 8 mars, et établir des recommandations pour la mise en place d'une campagne pour ce 25 novembre.

L'une d'elles portait sur la mise en place d'une large campagne de sensibilisation sur **le sexisme ordinaire**. En partant de cela, nous avons demandé aux étudiants et étudiantes de l'EPSAA, qui sont également là, une école de communication et d'art graphique de la ville, de réaliser des visuels qui ont été déjà diffusés et qui vont continuer à l'être dans l'espace public parisien.

Sachez que c'est une de ces étudiantes qui a réalisé le visuel que vous avez dû voir du 25 novembre de la Ville de Paris : « **Le sexisme, si je comptais le nombre de fois** ». Vous découvrirez donc ensuite les autres visuels.

Parce que la prévention reste une priorité de la ville, nous avons mis en place **des formations et des sensibilisations** dans divers domaines d'action de la municipalité. Avec mon collègue en charge du Sport, des jeux olympiques et paralympiques, **Pierre RABADAN**, nous avons organisé des temps de sensibilisation à l'encontre de la violence sexiste et sexuelle dans les clubs sportifs conventionnés et financés par la Ville de Paris. Nous allons lancer des cycles de formations consacrées à tous les professionnels des clubs sportifs sur cette question-là. De plus, à l'occasion de la sortie du second guide « **Genre et espace public** », nous avons aussi organisé de nombreux échanges autour du sentiment de sécurité ou d'insécurité des femmes dans l'espace public, et nous souhaitons continuer à déployer des campagnes contre le harcèlement de rue avec mon collègue **Nicolas NORDMAN**, adjoint en charge de la prévention, de la sécurité et de la police municipale.

Quelques exemples que je viens vous donner ici, je ne listerai pas tout le travail que nous faisons avec *l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes* dans différents domaines, mais parce qu'il est nécessaire de développer des outils grand public qui facilitent la libération de la parole, je vous informe que le **Violentomètre** continue à se diffuser largement sur tout le territoire parisien et même au-delà. Nous avons une dizaine de traductions qui existent déjà dans différentes langues, et nous sommes très heureux de vous annoncer que le Violentomètre est maintenant traduit en FALC (facile à lire et à écrire), et également en braille. L'objectif est de rendre l'information plus accessible, notamment pour des personnes **en situation de handicap** mental, mais également visuel. Cela peut aussi concerner aussi des personnes âgées, des personnes en situation d'illettrisme ou encore des personnes en apprentissage de la langue française. Cela va donc nous permettre de renforcer son accessibilité, notamment à destination des femmes en situation de handicap ou encore celles qui sont éloignées des dispositifs à cause d'illettrisme.

Nous continuons donc de diffuser de manière large le Violentomètre pour que toutes et tous puissent y avoir accès dans notre ville, et nous savons qu'il est demandé au-delà, au niveau national. Tout au long de l'année, des initiatives ont été portées par des collectivités pour faire imprimer cet outil sur des sacs à pain, par exemple, de le diffuser le plus largement possible. Nous avons également appris qu'il était utilisé dans les formations de lutte contre la violence sexiste et sexuelle de la police nationale, et je m'en réjouis.

Enfin, la Ville de Paris a été associée à l'élaboration d'un nouvel outil qui s'appelle **le Safe Prof** qui tend à lutter contre les violences sexistes et sexuelles **dans le monde universitaire**. Il vous sera présenté par Claire BOURDILLE au cours de la dernière table ronde. Avec ma **collègue Marie-Christine LEMARDELEY**, nous sommes aussi mobilisées sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde universitaire, et sur la capacité de former sur ces questions-là.

Je vais laisser la place à nos travaux. Je reviendrai en fin de journée avec des pistes d'actions que nous avons identifiées et que nous identifierons tout au long de la journée pour suivre cette lutte contre les violences sexistes, et donc cette lutte contre les violences faites aux femmes. Je vous remercie de votre écoute, je vous souhaite une très bonne journée avec nous. Il y a un peu plus de 250 personnes qui participent à cette journée de formation, qui est donc **la 7^e Journée interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes**, donc je vous souhaite une très bonne journée.

Présentation des travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse : Anne-Claire ABIE, Sarah VÉROT et les étudiant-es de l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques (ESPAA)

Sarah VÉROT : Bonjour, je suis membre du Conseil parisien de la jeunesse (CPJ). Au début de l'année 2021, nous avons été saisi-es sur le sujet de l'égalité femme/homme. Nous avons donc commencé par parler de nos différentes expériences d'inégalités. Très vite, nous nous sommes rendu compte que n'avions pas tous et toutes le même vécu ni les mêmes connaissances sur le sujet de l'égalité femmes hommes et du sexisme, et que les débats étaient peu constructifs. Très vite, cette conclusion s'est imposée à nous : nous avons besoin d'un socle de connaissances communes sur les questions du sexisme et de l'égalité femmes hommes.

Nous avons donc décidé de différentes thématiques auxquelles nous voulions nous intéresser. À partir de celles-ci, nous avons décidé d'interroger différentes personnes expertes de ces sujets, majoritairement des femmes, mais aussi quelques hommes. C'étaient surtout des chercheuses, des journalistes, des membres d'associations, etc. Nous avons travaillé sur le sexisme dans la publicité, le sexisme dans les représentations artistiques, le sexisme dans l'orientation et les études, le sexisme dans le vocabulaire, et enfin sur la place des hommes autour du sexisme.

Après avoir sélectionné ces thèmes et avoir pris contact avec les expertes, nous avons réalisé différents entretiens très enrichissants aussi bien collectivement que personnellement. Chaque entretien a été suivi d'une synthèse qui mettait en valeur le caractère transversal et systémique du sexisme. Ils ont fait ressortir les points communs d'un domaine à l'autre et mis en valeur le besoin prioritaire d'engagement de fond et de long terme de la part de toutes les tous, y compris des instances politiques.

Anne-Claire ABIE : À l'issue des synthèses qui ont été réalisées après chaque entretien, puis d'une synthèse globale, le CPJ a traduit cette synthèse en recommandations que l'on peut résumer en trois grands axes sur les questions de fond :

- Rendre visible et faire comprendre que la situation du sexisme et des violences sexistes sont des situations omniprésentes ancrées dans notre culture,
- Mettre en valeur le fait que les propos de violences sexistes s'ancrent dans un système insidieux qui impacte les femmes, mais aussi les hommes du fait des normes de genre, nous parlons donc de continuum de violences, et aucune situation sexiste n'est anodine parce qu'elle peut être le terreau de violences et contribuer à banaliser aussi cette violence,
- Enfin, l'importance de mettre en valeur et visibiliser les initiatives, les comportements égalitaires et positifs permettant de fertiliser les imaginaires, notamment des plus jeunes, et inviter chacun et chacune à devenir ainsi acteur et actrice du changement.

À la suite de ces recommandations, il nous a été demandé, dans la dernière étape de la saisine, de réfléchir à la réalisation d'une campagne de communication dirigée vers le public plutôt 12-25 ans à l'occasion du 25 novembre. Toutes les étapes précédentes ont nourri les réflexions sur ce que nous pourrions attendre d'une telle campagne qui vise un public plutôt jeune, et le CPJ a pu former deux principales suggestions en tenant compte du fond présenté ci-dessus. Le format qui semble plus efficace pour toucher un bon nombre de jeunes est le format vidéo, ou du moins une transmission sur les réseaux sociaux. Il nous semble également important de faire passer le message de façon à ce que le public se mette à la place des personnes victimes de sexisme, donc plutôt via le témoignage ou la mise en situation. Cette dernière option permet également d'explorer plusieurs scénarios, et donc de souligner l'existence d'un choix quant à la manière de réagir et d'agir.

Louna SIALA : Bonjour, je suis représentante, avec ma camarade Apolline BODIN, de l'ensemble de notre classe. Nous allons vous parler de notre méthodologie de travail, de nos ressentis par rapport à ce sujet, et

nous allons vous présenter plus précisément deux projets pour que vous ayez un exemple concret. Vous aurez accès à toutes les autres productions de la classe sur Internet, et elles sont également exposées actuellement au Quartier Jeunes à Paris.

Quand on m'a annoncé ce sujet, le sexisme ordinaire, j'en ai parlé autour de moi, à mes proches. Tout le monde a eu plus ou moins la même réaction un peu blasée : « On en a marre de ces sujets, c'est un peu lourd ». C'était la rentrée, nous sortions de vacances C'était difficile de se mettre dedans. Et après, je me suis dit que c'était cela mon sujet : pourquoi tout le monde est fatigué, que se passe-t-il ? J'ai donc commencé à regarder les campagnes qui se faisaient, et j'ai remarqué toujours un peu les mêmes schémas. Il y avait souvent des images un peu choquantes, un peu sombres sur les violences en général, sexistes et sexuelles. Il y avait souvent des chiffres, qui sont bien sûr alarmants. Il y a aussi une sorte de réprimande pour dire que ce n'est pas bien. Tout le monde est plus ou moins sensibilisé, ce schéma-là fonctionne très bien, mais ce n'était pas sur ça que j'avais envie de travailler. Je me suis demandé ce qui ne marche pas. J'ai essayé de trouver une méthode de dissuasion de l'agresseur, et j'ai donc travaillé sur cette problématique.

Je me suis questionnée sur quelle place prendre dans cette discussion, car en regardant l'affiche, je voulais que ce soit une sorte de discussion avec l'agresseur. La réponse est un peu venue d'elle-même. J'étais en pleine semaine de workshop, je me promenais dans la rue. Ça arrive souvent, je pense que beaucoup d'entre nous l'ont déjà vécu, je croise un groupe de jeunes hommes et l'un d'eux m'interpelle. Je me suis dit que j'étais en plein dedans, que j'allais mal terminer ma soirée. Mais l'un des amis du jeune homme lui a dit : « Arrête, qu'est-ce que tu fais ? Tu me fous la honte, pourquoi tu parles aux inconnu-es ? C'est n'importe quoi, arrête ça tout de suite ». Aussi simplement que ça puisse paraître, il a juste arrêté et j'ai continué ma route. Quelles sont les personnes qu'on écoute le plus en général ? Ce sont nos amis. Toutes les personnes ont ce sentiment de vouloir appartenir à un groupe. J'ai donc pensé que si c'était l'ami qui parlait à cet agresseur, ce serait peut-être plus facile de le dissuader. J'ai donc essayé de reproduire cette scène dans plusieurs situations différentes :

« Son ami lui a dit qu'une femme n'était pas qu'une poitrine sur jambes, du coup, il me regarde dans les yeux », « Son pote lui a dit que les femmes pouvaient jouer au foot, du coup, il a compris », et « Son pote lui a dit d'arrêter de faire des réflexions sur ma tenue, du coup, il n'a rien dit ».

J'ai donc pensé que c'était peut-être aussi simple que cela, que si je parlais directement à cet ami pour lui dire : « Ta parole a de l'importance, et peut-être que si tu oses arrêter ton ami, cela fera peut-être avancer les choses », et c'est donc sur cela que j'ai travaillé.

Apolline BODIN : Moi, je suis partie du constat que le sexisme est omniprésent et surtout inconscient. Inspirée des affiches féministes visibles dans les rues, qui font presque partie de notre vie quotidienne, je me suis demandé ce qui m'arrivait tous les jours. Je me pose des questions que je ne devrais pas me poser, et je voulais donc montrer l'absurdité du sexisme à travers cela. J'ai donc sorti des situations de ma vie quotidienne auxquelles j'ai associé un habit avec un lieu. Pourquoi se poser une question sur la manière de s'habiller, qui on va rencontrer, quel trajet on va faire ? Je trouvais ces questions absurdes, et pourtant, ce sont des questions que beaucoup d'entre nous se sont posées sans même s'en rendre compte. Autant les mettre en visuel. J'ai donc réalisé des affiches assez frappantes. C'est totalement absurde, pourquoi ai-je associé un vêtement et un lieu ? Mes idées d'affiches se sont donc portées sur ça, et j'ai pensé que ça pouvait toucher beaucoup de personnes, que ce soit féminin comme masculin.

« Short ou métro ? », et à côté, on a toujours une phrase qui revient : « Question absurde, réponse absurde », parce que la réponse, on la trouve directement. C'est censé être inutile de se poser ces questions, mais inconsciemment, on se les pose quand même.

« Jupe ou sortir solo ? » Question absurde, réponse absurde », et enfin : « Décolleté plongeant ou bar dansant ? » Question absurde, réponse absurde ». Je peux en sortir plein d'autres encore.

Nous voulions également aborder la façon dont nous avons vécu ce sujet. . Nous avons remarqué que toutes les filles avaient quelque chose à dire. C'est quelque chose du quotidien qu'on ressent toutes, et des sujets très différents en sont ressortis. Certaines ont apporté des réponses, des propositions sur comment nous

pourrions arranger les choses, et d'autres ont plus apporté une sorte de colère et avaient des messages à faire passer, surtout concernant le harcèlement de rue. C'est quelque chose que nous subissons au quotidien.

Du côté des garçons, ils se sont tous regroupés entre eux, et se sont demandé comment gérer ce sujet. Ce qui a été très intéressant, c'est qu'ils se sont posé des questions, et après, ils sont venus nous voir, alors qu'on a le même âge, que nous vivons les mêmes situations. Ils nous ont posé leurs questions, car ils ne voulaient absolument pas prendre notre place ni parler à notre place. Cela a découlé sur plusieurs sujets et débats très intéressants. Nous sommes très reconnaissant·es d'avoir eu l'opportunité de discuter de ce sujet et de donner notre avis, notre ressenti, que ce soit garçon ou fille. Je remercie donc la Mairie de Paris pour ce projet.

Hélène BIDARD : Merci beaucoup à vous. Je remercie le Conseil parisien de la jeunesse qui a travaillé pendant plusieurs mois, puisqu'au moment du 8 mars, ils et elles ont travaillé sur l'éducation à l'égalité dans la vie affective, et puis ont continué pour nous faire des recommandations dans la lutte contre le sexisme. C'est un énorme travail de fond du Conseil parisien de la jeunesse qui a auditionné et a vraiment fait un important travail intellectuel. Mais aussi, à chaque fois les jeunes ont donné de leur personne, de leur vécu. Ce fut la même chose avec vous, avec les étudiantes et étudiants de l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques que nous avons saisi·es avec Marie-Christine LEMARDELEY. Nous sommes très heureuses de ce que vous avez pu produire. Ces affiches, vous pouvez les retrouver actuellement en exposition à QJ, Quartier jeune. Tout le monde peut y aller, même après 30 ans, on peut avoir accès à cette exposition rue du Louvre. Au-delà de la production artistique et graphique de grande qualité qui a été produite par les jeunes, ce fut un sujet de débat entre garçons et filles. C'est extrêmement intéressant et nous vous remercions d'avoir beaucoup donné de vous pour tout cela.

Je vais tout de suite laisser la parole à Léa ARGUEL, qui est coordinatrice auprès de l'Union régionale solidarité femmes Île-de-France, que je suis très heureuse de voir ici, que je vois d'habitude à la Cité audacieuse. Je te remercie beaucoup, Léa, d'avoir accepté de venir animer cette première table ronde : « Aux racines des violences faites aux femmes, le sexisme structurel ».

Table ronde n°1

Aux racines des violences faites aux femmes, le sexisme structurel



Animation par **Léa Arguel**, coordinatrice à l'Union Régionale Solidarité Femmes - Île-de-France

Bonjour à toutes et tous. L'Union régionale Solidarité Femmes Île-de-France est un réseau qui rassemble les 14 associations franciliennes adhérentes à la Fédération nationale Solidarité femmes. C'est un réseau spécialisé dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, qui rassemblent donc au national plus de 70 associations disposées sur l'ensemble du territoire français.

Nous sommes aussi un réseau qui travaille beaucoup sur la formation aux questions de violences faites aux femmes, violences conjugales, sur la question du repérage des situations de violence, de la réorientation de ces situations-là. Nous intervenons auprès de divers professionnel·les, ainsi qu'auprès de la jeunesse sur la question des stéréotypes de genre et de ce qui est normal ou non dans les relations amoureuses.

Aussi, le Réseau de Solidarité femmes national a créé le numéro Violences Femme Info 3919, qui est le numéro national d'écoute pour les femmes victimes de violences conjugales. Il propose aux victimes une première écoute, mais également une réorientation dans des structures locales en fonction de la temporalité des victimes, mais aussi en fonction de leur localisation géographique. Ce numéro s'adresse également aux professionnel·les qui ont besoin de conseils sur des situations, une idée des partenaires locaux avec qui ils et elles peuvent travailler sur une situation de violence, et ne pas rester seul·es face à une incompréhension vis-à-vis de situations. C'est également un numéro qui s'adresse aux proches des victimes pour des soutiens, des conseils par rapport à une victime qu'ils auraient dans leur entourage et face à laquelle ils se sentiraient un peu démunis.

Plus précisément, le rôle de l'Union régionale est de créer et gérer des projets à destination de femmes victimes de violences et des associations franciliennes du réseau. Nous avons pu adapter certains projets, par exemple pendant le confinement, sur la formation pour agir en complémentarité avec nos associations.

Pour en venir plus sur le sujet de la table ronde, au sein de notre réseau, nous partons du constat que les violences dans le couple ne sont pas neutres. Elles sont basées sur un système d'inégalité de genre et de

domination masculine, qui se connecte donc à un sexisme structurel. Par sexisme, j'entends le fait de discriminer et/ou d'être violent avec un individu en fonction de son genre, et par structurel, j'entends ce qui est construit et maintient le collectif, la société, ce qui fait sens à toutes et tous. En conséquence, nous considérons que les violences faites aux femmes sont le résultat d'une société qui reproduit des faits, des comportements et des violences sexistes de manière massive. C'est face à ce constat que notre expertise s'est créée et que nous prenons en charge les victimes.

La question des violences faites aux femmes est un des aspects de ce qu'induit le sexisme, et il est important, lorsqu'on évoque le sujet, d'avoir en tête une vision qui s'élargit à d'autres sphères, par exemple la sphère politique, mais aussi culturelle, professionnelle, l'espace public, l'espace des répressions mentales et je pourrais en citer bien d'autres.

Aujourd'hui, en cet événement lié à la journée du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, nous allons voir avec cette table ronde en quoi le sexisme structurel impacte notre société et son lien avec les violences faites aux femmes. Nous allons commencer dans un premier temps par visionner une petite vidéo qui s'appelle « La mécanique sexiste », réalisée par Marine SPAAK. Et ensuite, avec les deux personnes qui interviennent sur cette table ronde, nous pourrions approfondir plus largement le sujet.

Vidéo : *"LA MECANIQUE SEXISTE" réalisé par Marine Spaak - YouTube*

Les deux intervenantes de cette table ronde sont donc Moïra SAUVAGE et Marie SERRE.

Moïra, vous êtes coprésidente du collectif Ensemble contre le sexisme, anciennement présidente de l'association Excision, parlons-en, anciennement responsable de la Commission femmes Amnesty France et journaliste et essayiste. Marie SERRE, vous êtes anthropologue, formatrice et consultante pour les questions de diversité et d'inclusion, conférencière sur les questions des origines des inégalités de genre et spécialisée sur les questions d'altérité, et vous avez commencé à donner des conférences chez Feminists in the City sur la question des origines de la domination masculine.

L'universalité du sexisme, Marie Serre, anthropologue, formatrice, conférencière, spécialisée en gestion de l'altérité

Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie d'être avec vous ce matin pour parler du sexisme, de la question de l'universalité du sexisme qui rejoint le thème de cette journée et de cette table ronde sur les racines. Dès qu'on interroge les racines, on interroge l'origine, les fondements. J'ai proposé une conférence sur le thème des origines de la domination masculine à Feminists in the City, car je pense que comprendre, non pas au sens de contenus ou d'être d'accord, mais au sens de saisir par l'intelligence est très vertueux pour construire des réponses aux problématiques.

La question des origines du sexisme, de la domination masculine, des inégalités entre les sexes, il y a plusieurs théories, il y a surtout beaucoup d'interprétations, beaucoup d'hypothèses. Tout un chacun a sa petite hypothèse sur l'origine de ces inégalités, la différence de force entre les sexes, la religion... L'une des théories scientifiques les plus justes, en tout cas la plus proche certainement d'une vérité historique, c'est la théorie de Françoise HÉRITIER, anthropologue. Elle le disait elle-même, sa théorie ne pourra jamais être totalement validée ou invalidée puisque malheureusement, on ne peut pas revenir dans le temps pour voir comment cela se passait à l'époque nos ancêtres préhistoriques, mais elle reste probablement juste au regard des données auxquelles elle se confronte très bien et qu'elle met très bien en lumière.

Cette théorie, quelle est-elle ? Françoise HERITIER a développé le concept de valence différentielle des sexes. Elle a emprunté le mot « valence » à la chimie, car il réfère à la fois à la notion de valeur et de balance. Elle a fait le constat que dans toutes les sociétés humaines, la valence différentielle des sexes est opérante au sens où le masculin et le féminin sont associés à tout un tas de valeurs qui ont peu de choses à voir avec la différence sexuée. Dans une société donnée, ce sont toujours les valeurs les plus nobles qui sont associées au masculin, et de fait, leur inverse associé au féminin. Nous parlions de sensibilité dans le film,

elle est associée à la faiblesse, au féminin, alors que la force est associée au masculin. Cette valence des sexes apparaît donc universelle, même si elle est autant variable dans ses formes d'expression dans les sociétés humaines que son contenu est variable. Par exemple, en Occident, l'action est plutôt masculine, alors que la passivité est plutôt féminine. En Inde et en Chine, c'est l'inverse, car la passivité est associée à l'idée de sagesse, alors que l'activité, toujours désordonnée, est donc toujours féminine. La valence différentielle des sexes apparaît donc de façon universelle.

Ça ne répond pas la question d'où vient cette hiérarchisation entre le masculin et le féminin. Pourquoi le masculin serait supérieur au féminin ? La théorie de Françoise HERITIER est que cette interprétation vient de la première interprétation que l'humanité pensante émergente a donnée aux mécanismes de la reproduction. C'est-à-dire que nos ancêtres préhistoriques n'avaient que leurs sens pour observer le monde et répondre à cette question existentielle fondamentale de comment faire les bébés, question que n'importe quel enfant pose un jour dans sa vie. Comment faire les bébés, à partir de ce qu'il leur était donné d'observer ? L'humanité naissante en est arrivée à la conclusion que c'étaient les hommes qui mettaient la vie dans le ventre des femmes. Aujourd'hui, nous savons, puisque nous avons percé les mystères de la reproduction, qu'il faut bien un ovule et un spermatozoïde pour faire un individu, qu'il y a bien un apport à 50/50 de l'homme et de la femme sur le plan génétique pour faire un nouvel individu, mais cette connaissance est extrêmement récente à l'échelle de l'histoire de l'humanité. Cela fait à peine un siècle que nous avons percé ces mystères. Pour autant, nous continuons à raconter à nos enfants l'histoire de « la petite graine que papa met dans le ventre de maman ».

De là va découler l'idée que le corps des femmes est une ressource indispensable aux hommes pour se reproduire à l'identique, et dès lors que la femme est pensée comme une ressource, elle n'est pas pensée comme un sujet de droit. L'homme a un droit sur cette capacité de ressource, et surtout un devoir de la protéger. Cela rejoint ce qui a été dit sur ce système de représentation qu'est la valence différentielle des sexes et toutes les conséquences qu'elle a. Les femmes comme les hommes en sont victimes puisque les uns comme les autres se retrouvent assignés à des rôles. Les femmes assignées au rôle de la maternité et du soin des enfants, et les hommes assignés à celui de guerrier, de protecteurs, de pourvoyeurs.

Cette valence différentielle est universelle, mais elle s'exprime de façons extrêmement variées dans les sociétés humaines. On retrouve aussi bien des sociétés où cette violence envers les femmes est extrêmement visible, alors que dans d'autres, elle est beaucoup plus symbolique, discrète. Il faut vraiment creuser dans les représentations culturelles pour retrouver cette valence différentielle des sexes. Évidemment, plusieurs facteurs jouent sur cette variabilité culturelle. La religion en est une, mais autre facteur moins connu, cependant très important, car justement très structurel, c'est les systèmes de parenté. Dans les sociétés humaines, c'est soit patrilineaire, soit matrilineaire. Dans notre cas, notre société, c'est bilatéral, c'est-à-dire qu'on appartient de la même manière au lignage de notre mère qu'à celui de notre père, donc on hérite aussi bien de notre père que de notre mère. Ce qui est intéressant, c'est que dans les sociétés matrilineaires où la descendance et l'héritage se font par la mère, il y a une tendance à avoir moins de contrôle de la sexualité des femmes puisque justement, l'héritage se fait par la mère, il y a moins nécessité de connaître l'identité du père pour assurer la succession du statut social et des biens.

Voilà quelques éléments pour éclairer cette question des origines, la question de l'universalité. Françoise HERITIER disait que la valence différentielle des sexes était la matrice archaïque de la pensée humaine, la matrice sur laquelle se sont construites toutes les catégories binaires, et la raison pour laquelle elles sont associées à du masculin et du féminin encore aujourd'hui. Je note la notion d'inconscient précédemment abordée, très importante à comprendre. Effectivement, tout cela est très inconscient. La culture, c'est en grande partie, en majorité de l'inconscient et de l'invisible. Il convient donc, pour essayer de « dissoudre cette hiérarchie » et libérer les femmes comme les hommes de ces assignations de rôle, de changer les mentalités, notre regard, de remettre en question ce qui nous semble évident, naturel. Et peut-être aussi de changer notre regard sur l'autre sexué, comme cela a été dit dans les échanges de ces étudiantes qui ont amené des débats entre garçons et filles pour apprendre à mieux se connaître, à mieux comprendre le vécu de l'autre dans nos sociétés.

Le sexisme structurel, Moïra Sauvage, coprésidente du collectif Ensemble contre le sexisme

Nous sommes un collectif de presque 40 associations et réseaux, des milliers de femmes en font partie. Nous existons depuis 5 ans, et au début, nous avons été créés par Laurence ROSSIGNOL, alors ministre des Droits des femmes, pour lutter tous ensemble contre ce fameux sexisme qui, jusque-là, n'avait pas été dénoncé, ni débusqué. Nous nous étions rendu compte des mêmes réactions que les étudiantes, le racisme, on connaît, l'antisémitisme, on connaît, le sexisme, « D'accord, mais ça va ».

Sur le plan personnel, je défends depuis très longtemps les droits des femmes dans différents lieux et associations. C'est la première fois qu'on se mettait toutes ensemble, que je travaillais avec des femmes ingénieures, des femmes cadres dans de grandes entreprises, des artistes, des sportives, des journalistes, toutes les professions sont concernées. C'est quelque chose d'unique, je ne l'avais jamais vécu jusqu'à maintenant. J'ai travaillé longtemps contre les violences envers les femmes dans le couple, je connaissais très bien le sujet.

Nous avons décidé de dépasser nos différences et nous attaquer à la source des inégalités que l'on constate dans la société. Ce sexisme, il irrigue la société, et il l'irrigue tellement qu'on ne s'en rend même pas compte. Il est donc vraiment mal compris.

Nous avons donc décidé de nous mobiliser et de mobiliser toutes nos associations et nos réseaux contre le sexisme, d'échanger, de mieux nous connaître, d'avoir des idées, d'exercer un pouvoir d'influence en faisant du lobbying, des plaidoyers auprès des autorités. Et aussi, nous avons voulu mettre dans la charte que nous avons créée cette notion de solidarité entre femmes. Ce sexisme, que tout le monde connaît, dit que les femmes sont jalouses entre elles, qu'elles ne connaissent pas la solidarité, etc. Cela nous semble très important. Ce collectif, pour vous citer quelques membres, est composé de Excision, parlons-en, la CLEF, la Coordination française pour le lobby européen des femmes, Femmes Solidaires, le Haut-Conseil à l'Égalité, ONU Femmes, et des associations comme Wi-Filles, une association qui parle des femmes dans le numérique, etc. Je remarque qu'aujourd'hui, nous sommes beaucoup de femmes autour de cette table.

Concernant nos actions passées, nous avons lancé un appel, en janvier 2018, avec 22 propositions pour lutter contre le sexisme. Nous faisons donc parler du sexisme dans les médias, nous avons fait une campagne d'affiches, et puis nous avons travaillé chaque année lors d'un colloque pour la journée du 25 janvier, que nous avons choisi complètement arbitrairement, car c'était entre le 25 novembre et le 8 mars, journée que nous aimerions être une Journée nationale contre le sexisme. Nous avons à chaque fois choisi un thème, le premier était : « Sommes-nous malades du sexisme ? » Le but est d'expliquer, de faire comprendre ce qu'est le sexisme et la façon dont les stéréotypes sexistes agissent. La 2^e journée était : « Femmes libres », femmes libres dans la ville, mais aussi dans l'éducation. La 3^e journée : « Comment les femmes sont-elles représentées ? », sur la représentation des femmes. Nous avons intitulé cela : « De la Joconde à Lara Croft ». La façon dont les femmes sont représentées marque les enfants depuis la prime enfance. Notre dernière journée, l'année dernière, était sur les violences économiques. Nous savons bien que dans les violences dans le couple, il y a l'emprise, et elle s'exerce aussi sur l'argent. Nous avons aussi découvert que lors de l'ouverture d'un compte à la banque par un couple, la femme n'est pas poussée à avoir un compte propre où elle recevra son salaire, etc. Cela joue donc dans les situations d'emprise dans un couple.

Ce sexisme a donc plusieurs visages. Nous faisons des communiqués de presse, car nous croyons vraiment aux médias. L'année dernière, nous avons fait une tribune dans Mediapart pour un plan de déconfinement antisexiste, avec une quinzaine de suggestions envoyées aux médias et au gouvernement. Nous sommes en train de refaire le site, vous pourrez y retrouver toutes ces actions très bientôt.

Léa ARGUEL : Et de fait, dans notre réseau, nous considérons que les violences dans le couple ne sont pas neutres. 90 % des victimes de violence dans le couple sont des femmes, et 98 % des agresseurs sont des hommes. Comme vous l'avez rappelé très justement, le sexisme intervient dans différentes sphères de la société. Pouvez-vous nous dire en quoi le sexisme structurel impacte notre société et est l'instigateur des violences faites aux femmes ?

Moïra SAUVAGE : Bien sûr. Ce que nous voulons montrer, c'est que ce sont des violences qui s'expriment aussi par le plafond de verre. Dans le sport, par exemple, il y a encore très peu de femmes responsables de fédérations.

Je voulais rappeler ce qu'est le sexisme. Le Haut-Conseil à l'Égalité a une définition, car il fait régulièrement des rapports sur le sexisme en France. J'ai cherché leur définition : « Idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes ». Pourquoi les femmes sont-elles considérées comme inférieures, ou au minimum très différentes donc avec des qualités très différentes ? Je pense que nous sommes humains avec des différences à chaque être humain. C'est donc plus un ensemble de manifestations anodines en apparence, mais graves en réalité. C'est ce fameux fil rouge qui va de ce que nous a dit la jeune fille tout à l'heure, des interpellations telles que « tu es jolie », qui sont entendues dans la rue, jusqu'aux meurtres, aux crimes d'honneur, aux viols. C'est donc une idéologie dangereuse, car elle provoque un sentiment de dévalorisation, de manque de confiance en soi chez toutes les femmes. Nous avons toutes eu ces idées, toutes ces représentations, toutes ces réflexions depuis que nous sommes toutes petites. Nous adoptons donc des stratégies d'évitement. Il y a aussi une dégradation de la santé physique et/ou psychique. Le sexisme est vraiment la source de toutes les inégalités entre les hommes et les femmes.

Comment est-il lié aux violences ? À partir du moment où un sexe estime avoir du pouvoir sur l'autre qui lui est inférieur, et à partir du moment où les stéréotypes de genre persistent et imbibent nos esprits, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, hélas, ils conduisent les hommes à utiliser ce pouvoir, cette autorité supposée pour agir d'une façon qui est de la violence, qu'elle soit psychologique ou physique. La plupart du temps, les hommes qui font preuve de sexisme ne s'en rendent pas vraiment compte. Ils n'y font surtout pas attention, et s'en étonnent si on les accuse. Le paternalisme, par exemple, est très rarement compris par ceux qu'ils l'utilisent. Mais le sexisme, c'est comme les vagues qui, petit à petit, effritent la falaise. C'est insidieux, et cela tue lentement la confiance en soi, les rêves de métiers vers lesquels on ne va pas s'orienter.

Autre exemple, la parole des femmes qui n'est pas entendue dans des réunions. J'ai lu qu'aux États-Unis, lorsqu'une femme dit quelque chose, généralement, on l'écoute, mais c'était quand un homme dit la même chose 3 minutes après, là, la décision est prise.

Mais nous pensons également que c'est la représentation des femmes dans les médias qui formate les jeunes garçons et les jeunes filles sur ce que doivent être les filles. C'est aussi une violence par exemple dans le choix des experts à la télévision. Un site a été créé, les Expertes, pour les journalistes, pour avoir une liste de femmes qui pourraient être interviewées sur tel ou tel sujet. J'ai longtemps été membre de l'association des Femmes journalistes, nous avons fait des études dans plusieurs journaux en France et aux États-Unis sur la présentation des femmes dans les médias. Souvent, leurs noms étaient à peine donnés, et en tout cas pas leur titre. « Une habitante du village », etc., alors que les hommes étaient toujours présentés selon leur titre.

Enfin, nous pouvons évoquer l'oubli des femmes dans l'histoire. Ce sexisme, comme le dit Brigitte GRESY, qui a rédigé un « Petit Traité sur le sexisme ordinaire » que je vous conseille, « il faut apprendre à le débusquer où il est, c'est-à-dire presque partout ». Ces violences sexuelles et la culture du viol sont souvent minorées.

Léa ARGUEL : face à ce phénomène social, quelles sont les actions à prioriser dans une optique plus égalitaire et moins violente à l'égard des femmes ?

Moïra SAUVAGE : la sensibilisation contre le sexisme est nécessaire. Nous voulons parler, faire parler, faire entendre, faire comprendre surtout, en nous tournant vers les professionnel·les.

Je vous conseille de consulter le site du centre Hubertine Auclert qui propose des formations contre le sexisme, des outils, des vidéos, des clips. De plus, je crois beaucoup, en tant qu'ancienne journaliste, au rôle fondamental des médias. Je me souviens du témoignage d'une femme d'origine algérienne, immigrée, qui avait dit qu'elle subissait des violences dans sa famille, dans son couple et qu'elle trouvait cela normal, car toutes les femmes qu'elle connaissait en subissaient. Elle a vu une émission sur la violence envers les femmes dans le couple à la télévision, et elle s'est dit que ce n'était pas normal et qu'il était possible de faire quelque chose.

La campagne « Le sexisme tue », que nous avons faite il y a 3 ans, a été montrée dans le métro de Paris. Le slogan « Le sexisme tue », a été décliné : le sexisme tue l'avenir, la parole, parce que les femmes n'ont plus confiance en elles, le talent, parce qu'elles voudraient faire un sport qui n'est pas habituellement exercé par les femmes, le sexisme tue l'innovation, car quand c'est un projet féminin, il est moins bien reçu, et le désir, car avec l'excision qui tue évidemment le désir.

Je terminerai sur ces journées nationales. Nous voudrions, nous faisons du lobby, du plaidoyer pour que le Président de la République puisse instaurer officiellement une Journée nationale contre le sexisme. Vous ne savez certainement pas le nombre de Journées internationales, nationales ou mondiales qui existent. Il y a une Journée de l'hypersensibilité, une Journée de la grenouille, une Journée du Nutella, une Journée de la plomberie. J'ai évidemment choisi les plus drôles. N'importe qui peut proposer de faire une journée nationale. Cela fait 5 ans que nous disons aux médias « le 25 janvier, c'est la Journée nationale contre le sexisme ». On a vu des articles qui reprenaient ce terme, mais nous voudrions que le président de la République instaure cette journée. On le voit bien pour le 8 mars, les gens, les médias en parlent, il y a des manifestations. C'est une façon de faire comprendre ce qu'il se passe, d'en faire parler, de toucher les gens et de faire changer les choses.

Échange

A propos de Françoise HERITIER et de ses travaux. Nous voudrions savoir de quand datent les recherches, comment s'est organisé son travail. Nous savons qu'elle est décédée au mois de novembre l'année dernière. La question que l'on porte sur la valence différentielle des sexes, est-ce universel du nord au sud de la planète ? Est-ce que cette construction est une constance, un invariant ou y a-t-il des variations qui permettent d'expliquer des organisations sociales et sociétales ? Comme vous êtes anthropologue, ce serait intéressant de voir comment les travaux de Françoise HERITIER ont été organisés.

Marie SERRE : Sur la question du parcours de Françoise HERITIER, elle nous a quittés effectivement le jour de ses 83 ans, au début de l'affaire Weinstein. Elle est d'ailleurs passée à la télé pour être interrogée sur le sujet, en particulier sur le mouvement #MeToo deux jours avant son décès.

Elle disait que dans la lutte contre les violences faites aux femmes, il était essentiel d'éradiquer l'idée d'un désir sexuel irréprouvable. Je rebondis sur ce que disait Moira sur l'origine de la violence, Il faut aussi comprendre qu'il y a tout un système de croyances qui légitime et justifie une telle violence, puisque les hommes seraient, ce qui est totalement faux d'un point de vue biologique, victimes d'un désir irréprouvable.

Françoise Héritier était donc une étudiante du célèbre Claude Lévi-Strauss. Elle a fait des travaux sur les systèmes de parenté, et elle a mis en lumière un système de parenté qui jusque-là n'avait pas été déconstruit, analysé par les anthropologues. Elle a gagné un prix pour cela. Elle s'est rendu compte qu'il y avait un certain nombre de systèmes de parenté dans l'humanité qui ne s'étaient jamais exprimés. Elle s'est aperçue qu'il y avait un biais qui intervenait, qui empêchait l'expression de ces systèmes, et en l'occurrence c'est ce qu'elle a appelé la valence différentielle des sexes. Aux différents rapports de domination qu'il y a dans les systèmes de parenté, les aînés ont autorité sur les cadets, les parents sur les enfants, et il est superposé que les hommes ont autorité sur les femmes. C'est a priori universel, et effectivement, la valence différentielle des sexes est un invariant, on le retrouve partout. Par contre, il s'exprime de façon extrêmement diversifiée, voire dans des formes tellement atténuées, implicites, symboliques.

Les anthropologues qui ont travaillé sur ces sociétés parlent d'une dizaine de sociétés matrilineaires, qui ont un certain nombre de caractéristiques communes qui expliqueraient un peu pourquoi, dans ces sociétés-là, la violence envers les femmes est beaucoup moins forte, et surtout très peu physique. Ce sont des sociétés qui ont par exemple une culture du consensus. Une prise de décision se doit d'être consensuelle, donc la décision ne tombe pas tant que tout le monde n'est pas d'accord, et les femmes sont impliquées dans le processus de décision. Il y a une très grande variabilité, des sociétés où ceci est très atténué, mais quand on creuse en anthropologie dans les représentations culturelles, on retrouve les marques de la valence différentielle des sexes. Ce que nous associons au féminin et au masculin a plusieurs valeurs qui ont peu de

choses à voir en réalité avec la question de la différence dans les rôles reproductifs, mais cela structure vraiment notre pensée.

Si je vous demande ce qui est masculin entre chaud et froid, la plupart des gens dans la salle répondront que le chaud est masculin et le froid féminin. Cela est lié à des interprétations très anciennes, très structurantes de la pensée humaine. Ceci est très inconscient et donc difficile à déconstruire. La variation, cela va aussi à l'extrême inverse, c'est-à-dire des sociétés extrêmement violentes, très coercitives qui utilisent la violence pour contrôler la sexualité des femmes et leur rôle reproductif. Il y a encore cet enjeu de s'accaparer ce corps indispensable pour se reproduire à l'identique pour les hommes. Il faut bien comprendre que tout cela est structurel.

Une chose importante, nous sommes dans une société individualiste. L'individu est au centre de la société. Un des effets de cela, c'est notre tendance à penser en termes de personnes et d'individus, y compris des choses qui sont de l'ordre du structurel et du systémique. Ceci est constaté lors d'études centrées sur différents courants féministes sur la planète pour les sociétés qui sont plus collectives et qui ont un féminisme plus fondé sur le collectif.

Les travaux de Françoise HÉRITIER ont commencé dans les années 80, quand elle a sorti son premier résumé de travaux sur « Masculin/féminin, la pensée de la différence ». Il y a eu beaucoup de critiques de la part notamment des féministes. Elle n'avait pas suffisamment mis en lumière la capacité de changement des acteurs sociaux. Elle s'est donc replongée dans ses recherches, et s'est réellement intéressée aux leviers de transformation, de changements pour dissoudre la hiérarchie, ce qui a donné lieu à un deuxième ouvrage : « Masculin Féminin, Dissoudre la hiérarchie », qui est beaucoup plus politique, sur comment essayer de dissoudre cette valence différentielle des sexes.

Si vous voulez aller plus loin, des conférences de Françoise HÉRITIER expliquent très bien tout ce que je vous ai résumé en quelques minutes. Elle est absolument formidable à écouter. Il y a aussi des ouvrages, dont ceux que je viens de vous citer, et un plus petit, très court, un dialogue avec une journaliste : « L'identique et le même ». Pour Françoise HÉRITIER, la façon dont l'humanité a observé les différences hommes/femmes, les différences mâles/femelles, est l'origine de cette matrice archaïque de la pensée où s'est construite la première catégorie binaire de la pensée humaine, à savoir l'opposition entre les mêmes et les différentes. Et pour elle, cette construction est à l'origine de toutes les formes de violence où nous avons tendance à essentialiser, à naturaliser un groupe par opposition à un autre. Ce qui est très compliqué dans ces phénomènes, c'est que dans l'humanité, pour nous définir, nous avons besoin d'altérité. Il faut du « eux » pour faire du « nous », il faut du « tu » pour faire du « je », d'où cette difficulté à en sortir, puisqu'on a besoin à la fois de se différencier pour s'identifier, et en même temps, dans ces processus de différenciation se superposent souvent des processus d'essentialisation où on naturalise cette différence, et de hiérarchisation de ces différences.

Et pour Françoise HÉRITIER, pour clôturer sur la suite de ses travaux, elle avait toute une anthropologie de la violence dont deux tomes : « De la violence 1 », « De la violence 2 ». Cette hiérarchisation entre le masculin et le féminin est à l'origine de toutes les violences humaines, ce qui ne veut pas dire que si nous arrivons à lever cette hiérarchisation, nous arriverons à supprimer toutes les formes de violence. Entre-temps, il y a eu des centaines de milliers d'années d'histoire qui se sont accumulées. Mais pour elle, cela en est l'origine première. J'espère que j'ai répondu à toutes les questions.

Table ronde n°2

Quels recours contre les violences sexistes et sexuelles ?



Animation par **Valence Borgia**, avocate et cofondatrice de la Fondation des femmes

Le thème de cette table ronde est : quel recours contre les violences sexistes et sexuelles, c'est-à-dire qu'on se situe finalement après l'avènement de la violence. Nous ne sommes plus dans une logique de prévention, l'acte de violence est intervenu. Le recours, c'est alors de se tourner vers une tierce personne ou une institution en vue d'aboutir à la reconnaissance d'un droit dont on considère qu'il a été bafoué, mais le recours, c'est un peu l'ultime issue, l'ultime solution de certaines situations.

Dans ce contexte-là, nous allons évidemment aborder le droit, le droit positif, c'est-à-dire comment le droit de notre pays appréhende aujourd'hui les violences sexistes et sexuelles, mais au-delà de la seule question du contenu de la loi, nous allons évoquer l'appréhension très concrète, la pratique judiciaire en cas de recours à l'institution judiciaire en matière de violence. Nous allons interroger la pertinence des dispositifs légaux en place, les pouvoirs d'amélioration, et nous allons aussi nous poser la question de l'exhaustivité de l'institution judiciaire comme recours. Nous pouvons imaginer des approches peut-être plus complètes, est-ce que le recours au droit et à l'institution judiciaire est suffisant pour les victimes de violence ? Voilà un peu les sujets dont nous avons discuté à l'occasion de cette table ronde.

Je suis très heureuse de vous présenter les trois intervenantes. D'abord, Jessie DUVAL, qui travaille au parquet du tribunal judiciaire de Paris, et qui sera bientôt chargée de mission dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales. C'est vous dire à quel point elle a une expertise au regard de ce que je viens d'évoquer. Ensuite, Catherine LE MAGUERESSE, qui est docteure en droit, chercheuse associée à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de l'université Panthéon-Sorbonne, et autrice de l'ouvrage « Les pièges du consentement, pour une redéfinition pénale du consentement sexuel », et enfin, Anne RUBINSTEIN qui est directrice de cabinet du directeur général de l'AP-HP, et qui nous présentera peut-être les dispositifs des Maisons des femmes.

Merci à toutes les trois. Je vais peut-être laisser Jessie commencer avec une présentation axée sur, aujourd'hui, le contenu du droit positif en matière de violences sexuelles et sexistes, que dit le droit et en particulier le Code pénal, et qu'elle est la pratique judiciaire du parquet en cette matière.

L'appréhension des violences sexistes et sexuelles par le droit positif et la pratique judiciaire : Jessie Duval, parquet du tribunal judiciaire de Paris

Ce matin, il a été dit en introduction de la journée que la justice ne répond pas encore suffisamment aux attentes des victimes en cette matière. Deux affaires récentes ont été citées, et à ceci, on aurait aussi pu se baser sur les statistiques rendues par le ministère de la Justice en 2018. Beaucoup de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles portent plainte. 7 affaires sur 10 sont classées sans suite, car le procureur ne peut pas agir en raison de l'absence de preuves tangibles, par exemple des éléments matériels, des témoignages, des souvenirs imprécis de la victime. De ce fait, le nombre de condamnations entre 2007 et 2016 a diminué, y compris avec le phénomène de dépénalisation du viol de crime en délit.

Pour autant, cela ne signifie pas que la justice est dans une inaction ni que nous allons maintenir un statu quo pour laisser les choses en l'état. Bien au contraire, lorsque la question des violences sexistes sexuelles est évoquée, par exemple pour les violences sexuelles, cela représente plus de 80 chefs d'incrimination. La justice essaie donc de développer toutes les circonstances qui pourraient conduire à inculper l'agresseur. Par ailleurs, ces dernières années, les organisations des services ont beaucoup été impactées dans une optique de spécialisation pour mieux prendre en charge des auteurs. Donc mon propos sera effectivement de vous présenter trois orientations vers lesquelles le droit positif se dirige, à travers le législateur et le parquet, pour améliorer la prise en charge des auteurs et des victimes.

La première orientation, c'est une détection renforcée des victimes, notamment le cas des femmes en situation d'exclusion sociale. Depuis 2016, certaines femmes, notamment les femmes en situation de prostitution ou les femmes étrangères, ont eu un statut qui ne leur était pas reconnu auparavant. Par exemple, les femmes en situation de prostitution, avec la disparition du délit de racolage, sont devenues des victimes, et nous nous orientons plutôt vers la pénalisation du client, et surtout à la lutte et au démantèlement des réseaux prostitutionnels. Pour les femmes étrangères, une protection leur est accordée en matière de mariage forcé, elles sont par exemple prioritaires en matière de logement. Je pense aussi aux chiffres de la Fondation solidarité Femmes qui évoquait le manque d'hébergements d'urgence. Cela ne veut pas dire que rien ne sera fait, effectivement, il faut augmenter les moyens, mais en tout cas, nous sommes dans le sens de cette protection.

En matière de violences conjugales, ces femmes étrangères, lorsque le conjoint est Français et que les violences ont été caractérisées, bénéficient du titre de séjour ou d'un renouvellement. En ce moment, la thématique des violences conjugales est l'une de nos priorités. Ce matin, Hélène BIDARD parlait des dispositifs juridictionnels pilotés par le parquet et le siège en collaboration avec la ville. Je pense au Téléphone grave danger, au bracelet anti rapprochement, qui sont les dispositifs parquet, et côté siège, l'ordonnance de protection et les mesures d'accompagnement protégé.

Ma deuxième orientation est l'inversion de la culpabilité entre les victimes et les auteurs. Du côté de la victime, nous nous orientons vers cette déculpabilisation, car nous prenons en compte de nouvelles hypothèses. Quand le viol ou l'agression sexuelle sont définis, le viol est reconnu soit, car il y a eu un acte de violence ou de menace, une conception assez paternaliste et ancienne du droit français, ou la contrainte et la surprise. Une récente affaire a montré que la surprise, qui fait écho aux modes opératoires de l'agresseur, avait bien été prise en compte. L'auteur s'était caché derrière un profil Facebook, sur les réseaux sociaux, et ne correspondait absolument pas à son identité. Il n'était pas trentenaire, il n'était pas très jeune, et il a bien été condamné.

La place de la contrainte et de la surprise est là pour montrer qu'il n'y a pas de consentement de la victime, et pour justement sanctionner les auteurs. Par exemple, lorsque le mineur a moins de 15 ans, la contrainte ou la surprise, il est considéré que l'autorité de fait ou de droit de l'auteur exprime cette contrainte. En matière de surprise, c'est la stratégie de l'auteur qui sera prise en compte, notamment sur les réseaux sociaux. Nous allons aussi prendre en considération la vulnérabilité de la victime, si elle est apparente, si elle est connue de l'auteur, l'auteur sera sanctionné et cette victime n'aura pas besoin de rappeler qu'elle était dans une situation de précarité sociale, ou que son âge et sa maladie ont fait qu'elle n'a pas pu s'opposer à l'auteur.

De l'autre côté, pour l'inversion de la culpabilité de l'auteur, on est dans l'idée d'une responsabilisation de cet auteur. Sa qualité et son mode opératoire seront pris en considération, notamment les liens familiaux qu'il peut avoir avec la victime, cette autorité de fait ou de droit qu'il exerçait sur la victime, et s'il a agi d'un état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants, donc tout le mode opératoire qu'il va utiliser, les substances, les contacts par Internet, pour le sanctionner.

À partir de tous ces éléments, lorsque les infractions sont suffisamment caractérisées, le parquet applique une certaine fermeté dans la sanction des auteurs, c'est-à-dire que dès qu'il y aura viol ou agression sexuelle aggravée, ce sera de l'emprisonnement ferme avec du sursis et d'éventuelles inscriptions sur les fichiers avec des injonctions de soins. Même les auteurs passifs sont sanctionnés. Je m'intéresse au cas de l'inceste, nous avons eu les allongements des prescriptions, et ceux qui n'informent pas les autorités en matière de viol, nous pouvons les poursuivre pendant 20 ans. En matière de délit, ce sera 10 ans.

En matière de prostitution, le client voit une aggravation des sanctions. La première fois, c'est une amende avec un stage de responsabilisation de lutte contre les actes sexuels, la deuxième fois, une nouvelle amende avec une inscription sur le fichier avec un stage, une aggravation des peines et d'autres mesures assorties, et à partir de la troisième amende, c'est un délit. Il s'agit ici de correctionnalisation. Du côté des violences sexistes, nous sommes en matière d'alternative aujourd'hui. Au départ, de la pédagogie, et là aussi, la fermeté de la sanction se poursuit.

En conclusion, pour évoquer le manque de moyens que la justice a, nous avons des idées, et c'est pour cela qu'on développe les partenariats. Aujourd'hui, Françoise GUYOT, qui devait représenter le parquet, n'est pas présente parce qu'elle travaille au commissariat, pour développer les dépôts de plainte hors les murs.

Nous nous inscrivons également dans les partenariats avec l'AP-HP pour déposer plainte dans les urgences, nous sommes très intéressés par les Maisons des femmes, et nous allons également nous inscrire en tant que pilote aux côtés de Madame BIDARD dans les cas de violences conjugales, sans compter toutes les actions de formation que nos magistrats ont, et tout ce qui est de spécialisation en matière de violence intrafamiliale. Nous nous améliorons, et nous essayons de progresser.

Valence BORGIA : Cela amène une réflexion, je trouve que le volontarisme du parquet s'illustre beaucoup ces derniers temps dans le contexte des classements sans suite, notamment en raison de la prescription. Dans des affaires récentes qui sont médiatiques, je ne sais pas si c'est une pratique qui va au-delà de ces affaires strictement médiatiques, mais le parquet a pris le soin, dans son avis de classement sans suite, de préciser que pour autant, ça ne signifiait pas que les faits n'étaient pas matérialisés. C'est assez intéressant aussi et participe d'un changement d'approche du parquet.

Nous en venons maintenant à l'intervention de Catherine LE MAGUERESSE qui va évoquer précisément les limites du droit applicable en matière de violences sexistes et sexuelles. Dans le cadre de la préparation de cet événement, vous avez commencé à évoquer vos travaux et votre analyse sur ce qu'est aujourd'hui la notion de consentement que vous associez à l'idée de piège. Ça a l'air d'être un propos passionnant, je suis très contente de pouvoir vous écouter aujourd'hui.

Les limites du droit applicable en matière de violences sexistes et sexuelles : Catherine Le Magueresse, doctoresse en droit, chercheuse associée à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de l'université Panthéon-Sorbonne, autrice de l'ouvrage « Les pièges du consentement. Pour une redéfinition pénale du consentement sexuel », Éditions iXe

Je vais avoir un propos un peu différent de celui de Jessie DUVAL, mais c'est normal, je ne suis pas dans le même positionnement. Je vous invite à réfléchir et à vous poser la question : pouvons-nous aller vers une redéfinition pénale du consentement sexuel ? Je le ferai en trois temps.

D'une part, je présenterai le droit relatif aux violences sexuelles assez rapidement, une critique de ce droit pour nous inviter à réfléchir à une modification du droit, car une des idées reçues que nous entendons

souvent de la part des juristes est que nous avons l'arsenal législatif idoine, que tout marche bien de ce côté-là, et que c'est l'application du droit qui pose problème. Nous retombons donc sur les pesanteurs culturelles et idéologiques qui ont été évoquées lors de la première table ronde.

Quel est le droit applicable en France, et de quelle manière a-t-il été pensé ? Selon l'article 222-22, l'article chapeau qui ouvre la section sur les violences sexuelles dans le Code pénal : « Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise, ou dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur ». Ce qui est souligné, c'est ce qui vient d'être modifié par la loi du 21 avril 2021. Jessie évoquait cette obligation de prouver qu'il y a eu violence, contrainte, menace ou surprise. J'en viens à la définition du viol qui sera l'exemple sur lequel je vais me fonder, selon l'article 222-23 qui définit le viol : « Tout acte de pénétration de quelque nature qu'il soit, tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol puni de 15 ans d'emprisonnement », peine encourue, évidemment, pas la peine prononcée systématiquement.

Comment faut-il lire cette définition ? Tout d'abord, quand nous demandons aux personnes ce qu'est un viol, elles répondent en général que c'est imposer une relation sexuelle à quelqu'un qui n'y consent pas. Le mot « consentement » revient donc tout de suite, quand on n'est pas d'accord, cela peut être formulé comme ceci. Au regard de cette définition, nous voyons que la question de l'accord du consentement n'est pas inscrite dedans. Nulle part n'apparaît le mot « consentement ». Ce qui est écrit, c'est que le viol, c'est quand quelqu'un use de violence, contrainte, menace, ou surprise, et il va falloir le prouver. Ce n'est pas arriver à prouver qu'il y a eu le refus de la victime, cela ne suffit pas. Le refus de la victime peut être prouvé, mais si la violence, contrainte, menace ou surprise n'est pas prouvée également, il n'y aura pas viol. Cela signifie que le refus en soi de la victime n'est pas suffisant à caractériser le viol en droit, et donc à prononcer une condamnation en droit, ce qui est quand même choquant. Je vois des sourcils qui se froncent... Oui, ceci est choquant. Nous devrions considérer que si le refus est prouvé, il y a nécessairement viol, car dans l'esprit collectif cela constitue une relation forcée, mais pas en droit.

Quels sont les implicites de cette définition ? D'une part, le droit pénal est muet sur la caractérisation de l'absence de consentement ou de la question du consentement. L'absence de consentement ne résulte que de la preuve de la violence, contrainte, menace ou surprise. Donc la preuve de l'absence ne suffit donc pas à constituer une infraction, cela doit être corroboré par violence, contrainte, menace ou surprise. Cette notion de corroboration est très intéressante, car cela signifie que la parole des femmes, qui sont les principales victimes statistiquement, ne suffit pas. Pourquoi ? Car c'est la défiance millénaire à l'encontre des femmes. Les femmes sont des menteuses, donc leur parole en elle-même ne saurait suffire. Il faut qu'elle soit corroborée par violence, contrainte, menace ou surprise. Là, on a dû dur, on a quelque chose, des éléments matériels, on ne dépend pas de la parole des femmes. Nous voyons donc bien de quelle manière le sexisme est intégré dans le droit pénal. Évidemment, il est bien masqué en droit, on n'en parle jamais. J'ai fait mes études de droit il y a longtemps, mais je continue à demander aux étudiantes et étudiants qui sont en cours d'études, et ce sexisme intégré dans le droit n'est jamais évoqué.

Cela signifie également que cela repose sur une présomption de consentement qui va être renversée par la preuve de violence, contrainte menace ou surprise. Présomption de consentement, cela signifie que par défaut, les femmes sont d'accord, disponibles sexuellement. A priori, nous sommes d'accord, et cette présomption sera renversée quand il sera prouvé que dans ce cas-là, elle n'était pas d'accord, car il y a eu violence, car elle a résisté.

Que cela signifie-t-il en sous-main ? Nous savons que la sidération est un des mécanismes fréquents de réaction, un mécanisme de protection. La réaction principale des humains dans une situation traumatisante, et être menacé de viol en est une, sera la sidération : « J'ai voulu crier, mais rien ne sortait », « J'ai voulu partir, mais je n'ai pas pu me lever », les victimes nous le disent en permanence. Et aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas au XIXe siècle, quoique, il y avait des médecins qui écrivaient déjà sur le traumatisme et la sidération, nous savons que ce sont les réactions majoritaires. Or, quand la victime est sidérée, l'agresseur n'a pas besoin d'utiliser violence, contrainte menace ou surprise. Il agresse seulement. Dans ce cas-là, il n'y

aura pas preuve d'un de ces 4 éléments. Je précise qu'ils ne sont pas cumulatifs, heureusement, il suffit d'en prouver un des 4. Mais dans tous les cas, beaucoup de victimes diront : « Non, il n'a pas utilisé de violence, il ne m'a pas tabassée ». Et pourtant, dans notre pensée collective, notre représentation collective, le vrai viol, c'est celui où la femme porte des traces de coups sur elle. D'ailleurs, c'était une exigence du XIXe siècle, il n'y avait pas de viol si la femme ne portait pas de traces de coups. Et même si nous pensons être débarrassés du sexisme très prégnant de l'ancien régime et de tout le XIXe siècle, il est complètement intégré dans notre droit. Il est simplement mis sous le tapis, jamais ou rarement déconstruit, à part par les féministes.

Nous avons quand même des jurisprudences qui sont très intéressantes et qui permettent la condamnation des viols et des agressions sexuelles. Ne soyons pas dans la caricature, il y a des condamnations, mais au regard de la jurisprudence et de ces condamnations, nous constatons qu'elles sont elles-mêmes caricaturales. Selon les faits, heureusement qu'il y a des condamnations. Mais quelles condamnations ? Cela concerne des situations avec beaucoup de violence, des situations d'élément de surprise. Par exemple, la femme dort. Dans le cas d'une situation de handicap notamment mental, ou d'une personne sous l'emprise de produits chimiques qui empêchent de réagir, nous pouvons considérer qu'elle ne peut pas s'exprimer, et qu'il y a donc nécessairement surprise du consentement. En termes de contraintes ou surprise, la jurisprudence hésite. Nous avons l'exemple d'une femme de 70 ans qui vient pour un examen ORL, et qui se voit imposer des touchers vaginaux par l'interne. Elle a été surprise dans son consentement. A priori, si elle vient pour un examen ORL, elle ne vient pas pour un toucher vaginal. Donc nécessairement, son consentement a été surpris. Mais même exposé comme cela, il y a questionnement sur son consentement. Son consentement n'est pas surpris, on ne lui a jamais demandé si elle était d'accord pour un toucher vaginal.

Pourquoi évoquer le consentement surpris ? Car les commentaires de la doctrine furent : « Oui, son consentement a été surpris ». Il n'a jamais été question de consentement. Et dans les viols, les agressions sexuelles, il n'est jamais question de consentement puisque précisément, l'agresseur ne s'intéresse pas au consentement. Le consentement de la victime n'est pas le sujet, il est dans la violence, dans l'agression. Nous constatons donc comment l'introduction d'un consentement dont il n'est pas question de toute façon nous retourne l'esprit.

Au regard de la jurisprudence, cela donne une physionomie assez particulière. Les affaires qui aboutissent à une condamnation sont celles qui correspondent aux stéréotypes de la vraie violence, du vrai viol, de la bonne victime, celle qui, si possible, réagit lors de son agression, si possible dépose plainte rapidement, si possible a une vie sexuelle correcte, et si possible un comportement de sécurité basique. Nous constatons cela dans les PV des policiers, et ce sont des décisions ou des procès-verbaux que j'ai pu lire, pas il y a 10 ans, pas il y a 20 ans, mais la semaine dernière, le mois dernier. Il y a encore des questions qui sont complètement déplacées de la part des policiers. « Quelle est votre vie sexuelle ? », je viens déposer plainte pour un viol, une agression sexuelle dans la rue, en quoi ma vie sexuelle vous intéresse ? Il faut imaginer combien la victime est déjà toute tremblante, est mal, et on lui pose une question sur sa vie sexuelle qui conduit à culpabiliser les femmes. Si j'ai une vie sexuelle libre, je ne suis pas une bonne victime. Après une telle question, nous pouvons imaginer que se sentant culpabilisée, la victime aura déjà moins confiance dans l'institution judiciaire et policière. Une physionomie donc très particulière des plaintes qui aboutissent à des condamnations. Oui, il y a des condamnations, mais ce sont celles qui correspondent aux stéréotypes établis.

Autour du consentement allégué, cette définition signifie que les agresseurs peuvent dire : « Elle a dit non, mais je n'ai pas utilisé de contraintes, violences menaces ou surprise ». Ils le disent surtout quand ils sont en garde à vue, après avoir vu leur avocat qui leur a conseillé de dire qu'elle était d'accord, consentante, qu'ils n'ont pas été violents et qu'ils n'ont pas utilisé de contraintes. Cela est très bien passé du côté des agresseurs, nous l'avons systématiquement. Dans ce cas, absence de valeur du refus exprimé par la plaignante. Le refus qui peut être prouvé, mais il n'a pas de conséquences en droit. « Elle n'a rien dit, donc je pensais que c'était d'accord ». Puisqu'il y a cette présomption de consentement, si la femme ne dit rien, c'est qu'elle est d'accord. Qui ne dit mot consent, nous avons l'expression toute faite dans notre culture. C'est donc la question du consentement tacite ou implicite. « Elle a dit oui », donc si elle a dit oui, c'est qu'elle était d'accord. À ce moment-là, il faut interroger la validité du consentement.

Quand nous présentons cette critique, les retours que nous avons est que ces histoires de consentement sont compliquées. Il y a les zones grises, etc. Nous allons faire simple : nous avons à peu près tous le code de la route en tête, vert, orange et rouge. Vert, c'est très simple, c'est quand il y a désir, réciprocité, prise en compte de l'autre. Ce sont les relations amoureuses, nous sommes en relation avec l'autre et on se soucie de l'autre. En revanche, pour l'orange : si « elle ne semble pas partager mon désir, je sens qu'il y a un malaise, une ambiguïté, je la vois faire la tête, il y a du non-dit », dans ce cas, on va poser la question : « Je ne te sens pas exactement sur les mêmes dispositions que moi, as-tu vraiment envie ? As-tu du désir ? », etc.

Rouge : c'est quand la personne a exprimé un refus. Non, ça veut dire non. Quand elle n'est pas dans la capacité à consentir, quand elle est complètement ivre, une personne ivre n'est pas en état de consentir, ou alors quand c'est une personne mineure. Un enfant n'a pas de sexualité avec les adultes, c'est un interdit qui a été posé par la loi du 21 avril 2021.

Je passe sur le fait que nous sommes dans un cadre juridique européen et international, que nous avons donc des obligations qui sont très peu respectées. Par exemple, pour ne prendre que la convention d'Istanbul, nous avons l'obligation de modifier notre législation et d'intégrer une définition positive du consentement qui doit donc être, selon l'article 36-2, définie comme le résultat de la volonté libre de la personne considérée dans un contexte de circonstances environnantes. Nous allons passer aussi sur le Canada qui est très intéressant, qui a été le premier pays en 1992 à modifier sa législation.

Autour du consentement allégué, que cela change-t-il d'introduire un consentement positif dans notre législation ? Si nous reprenons les 4 figures :

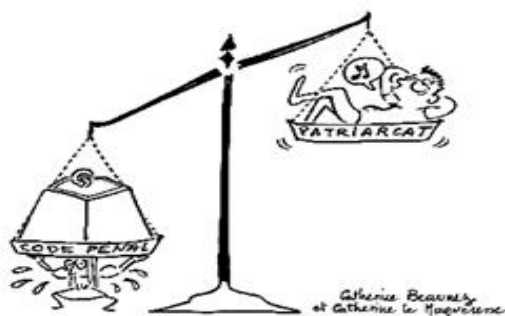
- « Elle a dit non, mais je n'ai pas utilisé de violence, contrainte menace ou surprise » : à ce moment-là, nous prenons en compte le refus exprimé. Elle a dit non, pas de consentement, je condamne ;
- « Elle n'a rien dit, donc je pensais que c'était bon » : le consentement tacite ou implicite n'est pas un consentement. Je dois m'assurer d'un consentement positif, extériorisé, donné par la personne concernée, et un consentement libre. Si par exemple une personne au travail est dans l'obligation de céder sinon elle perd son travail, ce n'est pas un consentement ;
- « Elle a dit oui » : on va interroger ici la validité de ce consentement. Un consentement libre implique consentement sans peur de représailles si la personne dit non.

Beaucoup de pays ont fait ces modifications, vous pouvez consulter la liste, et cela s'accompagne de campagnes de prévention. J'ai ajouté un montage de toute forme de campagnes de prévention sur le sexe, une définition du consentement positif. Cela s'affiche maintenant sur nos murs : « Le consentement sans oui, c'est non »



et j'ajouterais « sans un vrai oui », puisqu'il peut y avoir un oui extorqué qui n'est donc pas valable.

J'aime beaucoup ce dessin que j'avais pensé avec Catherine BEAUNEZ, où nous voyons à la fois comment le patriarcat est source de privilèges pour beaucoup d'hommes, et la façon dont les femmes luttent pour modifier le Code pénal, en espérant que cela portera ses fruits très prochainement.



catlemag@laposte.net

7ème rencontre interprofessionnelle de l'O.P.V.F
Mardi 23 novembre 2021

Valence BORGIA : Nous nous rendons compte que des choses que nous pensions complètement normales dans le code deviennent horribles, notamment l'idée qu'un consentement tenu par menace est un oxymore absolu. Cela n'existe pas, merci de l'avoir dit.

Nous évoquons plus tôt les recours, et Jessie DUVAL a présenté des expérimentations qui semblent extrêmement intéressantes, notamment la conception du dépôt de plainte hors les murs. Cela nous amène à cette question : ne faut-il pas aussi repenser l'approche que nous avons en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ? Au regard de ce dernier schéma, nous voyons bien que nos conceptions juridiques et judiciaires, même si des progrès ont été accomplis, sont faites à la grande défaveur des femmes. Ne faut-il pas finalement imaginer des dispositifs transverses différents ? C'est peut-être ce que va nous raconter Anne RUBINSTEIN en nous présentant les dispositifs des Maisons des femmes.

Le besoin de prise en charge globale des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles : l'expérimentation de Maison des Femmes à l'AP-HP : Anne Rubinstein, directrice de cabinet du directeur général de l'AP-HP

Nous avons ouvert un premier lieu hier, notamment en présence d'Hélène BIDARD. Nous sommes parties d'un constat à l'hôpital : ce sujet n'est pas très bien pris en compte et les patientes victimes de violences ne sont pas très bien prises en charge pour plusieurs raisons.

Évidemment, ces femmes sont soignées quand elles arrivaient à l'hôpital, quand elles étaient blessées, atteintes. Nous n'avons pas attendu ce dispositif pour le faire. En revanche, ce postulat de départ ne concerne que les femmes qui ont des maux, des blessures apparentes ou en tout cas conscientes. Le médecin les soigne et elles repartent chez elles. Dans un nombre significatif de cas, elles reviennent voir le même médecin ou un autre. Il y avait donc une espèce de conscience de ne pas faire tout ce qu'il fallait du point de vue du monde hospitalier.

Le monde hospitalier est un monde fermé qui se suffit à lui-même, et qui n'a pas complètement l'habitude de travailler avec d'autres. S'il y avait bien un sujet où il fallait absolument travailler avec d'autres, où la prise en charge sanitaire n'était pas la seule entrée, il fallait que nous participions nous aussi à l'idée que le parcours de ces femmes doit être amélioré, qu'elles ne doivent pas être renvoyées dans le meilleur des cas avec les médecins assez conscients du sujet qui pouvaient leur dire : « Il y a des associations, vous devriez aller porter plainte ». Ça, c'était vraiment dans le meilleur des cas. Dans la majorité des cas, elles sont soignées et repartent chez elles.

De ce constat-là, d'autres réflexions se sont menées. Ce n'est pas encore atteint, loin s'en faut, toutes les disciplines et toutes les équipes n'étaient pas formées à reconnaître les femmes victimes de violences, y compris les signaux faibles. Quand vous arrivez aux urgences avec des coups, que vous dites que c'est votre conjoint, votre copain, c'est assez clair. Mais dans beaucoup de cas, il y a peut-être ces coups, mais les femmes ne disent pas d'où ça vient. Il y a aussi toutes ces femmes qui consultent, car elles ont mal à la tête, au ventre, quelque part, mais à aucun moment elles n'expriment la cause profonde de leur mal devant le médecin ou l'équipe médicale qui la reçoit. Il faut donc améliorer ce dépistage, cette reconnaissance des signaux faibles.

Et enfin, une chose sur laquelle nous espérons agir plus tard, qui est aussi une des raisons pour lesquelles nous nous sommes engagés sur ce projet. Tous les médecins à qui j'ai parlé, quelle que soit la génération, m'ont affirmé que pendant leurs études, ils en avaient entendu parler peut-être 20 minutes pendant toute leur scolarité. Nous avons aussi tout ce volet-là à creuser avec les universités pour que cette dimension soit connue et entendue, quelle que soit la spécialité. Ce projet a d'abord une vocation en interne d'améliorer le dépistage et la conscience de l'ensemble de nos équipes sur l'ensemble de nos hôpitaux du sujet.

L'AP-HP est le plus grand CHU européen, nous sommes très fiers de le dire, mais cela nous donne aussi des obligations, en particulier une obligation de contribuer aux travaux de recherche sur ces phénomènes, sur les implications que cela peut avoir sur la santé des femmes tout au long de leur vie, la santé mentale et la santé physique évidemment. À partir de ces trois structures existantes, nous allons donc mobiliser nos équipes universitaires et médicales pour qu'elles participent, contribuent et produisent des travaux de recherche.

Le projet qui a inspiré L'AP-HP lors du lancement de la création de la Maison des femmes est la structure que dirige Gatha HATEM à l'hôpital de Saint-Denis. C'était un peu curieux que ce grand CHU d'Europe, avec ses 39 hôpitaux et ses sites hospitaliers extrêmement connus sur le territoire parisien ne se soit jamais posé la question d'avoir un dispositif semblable inspiré de celui-ci, d'autant plus que les avis étaient absolument unanimes sur le fait que l'entrée par les soins est une entrée un peu naturelle. Se confier y est plus facile. Nous allons voir un médecin régulièrement dans notre vie, nous allons à l'hôpital, donc c'était la bonne entrée. À partir de tout cela, nous avons créé des lieux, il y en aura trois sur le territoire parisien. Un est situé à l'hôpital Bichat-Claude-Bernard, qui a été inauguré hier, un autre est situé à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, qui sera inauguré le 16 décembre, et un autre à l'Hôtel-Dieu qui sera inauguré en janvier, vers le 10 ou le 12.

Chacune de ces structures est organisée avec ce tronc commun : à la fois accompagner les femmes, les recevoir, parler avec elles, organiser leur prise en charge médicale et sanitaire, organiser à partir de ce lieu, répondre à tous leurs besoins autres que directement médicaux, c'est-à-dire l'accompagnement social, juridique, judiciaire, des offres de bien-être, de reconduction de l'estime de soi, une espèce de package global. À partir de ce lieu, au lieu d'être renvoyées comme un ping-pong de site en site, les ressources nécessaires sont en même endroit.

Ce qui est innovant, c'est que dans ces trois structures, la prise de plainte sur site sera possible avec des présences de policiers formés qui seront donc là une fois par semaine dans chacune des structures pour le moment, ce qui est déjà énorme. Des associations seront présentes et accompagneront les femmes qui le désirent pour faciliter toutes leurs démarches. Je viens d'être contactée par le barreau de Paris pour avoir également des permanences d'avocats, mais il y a déjà des permanences juridiques. Un lieu donc où tout ce dont ont besoin les femmes sera concentré. Nous avons des possibilités d'hébergements, de répit à l'hôpital, cela ne peut pas durer très longtemps, l'hôpital est un lieu d'hospitalisation, mais il s'agira de les mettre à

l'abri le soir s'il n'y a pas d'autres solutions. Une des briques attendues sur laquelle il faudrait mieux travailler, c'est cette possibilité directement à partir de ces Maisons des femmes de trouver des structures d'hébergement dans l'écosystème parisien pour que là aussi, ce soit facilité pour elle.

Ces structures, il faut qu'elles soient connues de toutes les parties prenantes, quel que soit l'endroit. Nous avons pour cela vocation à donner les informations pratiques pour que tout le monde les connaisse, connaissent le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, les directeurs d'école, de crèches, évidemment les médecins de ville, à tous les endroits où une femme peut être repérée. Nous allons essayer de monter quelque chose d'intelligent avec SOS Médecins pour qu'il y ait une complémentarité entre le soin à domicile et le soin à l'hôpital.

Valence BORGIA : c'est vraiment réjouissant. Lorsqu'on organise ces événements avec les différents praticiens de terrain, ce qui revient systématiquement, c'est ce besoin de transversalité et de compétences de formation. On ne s'improvise pas compétent en matière de violence, et l'idée que les policiers qui viendront dans ces Maisons des femmes soient des policiers formés est déjà quelque chose d'énorme pour les victimes.

Échange

C'est une question de non-spécialiste en droit par rapport aux deux premières interventions. C'est une expérience personnelle, j'ai eu une discussion avec un ami. Il a vécu une situation où une de ses amies s'est fait agresser sexuellement à une soirée par un homme. Il y avait des personnes pour voir et constater qu'elle a été violentée. À la suite de cela, elle a porté plainte. Il est intervenu et rien ne s'est passé. Ils n'ont pas réussi à déterminer qu'il y avait vraiment eu une atteinte, je ne connais pas les termes exacts. On a eu cette conversation où je lui ai dit que c'était quand même fou qu'il ne se soit rien passé et qu'il n'y ait pas d'obligation de prise en charge, même si ce n'est pas allé jusqu'au bout, de la personne qui a été agressée, et que même si nous n'avons pas su montrer que c'est arrivé, et que ça a pu porter atteinte à cet ami, qu'il n'y ait pas d'intervention auprès de lui. Et il m'a dit : « Tu te rends compte, la présomption d'innocence existe, on ne peut quand même pas supprimer cela ». Je trouve extrêmement importante la présomption d'innocence, mais je ne comprends pas que la présomption de culpabilité soit plus faible, qu'il y ait une si grosse distance entre ces notions de droit. Je me suis vraiment retrouvée à court d'arguments, car je n'ai pas su quoi dire, notamment car c'est vrai que la présomption d'innocence est extrêmement importante dans nos juridictions et heureusement qu'elle existe.

Jessie DUVAL : Le parquet respecte la présomption d'innocence, mais ça ne nous empêche pas de mener une enquête. Je pense que dans ce cas, suite au dépôt de plainte, la police a reçu l'auteur, a récupéré autant d'éléments matériels possibles, je pense aux réquisitions du médecin légiste, il a demandé si la victime est partie en unité médicale judiciaire, par exemple de l'Hôtel-Dieu, il a fait des examens. Les investigations étaient menées côté auteur déjà pour le rechercher, l'identifier et éventuellement le confronter. Donc la présomption d'innocence n'empêche pas une enquête, ni que la parole de la victime soit entendue et crue à partir du moment où les faits sont caractérisés. Dans le cas de cette jeune femme, la caractérisation des faits qui semble avoir fait défaut. Vous aviez dit que l'affaire avait été classée. Je ne sais pas si c'était insuffisamment caractérisé, ou si c'est l'auteur qui n'a pas été identifié.

Catherine LE MAGUERESSE : Sur la présomption d'innocence, on n'est pas suffisamment cultivé sur ces sujets-là. La présomption d'innocence est un principe inscrit dans la Convention des droits de l'homme, la Convention européenne, la nôtre. Tant les preuves de la culpabilité ne sont pas rassemblées, la personne est présumée innocente. Cela suppose donc qu'il y ait une plainte, et cela s'inscrit dans une procédure pénale. Si je suis témoin de quelque chose dans la rue, je vois un homme qui agresse une autre femme, je le vois, je sais que cela se passe. S'il n'y a pas de plainte, je peux parfaitement dire que cet homme-là a agressé, je ne peux pas être poursuivie, sa présomption d'innocence n'est pas en cause. C'est seulement pour s'assurer que personne ne peut être condamné sans preuve. C'est un principe avec lequel tout le monde est d'accord.

Le problème, c'est qu'il est détourné de son usage juridique pour dire : « Attention, on ne peut plus rien dire : présomption d'innocence ». C'est abusif, la présomption d'innocence, ce n'est pas cela.

Dans l'exemple que vous nous donnez, j'ai entendu qu'il y a eu des témoins directs. Votre camarade a été témoin direct d'une agression, donc la question, pour moi, s'est produite. Il va falloir le prouver dans le cadre de la plainte pénale. Mais pour moi, elle n'est pas en cause, elle s'est produite. Après cela, il va y avoir une appréciation de la gravité. « Cela s'est passé en soirée, c'était pour rigoler, elle n'a pas le sens de l'humour ». Ceci n'enlève rien au fait qu'elle se soit produite. Notre sexisme nous empêche de caractériser humainement que cette femme a été agressée. Et que ses copains prennent la défense de leur ami, c'est un autre sujet.

Ce que j'entends aussi, c'est qu'elle a déposé plainte, elle a fait ce qu'il fallait. C'est ce que nous demandons aux femmes, aller déposer plainte. Ce qui n'est pas normal, c'est qu'elle n'ait pas d'information sur les suites qui seront données à sa plainte. C'est ce que beaucoup de victimes reprochent. Le classement sans suite intervient plusieurs mois après. Normalement, en droit, elles sont supposées recevoir une notification du classement sans suite, ce qui est tout de même de plus en plus le cas. Mais parfois, elles ne comprennent pas que cela prenne autant de temps. Je ne sais pas comment s'est passée l'agression, mais parfois, on reçoit le classement sans suite 6 ou 7 mois après pour des faits qui ne demandent pas beaucoup de recherches. Ce sont des témoignages directs, quelque chose de simple. Cela participe aussi de la défiance des victimes envers la justice. Ces informations ne viennent pas, ou de façon lacunaire.

Jessie DUVAL : Effectivement, on envoie les notifications des poursuites, mais nous avons aussi mis en place le bureau d'aide aux victimes au tribunal qui renseigne sur l'état de la plainte. Si elle n'a pas de numéro de parquet, il suffit qu'elle avance son nom et elle saura où en est sa plainte. De plus, l'association qui travaille avec nous pourra lui expliquer pourquoi sa plainte aurait éventuellement été rejetée, ou pourquoi elle est peut-être encore en cours d'instruction.

Valence BORGIA : Ce que vous soulevez toutes les trois est fondamental. Cela s'inscrit dans ce que j'interprète comme une forme de bâclage, de retour de bâton. Il y a la phase #MeToo, les femmes sont incitées à porter plainte, il y a cette forme d'injonction. La plainte est le seul vecteur, alors que ce qui m'a frappée, c'est que juste après l'affaire Adèle Haenel et l'épisode des Césars, une tribune a été signée par des avocats pour dire que tout cela était une atteinte à la présomption d'innocence et à la prescription. C'est exactement ce que vous disiez, c'est juridiquement erroné.

Je prends l'exemple de Roman Polanski, il n'est pas poursuivi judiciairement, n'est pas mis au pénal, donc il n'est pas présumé innocent. À l'inverse, Adèle Haenel, lorsqu'elle s'exprime, c'est elle qui est présumée innocente. On peut porter plainte, si elle le fait, elle est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle soit éventuellement condamnée, mais c'est très important d'être précis. L'idée de la présomption innocence est simplement une garantie dans le cadre du procès pénal. Cela n'interdit pas la parole, c'est vraiment très important. Il y a des glissements de notions juridiques qui deviennent des vertus morales. C'est une nouvelle injonction au silence qui prend la parure du droit. C'est très dangereux, j'ai rédigé et signé une contre-tribune pour le préciser, car cela devient une nouvelle violence. Le droit qui est censé être le recours devient le bâillon.

Questions sur la prescription. Si une agression sexuelle a eu lieu il y a plusieurs années, quels sont les délais de prescription ? Où en est-on aujourd'hui ? Une deuxième question sur les violences médicales, et une question sur le viol collectif, les qualificatifs retenus pénalement sur la question du collectif, et plus largement, quelles sont les évolutions dans le droit pénal que nous pourrions attendre si nous devons aujourd'hui faire une sorte de desiderata ? Qu'aimerions-nous voir évoluer ?

Et puis, il a été rappelé la contradiction entre l'aspect moralisateur que peut parfois prendre le recours au droit ainsi que l'ingérence, doit-on aller dans les affaires privées des gens, et la nécessaire empathie. On se soucie de l'autre, c'est pour cela qu'on soutient il ou elle, et qu'on va chercher plus loin quelques questions.

Enfin, une question sur le financement, mais on va plutôt commencer par les questions juridiques.

Jessie DUVAL : Je vais répondre sur le droit positif. Pour tout ce qui est évolution du droit pénal et moralisateur, je laisserai Catherine répondre.

Pour le viol collectif, c'est la notion de viol en réunion. Par la suite, plusieurs chefs d'infraction seront ajoutés.

Concernant les prescriptions, notamment en matière d'atteinte sexuelle et de viol des mineurs, pour le viol, le crime, c'est 30 ans à compter de la majorité de la victime. Pour tout ce qui est délits, c'est entre 10 et 20 ans à compter de la majorité de la victime, et ça dépend du type de délit. Il y a en plus un mécanisme de prescription prolongée, c'est-à-dire que si la victime a déposé plainte pour un viol, et qu'entre-temps, l'auteur a commis sur un autre mineur une autre infraction de type viol ou délit, alors le délai de prescription se prolongera non pas sur les 30 premières années de la première victime, mais sur les 30 années de la seconde victime.

Même chose pour les délits. Suivant le type d'agression, il y a une liste. Si le mineur a porté plainte pour une première agression sexuelle, et que l'auteur a été sanctionné pour 20 ans, s'il commet à nouveau un crime contre un autre mineur pour un autre type d'agression sexuelle, le délai sera prolongé. 20 ans non pas sur la base du premier, mais sur la base du second. On l'appelle le mécanisme de prescription prolongée.

Catherine LE MAGUERESSE : Sur la prescription des majeurs, c'est 6 ans pour les délits et 20 ans pour les crimes.

Quelles modifications ? Je suis pour une modification complète du volet des violences sexuelles, notamment pour introduire ce consentement positif. Globalement, il faudrait se donner le temps de travail, car nous avons eu beaucoup de lois. Nous ne pouvons pas dire que le législateur est inactif, nous devons être à plus de 5 ou 6 lois depuis la loi de 2010.

Le problème, c'est qu'à chaque fois, c'est le système du millefeuille. On en rajoute toujours une par-dessus, mais il y a une insuffisante coordination entre les violences prises en compte par le droit, les violences contre les mineurs et les violences contre les majeurs. Il faudrait repenser cela et le réarticuler ensemble. Je prends l'exemple de cette mal nommée "clause Roméo et Juliette" qui permet à un agresseur de 18 ans d'imposer des relations sexuelles à une enfant ou un enfant de 14 ans sans être poursuivi, sans qu'il y ait un interdit égal qui soit posé, que l'on doit à notre ministre de la Justice, alors que par exemple, les mineurs de 15 ans devraient absolument être protégés de toute sexualité avec des adultes. Quand on a 18 ans, on est adulte, on est dans une réelle sexualité.

Donc modifier cette clause, introduire le consentement positif, réorganiser, repenser complètement, au regard des connaissances que nous avons aujourd'hui, notamment en psycho traumatismes, en mécanisme de sidération, comment le droit doit être repensé par rapport à toutes ces connaissances, par rapport à nos obligations internationales et européennes, par rapport au droit comparé. Beaucoup de pays font des choses très intéressantes, inspirons-nous. Dans tous les cas, tout cela demande un travail pluridisciplinaire qui demande du temps. J'appelle ce travail de mes vœux, se donner deux ans pour se poser, pour se dire que notre droit nous vient du XIXe siècle, qu'il y a cet empilage législatif jurisprudentiel. Que voulons-nous en 2022 pour véritablement nous donner les moyens de définir les violences sexuelles à partir de toutes nos connaissances scientifiques ? Ce serait la méthode que j'aimerais que nous adoptions en France pour modifier le code de procédure pénale.

Par ailleurs, sur le volet application du droit, mais dans la modification du droit, il y a aussi la procédure pénale. Et dans l'application du droit, je prêche pour mettre beaucoup plus souvent en cause la responsabilité de l'État quand il y a une défaillance du service public de la justice. Souvent, nous pensons que ce n'est pas possible que les tribunaux aient dit cela, d'avoir perdu des scellés, toutes ces choses qui nous font grimper au plafond. Ce n'est pas possible qu'aujourd'hui, il y ait un tel dysfonctionnement de la justice au détriment des victimes. Je demande à ce que systématiquement, la responsabilité de l'État soit mise en cause de façon à ce que ces dysfonctionnements soient visibilisés, quantifiés et que les victimes ne portent pas le poids de ces dysfonctionnements, mais soient indemnisées du service public, de la justice qui sont aussi des dysfonctionnements de la société.

Anne RUBINSTEIN : Si vous me le permettez, j'aimerais revenir sur l'injonction de porter plainte qui a été évoquée, et sur les questionnements qui traversent beaucoup les équipes médicales, et les médecins en particulier, y compris sur l'articulation avec le secret médical, le secret professionnel quand ils ne sont pas médecins. Est-ce mon rôle ou non en tant que médecin de conduire à la plainte ? N'est-ce pas une façon d'infantiliser ma patiente, de répondre à sa place et d'anticiper son désir profond ou non de porter plainte ?

Ce n'est pas si simple que cela, et pour l'instant, c'est un peu conviction contre conviction, ce qui n'est jamais très bien, car nous devons nous situer sur un débat qui n'est pas politique. C'est un débat très organisationnel : quel est le devoir du médecin dans tout cela ? Ces discussions, nous en parlons tout le temps dans notre comité de pilotage dans l'organisation de tout cela.

Il y a un autre point que je n'avais pas abordé, mais qui est lié. Comme nous travaillons en pluridisciplinaire, quelles données partage-t-on autour de ces patientes avec des gens qui ne sont pas médecins, qui ne sont pas soumis aux mêmes types de secrets ? Toutes ces questions sont des questions à se poser, en tant que professionnels, les uns avec les autres.

J'ai éludé les violences médicales, je peux dire deux mots, car c'est important. Il y a des affaires en cours. C'est une violence, donc par définition cela doit être traité. C'est un sujet compliqué pour la communauté médicale, au-delà la communauté hospitalière, pour des raisons qui sont certainement culturelles. Il y a une dissymétrie dans la relation entre le médecin et sa patiente. En cela, c'est déjà compliqué. Ce dont nous sommes sûrs, c'est qu'il faut poser des réclamations. Nous avons fait une espèce de petite révolution dans l'organisation. Les représentants des usagers, des patients sont de plus en plus impliqués dans ces réclamations, dans l'interpellation qu'ils peuvent faire à la communauté médicale et hospitalière sur de mauvaises prises en charge. Là encore, cela est compliqué du point de vue du droit. Une agression, c'est une agression. La définition est très claire. En revanche, des choses qui sont ressenties comme étant violentes, alors que les médecins pensent faire un acte médical, toutes ces questions-là sont des questions compliquées sur lesquelles la communauté médicale doit être aidée par ces partenaires qui ont d'autres métiers, un autre regard. J'y suis très favorable.

Catherine LE MAGUERESSE : Un point a été soulevé sur la question du privé, qui peut être relié à cela. Est-ce une ingérence ? Va-t-on dans le privé ? La séparation public/privé a longtemps protégé les agresseurs et la dénonciation des violences, notamment les violences dites conjugales. À partir du moment où il y a une atteinte à l'intégrité des personnes, cela ne relève pas du privé. C'est une atteinte au contrat social, donc cela nous regarde toutes et tous. C'est un choix de société que nous avons fait de bannir les violences interpersonnelles, les violences publiques, toute forme de violence. Non, la notion de privé n'a pas à intervenir là-dedans. Si on veut ne pas avoir affaire avec le public, on se comporte bien, et il n'y aura pas d'ingérence en cause.

Par rapport à la question du médecin et sur son rôle d'orienter la victime vers une plainte, c'est pour cela que je fais le lien avec le privé, le médecin aura également l'impression d'avoir une forme d'ingérence dans la vie privée de la victime, mais la victime vient le voir. Elle vient dénoncer déjà quelque chose, donc elle est déjà dans une démarche où elle interroge, elle interpelle la société. Certes, elle va également mal, donc il y a un problème médical réel, mais cette porte d'entrée, c'est plutôt la traiter comme une personne adulte que de lui donner l'ensemble des informations : « Voilà ce que vous pouvez faire », il ne s'agit pas de se substituer à la victime en lui disant qu'il faut absolument qu'elle porte plainte, nous savons bien que ce n'est pas l'accompagnement proposé, mais dire à la victime qu'elle a le temps de déposer plainte, même si c'est mieux qu'elle le fasse rapidement pour une raison de déperdition des preuves, car la justice n'aime pas quand les victimes déposent plainte tard. Elles passent sous la pile des policiers dans le traitement des plaintes. Pour autant, elle aura ce temps, et je pense que si le premier message qu'elle reçoit, c'est qu'elle est entendue, qu'elle est considérée comme victime, qu'on lui présente ce qu'elle peut faire, et si ce premier contact valide son récit et ne lui renvoie pas que ce n'est pas si grave, tout ce que les victimes sont trop souvent amenées à entendre, cela l'encouragera à se saisir des possibilités et donc de la plainte pénale une fois qu'elle aura toutes les informations.

Une plainte pénale, s'est effectivement s'engager dans un processus long, coûteux financièrement, humainement. Pour autant, même si je suis très critique du droit et du fonctionnement de la justice, je pense qu'il vaut mieux qu'il y ait un rapport de force favorable aux victimes, notamment en trouvant des avocats ou avocates combatifs, qui ont identifié les dysfonctionnements de la justice et qui savent donc les contourner en conseillant la victime d'aller voir les associations pour créer ce rapport de force, de façon à obliger la justice à s'améliorer. Si nous arrêtons de saisir la justice, elle sera encore plus patriarcale qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'objectif est véritablement, car c'est un droit que nous avons en tant que citoyens et citoyennes, de faire que cette justice soit juste avec les victimes. C'est un combat que nous devons mener avec les victimes. C'est facile quand ce n'est pas à nous de nous prendre les murs, mais quand on se prend les murs à plusieurs avec un rapport de force, à un moment, les murs tomberont. C'est ce que nous voulons obtenir.

Jessie DUVAL : Dans la Maison des femmes, il y a un accompagnement juridique que Madame RUBINSTEIN a présenté, un accompagnement juridique fait par l'une des associations que vous connaissez bien, qu'est l'entrée de la justice dans le tribunal, et ces associations permettent aussi un accompagnement tout au long du procès, car c'est effectivement une autre violence pour les victimes.

Valence BORGIA : Je me réjouis vraiment de ces derniers mots partagés. C'est précisément ce qu'on essaie de faire. Ce rapport de force dans la justice est l'objet même de la force juridique de la Fondation des femmes, comment mener des contentieux stratégiques et comment arriver à l'audience. C'est une forme de partie d'échecs, mais c'est aussi un combat de boxe. Ce sont des moments très heureux, quand la justice passe tout au bout, que dans la salle d'audience, le rapport de force devient favorable à la justice, que les auteurs sont là, debout, d'ailleurs, ils ressemblent souvent à des petits garçons, ces auteurs qui étaient si courageux lorsqu'ils étaient en position de force. Quand ils comparaissent devant les juges, que la parole et la justice passent, il se passe véritablement quelque chose du changement. Le monde change un peu à ce moment-là dans l'ensemble judiciaire. C'est la voix qu'il faut continuer de poursuivre.

Table ronde n°3

Les violences sexistes et sexuelles à tous les âges



Animation par **Louise Delavier**, program manager auprès de l'association En avant Toute(s)

Je travaille à l'association En avant Toute(s) qui a déjà fait ce constat de la pertinence d'intégrer l'âge dans l'analyse du sexisme et dans la manière de lutter contre. Aujourd'hui, nous réunissons plusieurs intervenantes pour discuter de cette problématique et regarder les spécificités que ce soit à l'enfance, à l'adolescence, à l'âge adulte, focus sur le monde du travail, et ensuite à la maison de retraite, quand nous sommes plus âgés. Nous allons donc examiner comment se manifeste le sexisme, quelles sont ses spécificités et peut-être proposer des pistes de solution.

Avant toute chose, nous allons regarder une vidéo, mais elle ne va peut-être pas marcher. C'est une vidéo du collectif et Rose Carpet qui s'appelle « Le Pantalon ».

Vidéo : Le pantalon : <https://www.youtube.com/watch?v=tgWh5Rq7BoA>

Avec nos intervenantes, nous allons nous demander si le sexisme est bien « un truc de jeunes », un truc de moins jeunes, voir les spécificités que cela suppose. Avec En avons Toute(s), nous avons remarqué qu'effectivement, les jeunes peuvent être touchés par le sexisme d'une manière qui ne va pas être celle de leurs aînés. Ils vont avoir des vulnérabilités particulières et c'est, ce que je vous propose d'explorer maintenant ensemble. Nous allons commencer avec Jane LAVAUD, psychologue clinicienne auprès du Centre de victimologie pour mineurs de l'hôpital Trousseau. Vous allez nous parler des violences sexistes et sexuelles commises sur les enfants à travers la présentation d'un cas clinique et de sa prise en charge.

Les violences sexistes et sexuelles commises sur les enfants, présentation d'un cas clinique et de sa prise en charge : Jane Lavaud, psychologue clinicienne, auprès du Centre de victimologie pour mineurs de l'hôpital Trousseau

Je suis psychologue clinicienne au Centre de victimologie pour mineurs à l'hôpital Trousseau de Paris, dans le 12^e arrondissement. C'est un service dirigé par le Docteur Gilbert VILA, qui assure des consultations dédiées aux psychotraumatismes chez les enfants et adolescents, mais également des consultations de liaison avec les autres services psychosomatiques et les urgences de l'hôpital. Le service est également impliqué dans le dispositif de prise en charge des mineures victimes de féminicide à Paris.

Pour cette intervention, j'ai décidé de faire un focus sur les passages aux urgences pour tentatives de suicide des mineurs, car nous avons remarqué avec mon chef de service qu'ils sont en augmentation assez

significative depuis quelques années, notamment depuis la crise Covid. Cela fera aussi écho avec la Journée de lutte contre le harcèlement scolaire qui a eu lieu la semaine dernière. Je vais essayer de rester très factuelle et vous laisser libre de faire les interprétations et conclusions à la fin de mon intervention.

Depuis août 2021, nous comptons 52 passages par les urgences de Trousseau et tentatives de suicide. Cela fait beaucoup. Pour 52 passages, il y a eu 43 filles pour 9 garçons. L'âge moyen des filles est 12 ans et 10 mois, et pour les garçons, 13 ans et 6 mois. Nous ne pouvons pas trop les comparer, car il y a une surreprésentation de filles, mais c'est quand même jeune. Pour les deux sexes, l'âge minimal observé est 11 ans. Ce qui ressort de prime abord dans le discours de ces jeunes, c'est l'existence de problématiques familiales allant du conflit conjugal des parents, de la séparation conflictuelle, à l'absence d'un des deux parents, ou même la rivalité dans la fratrie. Ce n'est que dans un second temps qu'ils vont évoquer la présence d'un vécu de harcèlement scolaire, dans 80 à 90 % des cas, mais également l'existence de violences sexuelles qui ont déjà été révélées, ou comme premières révélations, dans 10 à 20 % des cas. Seulement deux garçons ont évoqué du harcèlement scolaire, donc je vais plutôt aborder le récit et le ressenti des adolescentes.

Ce que ces jeunes filles rapportent de leur harcèlement, ce sont principalement des insultes, des injures et des menaces sur fond de propos sexistes, grossophobie, homophobie et parfois transphobes. Elles parlent aussi beaucoup des rumeurs qui courent à leur sujet, peuvent également évoquer du chantage sexuel, et dans certains cas du revenge porn qui continue sur les réseaux sociaux. Pour la grande majorité, elles datent le début de ce harcèlement à la fin de la primaire, donc CM1/CM2, jusqu'au début du collège, 6^e/5^e, qui peut se poursuivre après, mais c'est là où cela se joue beaucoup.

Quelques chiffres sur le harcèlement scolaire. D'après l'Unicef, 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire. À l'âge du primaire, entre 6 et 10 ans, ce sont plutôt les garçons qui sont harcelés ou qui peuvent parler de ce harcèlement, et par la suite, par contre, ce sont les filles qui sont deux fois plus harcelées, et ce quels que soient les espaces, à l'école, sur Internet et dans l'espace public.

À noter comme répercussions sur les victimes : des symptômes de stress et d'anxiété, des stratégies d'évitement. Ce sont donc des enfants qui vont décrocher scolairement, qui vont peut-être faire de l'absentéisme et qui vont développer aussi beaucoup de symptômes psychosomatiques. Beaucoup de migraines, de maux de ventre, tout cela pour essayer inconsciemment de ne pas aller à l'école et d'éviter de subir cela. Il y a une diminution drastique de l'estime de soi, un sentiment d'isolement et un risque accru de passage à l'acte suicidaire. Il faut savoir qu'un quart des mineurs harcelés ont pensé au suicide.

Je vais vous présenter une vignette clinique qui regroupe tout cela. C'est une jeune fille que nous allons appeler Laura, 14 ans, qui se présente seule aux urgences de l'hôpital, car elle est très angoissée de faire un passage à l'acte suicidaire. Elle rapporte depuis plusieurs mois une tristesse de l'humeur et de grosses idées suicidaires de plus en plus présentes jusqu'à ce jour. Elle va parler d'un épisode de harcèlement scolaire qui a duré un an à partir de la 5^e qui l'aurait conduite à une première tentative de suicide qui est passée inaperçue, et dont elle aurait informé ses parents après coup. En novembre 2020, elle raconte qu'elle a eu un rapport sexuel avec son petit copain de l'époque, rapport sexuel consenti dans un premier temps, mais pendant l'acte, elle va lui demander à plusieurs reprises d'arrêter de façon claire, ce qu'il ne fera pas.

Saut dans le temps, été 2021, elle aura une discussion avec ses amis au sujet du consentement. C'est à ce moment-là qu'elle va se rendre compte qu'elle a été victime de viol. Depuis, elle revit inlassablement ce souvenir traumatique qui l'empêche de se concentrer, de dormir, de vivre. Pour se soulager de ses angoisses, elle va pratiquer la scarification sur les bras et sur les jambes. Elle s'est donc présentée seule aux urgences, car ses parents sont partis en week-end. Quand les équipes médicales ont essayé de les prévenir, ils vont répondre qu'ils ne peuvent pas rentrer tout de suite rejoindre leur fille pour des raisons qui leur sont propres, ils ne la rejoindront qu'à la fin du week-end comme prévu.

Elle sera vue plusieurs fois par le pédopsychiatre de notre service, à la fois seule et accompagnée de ses parents puisqu'elle est mineure. Ce sont des parents qui ont énormément de difficultés à reconnaître leur fille comme victime et à la soutenir dans sa volonté et son ambivalence pour porter plainte. Et surtout, ils

nient complètement la souffrance de leur fille et la minimisent. C'est une jeune fille qui va demander à être gardée à l'hôpital en séjour de répit pour éviter d'être à la maison, car cela se passe très mal. En accord avec les chefs de service des différents pôles concernés, donc pédopsychiatrie et psychiatrie générale, sa demande sera acceptée. En parallèle, au vu de la situation du caractère criminel des actes rapportés par cette jeune fille, un signalement a été rédigé par les équipes et envoyé aux autorités compétentes.

Une fois que toute la situation a été gérée et contenue, une prise en charge psychothérapeutique a été proposée à Laura dans le service pour traiter ses angoisses et ses souvenirs envahissants. Une psychologue va lui proposer une thérapie dite brève, l'ICV, intégration du cycle de vie. Cette thérapie a pour but de relancer l'intégration neuronale pour digérer les émotions du passé. Très souvent, lors d'événements traumatiques, le cerveau aura l'impression d'être encore en situation de danger de mort imminente, provoquant un stress constant. L'idée est donc de faire comprendre au corps et au cerveau que le traumatisme est passé et que ce n'est plus la peine d'être en tension constante.

Cette vignette était intéressante, car elle regroupe les trois facteurs évoqués précédemment : le terrain familial problématique et dysfonctionnel, le harcèlement scolaire avec propos sexistes, et dans ce cas les révélations de violences sexuelles.

Les conclusions très factuelles que je peux faire, c'est que d'après les chiffres de notre service, il apparaît que le harcèlement scolaire est un facteur important de vulnérabilité chez les mineurs et aggravant du passage à l'acte suicidaire, et que cela vient impacter de manière très significative le développement et le fonctionnement psychoaffectif des mineurs. Cela a de très graves conséquences à court, à moyen et à long terme sur la santé mentale des mineurs, et particulièrement ici des filles et des jeunes adolescentes.

Louise DELAVIER : J'en profite pour vous poser une petite question. Vous avez dit que c'était des personnes qui vivaient des violences sexuelles, un cas de violence par un petit copain, que nous pouvons donc appeler de la violence conjugale. Est-ce que ce sont aussi des violences dans la famille, des violences incestueuses par exemple ?

Jane LAVAUD : Dans son cas, non, mais il y a beaucoup de violences intra et extra familiales. Malheureusement, il y a beaucoup de violences sexuelles.

Louise DELAVIER : Nous allons avancer dans la boucle du temps et aborder les violences sexistes et sexuelles commises sur les adolescentes, avec un focus sur le phénomène de la prostitution. Bérangère WALLAERT, déléguée de l'association Agir contre la prostitution des enfants, vous avez la parole.

Les violences sexistes et sexuelles commises sur les adolescentes, focus sur le phénomène de prostitution des mineures : Bérangère Wallaert, déléguée générale de l'association Agir contre la prostitution des enfants

La semaine dernière, un plan interministériel a débloqué de l'argent en particulier sur ce sujet, et surtout, l'a fait remonter sur le devant de la scène. C'est une bonne chose, car ce phénomène a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années, mais surtout, nous en entendons beaucoup plus parler, et ces violences sont beaucoup plus reconnues. Certaines situations passaient sous les radars, et elles sont aujourd'hui visibles. Nous nous réjouissons donc de cet aspect-là.

ACPE, Agir contre la prostitution des enfants, est une association qui existe depuis 1986, qui s'occupait avant des adultes qui avaient consommé de la prostitution enfantine, dans les pays d'Asie en particulier. Maintenant, nous nous occupons plutôt des enfants victimes de prostitution en France, avec des victimes mineures.

« Enfants », pour nous, c'est moins de 18 ans, car la législation change à partir de cet âge. C'est intéressant, car aussi bien Jane ou le petit film ont évoqué la question des victimes. Les jeunes ne veulent pas être victime. D'ailleurs, dans les cours des collèges et des lycées, « tu es une victime » est la pire des insultes. Pour nous, c'est un vrai sujet. Il y a beaucoup de jeunes filles, mais aussi de jeunes garçons. C'est encore plus caché, car au tabou de la prostitution s'ajoute le tabou de l'homosexualité pour les garçons. Les clients sont

tous des hommes, et les garçons qui sont victimes de prostitution le font dans le cadre d'une homosexualité qu'ils vivent ou bien d'une homosexualité qu'ils ne vivent pas, mais ils sont dans une relation homosexuelle. Dans tous les cas, le tabou est encore plus lourd. Je parle donc beaucoup des filles, car elles sont majoritaires dans la prostitution.

Les victimes de prostitution ne se veulent pas, ne se voient pas comme des victimes, et cela est un problème pour la prise en charge. Par exemple, lors de procès contre les proxénètes, elles ne témoignent pas, voire même parfois elles témoignent en faveur de leurs proxénètes en disant : « J'y allais volontairement, je suis d'accord, mon corps m'appartient, je fais ce que je veux avec mon corps », ce qui est faux. La prostitution est interdite chez les mineurs. Autant la prostitution chez les majeurs n'est pas interdite pour celles qui la pratiquent, les clients, ceux qui ont recours à la prostitution sont en délit, les proxénètes aussi, mais la personne majeure qui se livre à la prostitution n'est pas dans une situation de délit. Elle ne sera pas poursuivie, elle n'ira pas en prison et ne paiera pas d'amende. Elles sont presque toutes dans des situations difficiles, et la France a choisi cette loi d'humanité pour ne pas poursuivre les prostituées.

Par contre, les victimes mineures de prostitution n'ont pas le droit de faire de la prostitution. Une mineure est en danger en cas de prostitution, elle relève donc de la protection de l'enfance. Elles ne se considèrent pas elles-mêmes comme victime, et ne sont souvent pas non plus considérées comme telles au niveau de la police. Cela est en train de changer, de plus en plus de personnes sont formées, il y a aussi des gens formidables dans les commissariats qui ont bien compris tous ces processus, mais majoritairement, ce n'est pas encore aussi bien connu que nous l'espérons et nous y travaillons. Souvent, comme elles y vont librement, c'est elles qui vont demander au proxénète de les aider, de les protéger pendant leurs passes. Elles sont donc consentantes avec une confusion autour de la question de la majorité sexuelle. Il est parfois considéré qu'une fois qu'elles ont 15 ans, elles ont la majorité sexuelle. Cette majorité, cette notion de majorité sexuelle n'existent pas. Ce n'est pas : « avant 15 ans, on n'a pas de relation, et après 15 ans, on fait ce que l'on veut ». D'ailleurs, les relations sexuelles entre mineurs, il n'y a pas de loi pour cela.

Il y a donc une confusion y compris dans les commissariats où on pense qu'elles y vont librement puisqu'elles ont 16 ans. Évidemment, certaines sont beaucoup plus jeunes. Nous avons suivi un procès il y a 3 semaines de deux jeunes filles de 12 et 14 ans. À ce niveau-là, on dit même « petites filles ». Dans tous les cas, il est parfois considéré qu'elles ressemblent à des femmes, qu'elles y vont librement, et leur statut de victime est interrogé. C'est donc la question que je voulais vous poser, car évidemment, elles sont victimes, et je vais vous dire pourquoi.

Petit point juridique, la loi Billon est passée en avril 2021 visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels. C'est son objectif. Elle a fixé un seuil de non-consentement à la relation sexuelle. Un enfant ne peut pas consentir à une relation sexuelle même s'il en a l'air. Avant, nous pouvions dire : « Cet enfant de 5 ans avait l'air de consentir à faire une fellation ». Heureusement, la loi a enfin dit qu'en dessous de 15 ans, il n'y a pas de consentement possible. Sauf, et c'est là que c'est intéressant, si entre les deux il y a moins de 5 ans d'écart. C'est ce qu'on appelle la clause « Roméo et Juliette ». S'il y a moins de 5 ans d'écart, il peut y avoir consentement, sauf que cette exception n'existe pas dans le cadre de la prostitution, la loi le dit bien. C'est-à-dire qu'à partir du moment où ces relations sexuelles sont tarifées, faites dans le cadre de la prostitution pour satisfaire les désirs sexuels d'autrui et non pas de la personne qui s'y adonne, il n'y a pas de clause « Roméo et Juliette ». C'est interdit jusqu'à l'âge de 18 ans, il faut que cela soit clair dans la tête de tout le monde.

Elle est donc véritablement victime à plusieurs titres. Tout d'abord, quand elle déclare qu'elle est libre, nous pouvons interroger cela de plusieurs façons, mais ces relations ne sont pas libres. Même si parfois, au début, il y a du michetonnage, puis un début de prostitution où elles peuvent apparaître assez libres d'avoir des actes sexuels tarifés, gagner de l'argent. Assez vite, et nous le voyons dans des documentaires, par exemple « Jeunesse à vendre », un reportage très intéressant sur la prostitution des mineurs, que notre association a porté, où la jeune fille dit : « On devait faire 1000 euros ». Très vite, on attendait d'elles qu'elles fassent une certaine somme d'argent avec leur corps. Il n'y a donc pas de choix. Et bien souvent, elles ne voient pas la couleur de l'argent. Plus récemment, le film « Fugueuse », mettait en scène une jeune fille pas du tout dans

la misère sociale qui devenait victime de prostitution. Au début, elle est libre, elle y va, mais sa liberté est très entachée, sans parler de tous les phénomènes d'emprise où il y aurait long à dire.

Une deuxième façon d'être victime, c'est la problématique des addictions. Ils sont presque tous dans des addictions à des substances, cannabis, cocaïne, alcool, héroïne. Elles en prennent pour tenir, car c'est dur. Nous parlons d'argent facile, mais c'est l'argent le plus difficile qu'il soit. On le paie de sa personne, de son corps, de sa vie, de son traumatisme. C'est un argent très difficile, rapide, mais s'il est facile pour quelqu'un, c'est pour le proxénète. Elles prennent donc des drogues pour supporter cela, et pour la payer, elles font des passes.

Leur santé est donc en danger, elles ne sont pas suivies sur le plan médical, elles ont des IST, des grossesses, elles ont des coups, un vrai laisser-aller dans leur hygiène, ce qui fait d'ailleurs une des marques de repérage qui contraste avec du maquillage, des vêtements parfois très sophistiqués, et par contre, un laisser-aller total sur leur corps qui signale qu'elles se sont détachées de leur ressenti et de leur corps. Il y a des séquelles énormes à court terme ainsi qu'à long terme.

Elles sont donc victimes de tout un système. Il est temps que les adultes prennent la mesure de leurs responsabilités par rapport au système sociétal installé sur le corps de la jeune fille qui sert à tout vendre et qui se vend lui-même. Et surtout, l'élément commun de toutes ces personnes qui se livrent à la prostitution, toutes ces mineures victimes de prostitution, c'est un traumatisme. Elles ont toutes vécu un traumatisme, souvent de harcèlement à l'école ainsi que des violences sexuelles dans l'enfance, des viols, etc. À l'origine d'un comportement de prostitution, il y a toujours un traumatisme. Ce sont donc des fragilités qui vont au-delà de la fragilité économique. Le traumatisme crée de l'angoisse, une angoisse très forte, et pour lutter contre cela, il faut s'étourdir, provoquer de l'adrénaline. Le moyen est donc de faire un traumatisme plus gros. Sur un traumatisme ancien, de harcèlement ou autre, on va poser le traumatisme de la prostitution. Voilà comment le système s'entretient. C'est pourquoi ces jeunes filles ont besoin d'aide pour sortir du traumatisme, elles ne peuvent pas en sortir seules. Elles y vont volontairement, car elles sont contentes, elles essaient de lutter contre l'angoisse dans la majorité des cas.

Louise DELAVIER : Je me tourne désormais vers ma collègue Vesna NIKOLOV. Pour avancer encore un peu dans le temps, vous êtes membre de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, l'AVFT. Vous allez nous parler plus précisément de ce sujet des violences sexuelles dans le cadre professionnel.

Les violences sexistes et sexuelles commises sur les femmes, focus sur le monde du travail : Vesna Nikolov, juriste chargée de mission à l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail

L'AVFT, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, est la seule association spécialisée dans la lutte contre les violences sexuelles au travail. Nous accompagnons, nous sommes principalement une association de soutien aux victimes.

Dans le monde du travail, les femmes peuvent encore et toujours être victimes de violences sexuelles, et ce dans tous les secteurs professionnels, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. À cette exploitation, cette violence au travail, peut s'ajouter une exploitation raciale et de classe qui va rendre d'autant plus difficile la possibilité pour elles de dénoncer, et encore plus d'accéder à la justice.

L'histoire de l'accès des femmes au travail, et je vous renvoie pour cela aux travaux de Marie-Victoire LOUIS, est corrélée à la question des violences sexistes et sexuelles puisque leur disponibilité sexuelle, ce qu'on appelle aujourd'hui le chantage actuel à l'emploi, fait historiquement partie de la façon dont les femmes ont accédé au travail salarié. Concernant le travail et au pouvoir, le travail est le lieu le plus spontané, celui de la subordination juridique, de la subordination à l'employeur, et c'est à l'employeur de garantir les conditions de travail qui permettent le respect de l'intégrité du physique et du psychique. Les violences sexistes, sexuelles au travail sont en général dans un système où un sexe domine l'autre, c'est-à-dire le sexisme. On

va rappeler aux femmes qu'elles sont des femmes avant d'être des travailleuses, et on va faire poser sur les victimes des comportements attendus qui sont autant de préjugés sexistes qui vont permettre d'entrer ou non dans la catégorie de bonnes ou de mauvaises victimes. C'est à ce titre que je vous présente un extrait d'une jurisprudence qui permet d'illustrer ce lien entre le sexisme et les violences sexuelles au travail.

Nous avons accompagné une dame à l'AVFT qui a été victime de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles et d'un viol de la part de son employeur. Elle était secrétaire dans une association qui œuvrait pour l'insertion des personnes vulnérables. Elle a subi du harcèlement sexuel, des agressions sexuelles et un viol pendant de nombreuses années. Les juges ont décortiqué d'une façon assez intéressante un certain nombre de biais sexistes qui ont empêché la prise en compte de sa situation de violence. Quand ses collègues ont été interrogées, elles ont de façon assez massive, témoigné du caractère suspect de la dénonciation de leur collègue en arguant notamment de la façon dont elle s'habillait ou du comportement qu'elle pouvait avoir avec l'employeur. Les juges vont donc relever que quelques collègues ont remarqué que Madame G. s'habillait de façon provocante en mettant des décolletés profonds, découvrant une partie des seins. Les juges décortiquent ce premier préjugé en précisant que le fait de s'habiller ainsi n'autorisait pas Monsieur F. à commettre sur elle des attouchements de nature sexuelle sans son consentement, et que si ses décolletés avaient gêné Monsieur F. ou les autres personnes dans la hiérarchie, il pouvait lui en être fait la remarque, ce qui n'a jamais été fait.

Donc les juges ont déjà décortiqué un des premiers biais que nous voyons souvent dans l'accompagnement des victimes, le fait qu'elle porte une partie de la responsabilité de ce qui leur est arrivé. Ceci est extrêmement courant quand nous commençons à parler du sexisme.

Les autres éléments qui ont été mis en avant, d'autres collègues ont certes noté que Madame G., la victime, semblait entretenir une relation privilégiée avec Monsieur F, le mis en cause, avec lequel elle déjeunait souvent, et qu'elle se comportait de manière très familière avec lui. Mais selon les juges, cette situation pouvait s'expliquer par le besoin de soutien de Madame G., qui est alors dépressive, par sa relation de subordination, mais aussi par la personnalité particulière de Monsieur F. qui avait l'habitude de se montrer très familier avec ses subordonnés, ce qui pouvait susciter un comportement analogue de la part de Madame G.

Les juges mettent premièrement en avant la situation de vulnérabilité de Madame G. À ce moment-là, elle devait faire face à la maladie puis au décès de plusieurs de ses proches. Elle avait donc sollicité de la part de son employeur des arrangements d'horaires pour aller visiter son mari qui était en fin de vie à l'hôpital. Elle était donc redevable auprès de lui de ce qu'il lui accordait. Par ailleurs, elle était extrêmement fragilisée par le décès de trois personnes d'affilée dans son cercle familial. Elle était assez isolée.

Ensuite, les juges évoquent bien entendu la situation de subordination, puisque la question de la dépendance économique dans les violences sexuelles au travail est prépondérante. Ils vont aussi évoquer la personnalité particulière de Monsieur F. qui avait pris l'habitude de se montrer très familier avec ses subordonnés. Son collectif de travail a pris cette relation particulière comme illustration du fait qu'elle aurait utilisé la relation qu'elle a eue avec lui, et que quand ça ne lui aurait plus convenu, elle aurait ensuite porté plainte. En réalité, en décortiquant ces biais sexistes de comportement des victimes, nous y voyons une stratégie d'agresseur d'établir un lien de confiance avec cette femme. Elle devenait ainsi affectivement dépendante de lui, ce qui va lui permettre non seulement d'exercer des violences sexuelles sans qu'elle soit en capacité de s'y opposer, puisqu'elle a un sentiment de loyauté par rapport à lui, et aussi un sentiment de dépendance économique extrêmement important qui va faire qu'elle subit ces actes pendant des années avant de réussir à en parler. Cela va aussi lui permettre d'établir sa stratégie d'impunité. Le collectif de travail, d'ailleurs exclusivement féminin, aura une relation soi-disant privilégiée, et cela va aussi jouer aussi sur des rivalités féminines. Il va donc se protéger ainsi, puisque cette relation est vue comme privilégiée.

Ce qui peut être perçu comme suspect de la part d'une victime, les biais qui vont empêcher la prise en compte de la réalité des violences sexuelles quand ils sont correctement analysés, permet d'expliquer voire de corroborer les violences sexuelles. Par exemple, les situations de vulnérabilité de Madame G. n'est pas une situation où elle aurait profité de son employeur, mais bien au contraire une situation qui lui a permis à

lui de mettre en place des stratégies d'agresseur qui vont ensuite lui permettre de solliciter sexuellement sa secrétaire à de très nombreuses reprises et très régulièrement sur plusieurs années.

Le sexisme comme idéologie a donc pour objet ou pour effet de masquer les violences sexuelles, de masquer qu'en réalité, ce sont des violences sexuelles, et que dans une situation de dépendance économique, les femmes ont en réalité peu de moyens pour faire face à ces violences sexuelles.

Louise DELAVIER : Il y a des choses qui ont été très intéressantes dans votre intervention, et qui font peut-être le lien avec la table ronde suivante qui est celle de Carole KERUSORE de Libre terre des femmes. Nous allons aborder les violences sexistes et sexuelles commises sur les femmes âgées. J'ai noté quelque chose d'intéressant sur la vulnérabilité et la dépendance, peut-être allez-vous l'évoquer.

Les violences sexistes commises sur les femmes âgées : Carole Kerusoré, directrice de l'association Libres terres des femmes

Je vais effectivement vous parler des femmes âgées victimes de violences conjugales, car oui, au bout du chemin de la vie, les femmes sont encore et toujours victimes de violence.

Commençons par quelques chiffres. Les femmes de plus de 70 ans représentent 21 % des féminicides en 2020, ce qui n'est pas anodin. Les femmes de 65 ans et plus représentent près de 7 % des appels au 39 19. Nous avons donc une grande marge de progression pour faire en sorte que les femmes âgées puissent contacter le 39 19. C'est un public très mal pris en compte par les politiques publiques. Dans les enquêtes qui traitent des violences conjugales, la tranche d'âge est en général de 18-70 ans, ou 18-75 ans. Les femmes qui sont au-delà de 75 ne sont pas prises en compte.

D'autre part, les femmes âgées sont vraiment l'angle mort des campagnes de prévention et d'information. Je n'ai jamais vu une seule affiche au niveau national avec une femme âgée qui dit : « Si, je suis victime de violences conjugales ». Ce public est très marginalisé par rapport à notre imaginaire collectif où une femme victime de violences conjugales a 35-40 ans, est mariée et a 2 enfants. Nous ne pensons pas qu'une femme de 85 ans peut aussi être victime de violence conjugale.

Un manque de formation aussi très net des professionnels médicaux et paramédicaux qui interviennent auprès de ce public. Lorsqu'une dame de 85 ans se rend dans un cabinet médical pour une grippe, il est très difficile d'imaginer qu'elle peut aussi être victime de violences conjugales. La question ne lui est pas posée, et nous n'avons pas les repères et réflexes qui pourraient se mettre en route pour lui demander, l'examiner autrement. Tout cela constitue donc une énorme masse qui empêche ce phénomène d'être visible, visibilisé, et d'être pris en compte par les politiques publiques.

Il y a beaucoup d'idées fausses sur les violences conjugales, et encore plus sur les femmes âgées. À chaque fois que j'en parle, on me dit que c'est parce que Monsieur est sénile. La sénilité n'est pas une excuse, c'est un facteur aggravant. En général, ces violences ont commencé bien avant l'arrivée de la sénilité. Cela fait 20, 30, 40 ans et même parfois plus qu'elles sont victimes de violences conjugales, ça n'a donc rien à voir avec la sénilité des agresseurs. J'ai beaucoup entendu aussi : « C'est moins grave avec l'âge ». Je n'ai pas bien compris pourquoi taper une femme de 85 ans est moins grave que de taper une femme de 45 ans.

Et autre tabou à faire tomber : la violence conjugale n'existe pas chez les femmes âgées, notamment la violence sexuelle. Les femmes âgées sont aussi victimes de violences conjugales sexuelles, comme malheureusement les autres femmes. Ce sont donc toutes ces idées qui donnent l'impression que ce problème est moins important. Ce public est moins audible, nous le connaissons moins, il est loin de nous. Tout cela fait que ces femmes sont complètement isolées et pas du tout prises en compte.

Quelques facteurs aggravants, d'abord la dépendance économique. Il y a à peu près 40 % d'écart entre le montant des retraites des hommes et celui des femmes. Au rythme où cet écart s'amenuise, il sera comblé en 2234. Ces femmes sont donc très fragilisées par les dizaines d'années de violences qu'elles ont connues, au niveau psychique et au niveau de la santé. Elles peuvent être en perte d'autonomie physique et mentale. Nous allons donc passer dans une relation d'aidant à une relation d'aidé, et là, nous pouvons également

entendre : « Mais Monsieur, ça fait 20 ans qu'il l'aide parce que Madame ne peut plus faire sa toilette, ne peut plus manger, ne peut plus sortir de son lit, donc parfois, oui, il est violent avec elle ». Nous avons toujours l'impression que cela excuse les choses.

Ces femmes sont très isolées, car elles ne sont plus dans la vie active, elles n'ont plus de collègues, etc. Elles ne sont pas forcément dans des réseaux associatifs, culturels ou sportifs, et il n'y a pas toujours de solidarité familiale. Les enfants ont vécu cela pendant toute leur enfance, toute leur adolescence, ils sont partis, ils sont loin, ils n'ont plus envie et ne sont plus disponibles. Il y a également beaucoup de stéréotypes sociaux des rôles traditionnels attribués aux femmes, et notamment aux femmes âgées qui doivent prendre soin de leur conjoint, de leur mari, de leurs petits-enfants, etc. Tous ces phénomènes enferment les femmes âgées dans ce cycle de violence dont elles n'arrivent pas à se défaire.

Et puis, les femmes ne connaissent pas toujours les dispositifs, ne savent pas toujours comment faire. C'est aussi le résultat d'années et de décennies de violence. Quand il leur est répété: « Tu ne sers à rien, tu ne connais rien », évidemment, elles en sont persuadées, et ce n'est pas en vieillissant que l'on se persuade du contraire.

Tout cela est très négatif, mais je conclurai sur un aspect positif. Ailleurs, comment font-ils ? Nous voilà au Canada, comme toujours en avance sur nous. Il existe un réseau de maisons d'hébergement spécialisées pour les femmes âgées. C'est formidable, car tout est pensé pour les femmes âgées victime de violences conjugales. Il y a toute une ergonomie dans la salle de bains, des ascenseurs, tout est facilité pour elles. Les professionnels de ce pays sont également formés au repérage des femmes âgées, de ce que sont les violences, comment les accompagner. C'est aussi un pays où les intervenants autour de ces femmes sont coordonnés et renforcés. Cela peut être des professionnels, mais aussi la famille, des amis, des personnes qui sont autour d'elle pour ne pas qu'elle soit seule. Tout cela permet une prise en charge globale et adaptée.

Louise DELAVIER : C'était aussi très prompt, riche et intéressant. Nous avons parcouru toute la douce vie d'une femme en 4 interventions.

Échange avec le public

Une question porte sur le côté médical, peut-être pour Jane, sur la méthode ICV. De quoi s'agit-il ?

Une personne demande également si cela concerne parfois le syndrome de Stockholm, et une personne d'un établissement scolaire demande que faire et comment en cas de harcèlement sur une jeune fille ou un jeune garçon.

Et sur la question de la prostitution, quelqu'un a évoqué le sugar dating, les pseudos sites de rencontre, et demande si cela prend de l'ampleur, comment cela fonctionne et si cela a des effets.

Louise DELAVIER : Jane, nous allons peut-être commencer par vous. La méthode ICV, pouvez-vous l'expliquer, puis nous éclairer sur le syndrome de Stockholm ?

Jane LAVAUD : Pour tous ceux qui sont intéressés par la méthode ICV, je vous invite à regarder sur Internet. Beaucoup de choses, notamment des ouvrages, sont faites là-dessus, ainsi qu'au Canada. C'est Intégration du cycle de vie, et cela repose quasiment sur les mêmes mécanismes, donc l'intégration neuronale, que l'EMDR qui sont des thérapies dites brèves. Je ne suis pas praticienne ICV, mais c'est faire en sorte que dans la mémoire, un événement traumatique soit considéré comme étant passé pour éviter qu'il soit totalement traité sans arrêt dans le présent, et éviter des réminiscences traumatiques très handicapantes pour les victimes.

Béringère WALLAERT : Effectivement, le traumatisme fait qu'on peut être saisi du souvenir à n'importe quel moment, quand on va acheter son pain, quand on parle à quelqu'un, etc., ce qui peut donc être très handicapant notamment quand on est scolarisé, mais aussi au quotidien.

Jane LAVAUD : Concernant le syndrome de Stockholm, on parle plus d'identification à l'agresseur. Dans la littérature, c'est le psychanalyste Ferenczi qui parle beaucoup de cela. Je ne sais pas si c'est une question dans le cadre du harcèlement ou dans le cadre de la prostitution, mais c'est très complexe d'aborder cela. L'identification à l'agresseur est une étape par laquelle passent toutes les victimes, mais ce n'est pas une justification. C'est un processus que l'on rencontre beaucoup chez les victimes de psychotraumatismes, particulièrement de violences duales ou en groupes.

Louise DELAVIER : Nous allons parler maintenant du sugar dating.

Béragère WALLAERT : C'est un échange romantico-financier entre un homme âgé, voire très âgé, et une jeune fille, voire très jeune. C'est de la prostitution, même si cela arrange à la fois le sugar daddy, qui est l'homme âgé riche, et la sugar baby, la jeune fille qui va prodiguer des services sexuels. Ils s'arrangent avec la réalité pour avoir l'impression que leur relation ne se résume pas à de la prostitution, la personne plus âgée se sent valorisée d'emmener au restaurant une jeune femme, une jeune fille. Cela peut être des jeunes femmes ou des jeunes filles, voire très jeunes. Peut-être qu'ils s'arrangent plus avec leur conscience, d'avoir l'impression qu'elle est heureuse d'être au contact de sa maturité. Ne nous mentons pas, c'est de la prostitution dans tous ses aspects.

De cette façon-là, aucune jeune femme ne dit qu'elle est une prostituée. « Je suis sugar-baby, je fais des sugar-dating, je michetonne, j'ai un sugar daddy », car c'est violent d'admettre ce comportement de prostitution. Une partie des jeunes filles tombent dans le piège de penser qu'elles ont la main. « Ce micheton, ce pigeon, c'est un homme à qui je soutire de l'argent, et j'en donne le moins possible ». Parfois, elles sont quand même obligées de donner leur corps et d'aller jusqu'à la vraie prostitution, mais l'idée est de soutirer le maximum et de donner le minimum. Or, le piège se referme. Elles ne sont jamais gagnantes dans cet échange. L'homme aura consommé sa jeunesse et son corps, et aura toujours son argent. Il va poursuivre sa vie comme cela. Elle, elle aura perdu beaucoup plus dans cet échange. Les jeunes filles ne sont donc jamais gagnantes, contrairement à ce qu'elles pourraient laisser supposer dans le michetonnage, dans les échanges de sugar daddy/sugar baby.

J'ai vu un reportage il n'y a pas longtemps, avec d'anciennes sugar baby, des jeunes femmes qui avaient une trentaine d'années, qui expliquaient à quel point elles étaient brisées et abîmées par cette expérience, au même titre qu'une expérience de prostitution plus classique.

Louise DELAVIER : Il y avait aussi une question sur la façon d'agir dans les établissements scolaires en cas de harcèlement.

En cas de harcèlement, une chose est extrêmement importante : croire la personne qui parle. C'est extrêmement difficile. La pression sociale est très forte entre les jeunes. Quand quelqu'un ose dénoncer ce type d'agissements, la moindre des choses est de le croire, et c'est très peu le cas, et surtout agir en prévention. Nous nous rendons régulièrement dans des établissements avec l'association En avant Toute(s), et c'est très peu le cas, très peu généralisé, c'est finalement au bon vouloir des directeurs et directrices d'établissement. C'est un moyen assez pertinent d'endiguer le harcèlement avant même qu'il n'arrive. Mais quand cette parole est confiée, c'est important de la prendre en charge, de l'écouter, de chercher de l'aide si on ne sait pas plutôt que de ne rien faire, par exemple s'adresser à une association.

Une question sur les adolescents, jeunes ou moins jeunes, victimes d'inceste. Faut-il les orienter vers une prise en charge globale, par exemple les CMP, ou faut-il plutôt les orienter vers une structure spécialisée sur la question du traumatisme ?

La deuxième question pour Carole, comment faire pour libérer la parole des femmes âgées, en particulier dans les EHPAD ? Y a-t-il en France des structures comme celles évoquées au Canada qui pourraient se créer sur ce sujet-là ?

Jane LAVAUD : Cela va dépendre du contexte et du temps judiciaire. Accompagner une victime mineure d'inceste dans tous les parcours judiciaires est très lourd. Il y a beaucoup de bas, et quelques hauts. Dans l'idéal, les centres spécialisés dans le psychotraumatisme des mineurs sont une très bonne indication. Mais

les CMP, quand ils n'en sont pas surchargés, sont tout à fait à même d'être de bons lieux thérapeutiques. Après, nous connaissons les situations des secteurs en psychiatrie, mais ce sont des alternatives qui se valent selon la temporalité judiciaire et les symptômes. Effectivement, si ce sont des symptômes extrêmement bruyants, comme des réminiscences, des états dépressifs majeurs, il est peut-être plus indiqué d'aller dans un centre psychotraumatique spécialisé. Mais pour un suivi au long cours, les CMP sont aussi très bien.

Bérandère WALLAERT : C'est très important de prendre en charge ces traumatismes d'inceste, de violences sexuelles, etc., qui sont propices à des comportements de prostitution.

Louise DELAVIER : À tous les âges de la vie, il y a des répercussions. Les jeunes qui vivent des violences, cela se répercute aussi après. Comment accompagner ces femmes âgées à prendre la parole sur ce sujet ? Comment peut-on les aider ?

Carole KERUSORE : La question des EHPAD reflète le cruel manque de formation des professionnels. Dans notre association, nous recevons de façon récurrente des appels de professionnels d'EHPAD qui nous demandent comment faire, comment poser la question, comment accompagner la dame au mieux. La formation est indispensable auprès des professionnels qui interviennent auprès de ce public. C'est comme cela que nous arriverons à mettre les femmes en confiance, à leur expliquer, à faire en sorte qu'elles parlent, qu'elles puissent partir ou que monsieur soit mis ailleurs. Qu'il y ait quelque chose, que des démarches soient entreprises et que les procédures soient mises en œuvre.

L'histoire des maisons, je n'en connais pas en France. C'est un problème, car effectivement, on peut dire à une dame de 30 ans qu'elle va être hébergée dans un hôtel, ce n'est pas terrible, mais elle va retrouver un boulot, rebondir et avoir un logement. On ne peut évidemment pas tenir ce discours à une dame qui a 80 ans. Ce sont donc des manques cruels sur la prise en charge de ce public.

Table ronde n°4

Les violences sexistes et sexuelles dans tous les espaces



Animation par **Amandine Bineau**, chargée de mission auprès de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes

Nous avons le plaisir d'accueillir pour cette 4^e table ronde 5 invités. Tout d'abord, Pauline STUMPF, étudiante de l'école d'affaires publiques de Sciences-po et contributrice au rapport « Numérique, le sexisme en liberté », **Sophia ANTOINE**, artiste de rue, comédienne, membre de la collective Les Tenaces, lanceuse d'alerte et activiste FEMEN, **Béatrice BARBUSSE**, sociologue, vice-présidente déléguée de la Fédération française de handball, **Claire BOURDILLE**, responsable de l'association NousToutes UPEC, et enfin **Domitille RAVEAU**, psychologue sociale et directrice de l'association Consentis.

Cette 4^e table ronde porte donc sur les violences sexistes et sexuelles dans tous les espaces. En effet, elles existent depuis toujours dans l'ensemble des espaces, et sont bien souvent connues de tous. Jusqu'à présent, elles étaient tues.

Encouragé par le mouvement #BalanceTonPorc né en octobre 2017 en France, issu du mouvement mondial #MeToo, nous assistons de plus en plus à la révélation de ces violences dans différentes sphères et à la libération de la parole des victimes. Dans le monde sportif, une patineuse mondialement connue a témoigné en janvier 2020 pour dénoncer les violences sexuelles subies par son ancien entraîneur. Ce témoignage a permis que d'autres victimes s'expriment à leur tour dans les milieux sportifs. Dans le monde universitaire, l'enquête de 2020 de l'Observatoire étudiant des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur indique qu'en France, une femme sur 20 a déclaré avoir été victime d'un viol, une femme sur 10 de violences sexuelles au cours de ses études. Plus récemment, dans le monde du théâtre, le mouvement #MeToo Théâtre né en octobre 2021 lève le rideau et dénonce les agressions sexuelles envers des scénaristes, autrices et comédiennes. Puis, dans les espaces festifs, à la suite de témoignages et de plusieurs plaintes de jeunes femmes ayant été droguées dans des bars dans le nord-est de Paris, avec le mouvement #BalanceTonBar né initialement par un mouvement belge féministe et repris par un collectif féministe parisien.

Les violences sexistes et sexuelles se traduisent également dans l'espace numérique. Non régulés, des propos et images dégradants à l'encontre des femmes peuvent circuler en toute liberté. Pour mieux lutter contre cette situation préoccupante, il a été montré important d'établir un diagnostic sur les contenus les plus vus par les internautes, ce que le Conseil supérieur de l'audiovisuel a entrepris de faire dans une première étude en 2018. Les résultats ont été alarmants. La Fondation des femmes a donc décidé de poursuivre ce travail aux côtés de trois étudiantes du certificat égalité femmes-hommes et politique

publique de Sciences-po afin de mesurer s'il y avait eu une évolution. Je vais donc laisser la parole à Pauline STUMPF pour la présentation du rapport « Numérique, le sexisme en liberté ».

Pauline Stumpf, étudiante Sciences Po, présentation du rapport « Numérique, le sexisme en liberté »

Effectivement, les résultats du CSA en 2018 étaient alarmants. Nous avons voulu poursuivre l'étude pour voir s'il y avait une évolution. Nous avons analysé les vidéos les plus regardées en 2019 et 2020 sur la plateforme YouTube, qui est la plate-forme la plus consultée par les 15-24 ans en France.

Nous avons donc établi des constats de 15 critères d'indexation qui mesuraient le poids des stéréotypes de genre, la présence de violences sexuelles et sexistes, et également les rôles des personnages féminins et masculins.

Parmi les constats généraux, il y a tout d'abord une surreprésentation des clips musicaux parmi ces contenus, notamment des clips de rap pour 70 %. Les femmes demeurent sous représentées par rapport aux hommes. Nous avons également constaté sur la période un faible taux de premiers rôles féminin, avec 16 % contre 62 % de premiers rôles masculins.

Le 2^e constat est une sexualisation très marquée des personnages dans plus de 20 % des vidéos. Pour la totalité, ce sont des femmes. Bien souvent, elles ne sont pas nues, mais les procédés sont bien plus insidieux. Les jeux de caméras sont dirigés de façon à montrer les attributs féminins. Ces procédés véhiculent l'idée que les femmes doivent paraître et se comporter d'une certaine manière pour être attrayantes, et donc renforcent l'idée de la femme-objet.

Notre 3^e constat fut que les représentations demeurent éminemment stéréotypées. Dans près de 70 % des vidéos, nous avons constaté des stéréotypes de genre. Tous les stéréotypes associés au genre masculin étaient plutôt associés à des valeurs positives comme la bravoure et le courage, tandis que les stéréotypes associés au genre féminin sont connectés négativement : la sentimentalité, la naïveté, la pénalité.

Les trois archétypes qui reviennent le plus souvent pour les personnages masculins sont l'hyper viril, le protecteur et le macho. Il y a souvent une expression de la masculinité associée à une image un peu romancée du gangster avec tous les attributs clichés, drogues, armes, voiture, argent. En ce qui concerne les personnages féminins, les stéréotypes qui reviennent le plus souvent sont la sentimentale, la poupée, la séductrice et la vénale.

Concernant les rapports entre les personnages, le rapport qui revenait le plus souvent est celui de la séduction. Mais lorsque ces femmes étaient représentées, elles l'étaient avant tout à l'aune d'un regard masculin et n'existaient qu'à travers leurs partenaires. Le rapport conjugal stéréotypé revenait également souvent, donc un rapport patriarcal hétéro normé qui met en jeu à la fois une attitude plutôt maternante de la part des femmes et une attitude dominante des hommes. Typiquement, cela peut faire très cliché, mais une femme attend sagement son mari à la maison, tandis que celui-ci, donc le personnage principal du clip, se laisse aller à des inclinaisons lascives ou à des frasques violentes et/ou illégales.

Nous avons également voulu mettre en lumière un rapport qui n'avait pas été pris en compte par le CSA en 2017, tous les rapports relevant du harcèlement et d'un consentement. Bien que ceux-ci soient peu nombreux, le peu de séquences qui illustrent une forme de harcèlement semblait tout à fait normalisée.

Un autre constat porte sur la violence présente dans les vidéos que nous avons étudiées, qui est intrinsèquement reliée à une expression de la masculinité. Dans près de 99 % des vidéos qui présentaient une forme de violence, donc un sexisme verbal, physique, psychologique, elle était le fait d'un personnage masculin. Le plus effrayant, c'était que lorsque nous étions face à un contenu violent, aucun message de prévention n'apparaissait à l'écran en guise d'avertissement.

Nous avons également voulu nous intéresser de plus près à une catégorie qui n'avait pas été prise en compte : les VSS, les violences sexistes et sexuelles. Cela s'est avéré plutôt nécessaire et éclairant, puisque malheureusement, 20 % des vidéos proposent des références à caractères sexistes et sexuels. Cela se

décline en 37 % qui comportent des insultes sexistes, 25 % des propos misogynes, 16 % des références à la culture du viol, ce qui est énorme, 6 % du harcèlement sexuel et 3 % à des violences conjugales.

Notre dernier constat fut la dégradation de l'image de la femme sur YouTube. L'étude du CSA en 2017 et 2018 remarquait que 15 % de ces vidéos présentaient une image dégradante des femmes. Pour la période étudiée, 2019-2020, nous avons observé 34 %. Le phénomène s'est particulièrement accentué pendant la crise sanitaire avec une augmentation de la consommation des vidéos sur YouTube ainsi qu'une augmentation des contenus stéréotypés.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là, car au vu de ces résultats préoccupants, nous avons voulu élaborer quelques pistes de réflexion pour améliorer la représentation des femmes dans le secteur numérique. Nous souhaitons que toutes les parties prenantes, Gouvernement, Parlement, utilisateurs, utilisatrices, plateformes, établissements administratifs et financiers s'emparent du sujet et réfléchissent aux meilleures réponses à apporter. Elles peuvent être de plusieurs ordres. La réponse la plus claire et la plus forte serait une réponse législative avec une modification de la loi de 86 sur la communication individuelle, la loi Léotard, pour y intégrer la régulation d'une image de la femme dans le numérique.

D'autres pistes plus ou moins contraignantes sont également envisageables. La première serait la mise en place de critères d'égalité conditionnalité. Si le contenu véhicule des images trop dégradantes pour les femmes, celui-ci serait privé de financement. Il s'agirait de s'associer à des dispositifs d'aide à la création tels que le CLC et le CNL.

Une autre solution pourrait être l'élaboration d'une charte de bonne conduite entre le CSA et les Gafam, qui permettrait d'établir des règles du jeu. Cela fonctionnerait un peu comme un système de veille qui permettrait de supprimer en fonction des vidéos les plus dégradantes pour les femmes.

Une dernière solution serait que les hébergeurs de contenus s'engagent à introduire une obligation d'autorégulation pour renforcer leurs mécanismes de signalement de contenus, de modération et peut-être aussi de promotion de contenus plus inclusifs.

Et enfin, la Fondation des femmes se propose de lancer une campagne massive de sensibilisation sur ce sujet, notamment sur les séquences les plus dégradantes dans le numérique. Je vous remercie.

Amandine BINEAU : Votre intervention qui illustre parfaitement la manière dont les violences sexistes et sexuelles se traduisent dans l'espace numérique, et qui reste effectivement encore beaucoup de représentations à déconstruire pour éviter justement les stéréotypes.

Je vais donc maintenant me tourner vers nos quatre autres invités, et poser peut-être une première question commune. De quelle manière ces violences sexistes et sexuelles se manifestent-elles ?

Béatrice BARBUSSE : À entendre les tables rondes précédentes, effectivement, à tous les âges, dans tous les espaces, vraisemblablement 0 % des femmes pourront dire à la fin de leur vie qu'elles n'ont pas été victimes de sexisme. C'est en tout cas ce que je conclus des différentes interventions.

Pour le sport, il ne se passe pas une semaine sans que les phénomènes sexistes et violents sexuellement fassent la une de la presse. Hier soir, un téléfilm a été diffusé sur ce qu'a subi Isabelle DEMONGEOT, qu'elle a dénoncé il y a maintenant fort longtemps, à la fin des années 2000 « Service-volé », est le titre du téléfilm et de son livre. Dix ans auparavant, c'était Catherine MOYON DE BAECQUE qui avait dénoncé également des actes de violences sexuelles qu'elle avait subies. Et puis en décembre 2019 sort le livre de Sarah ABITBOL, donc trois témoignages à des décennies d'intervalle qui dénoncent des actes de violences sexuelles dans le milieu sportif. Ce n'est donc pas nouveau.

Deuxièmement, ces témoignages sont des témoignages de sportives de haut niveau, mais aujourd'hui, nous savons que la grande majorité des actes de violences sexuelles dans le sport n'ont pas lieu dans le sport de haut niveau, mais dans le sport amateur, celui pratiqué notamment en club.

Les derniers chiffres dont nous disposons aujourd'hui datent d'avril 2021. Après l'ouvrage de Sarah ABITBOL et sa libération de la parole, une convention a été organisée au mois de janvier ou février 2020 par la

ministre des Sports, Roxana MARACINEANU. Lors de cette convention a été annoncée la mise en place d'une cellule de signalement au sein du ministère, vers laquelle nous sommes invités, tous les acteurs du monde sportif, à faire remonter les signalements de violences sexuelles dont nous serions témoins, dont nous aurions entendu parler, ou dont nous serions nous-mêmes victimes.

D'après cette cellule de signalement, en avril 2021, 45 personnes avaient été mises en cause dont 98 % d'hommes, 80 % des victimes sont des femmes, et 63 % des victimes étaient mineures de moins de 15 ans. Beaucoup de fédérations étaient concernées, puisqu'elles sont au nombre de 48 sur plus d'une centaine, et ce ne sont que les chiffres qui sont révélés. Nous pouvons supposer qu'il en a d'autres depuis, comme c'est le cas dans la fédération française de handball.

Ces chiffres-là interpellent, interrogent. 98 % sont des hommes, et 80 % des victimes sont des femmes. Pourquoi autant d'hommes agresseurs, violeurs ? Pourquoi autant de femmes agressées, violées dans un milieu dominé principalement par les hommes ? Je ne reviens pas sur les nombreuses statistiques dont nous disposons aujourd'hui, que ce soit les dirigeants, les arbitres, les entraîneurs ou entraîneuses, que ce soit au niveau des joueurs ou des joueuses, le milieu sportif est statistiquement dominé quantitativement par les hommes. Nous sommes donc en minorité, et dans ce milieu, le sexisme est une culture normale et banalisée depuis maintenant au moins un siècle.

Le sexisme est tellement banalisé qu'il finit par rendre presque normal des actes de violence, des réflexions que nous pouvons entendre quand des femmes parlent : « Elle était amoureuse de son entraîneur », « Elle l'a bien cherché ». À ce propos, si vous avez l'occasion d'aller voir le film de Charlotte FAVIER qui est sorti il y a quelques mois, « Slalom », sur un cas de viol, d'abus sexuels sur une mineure dans le ski. Un film très bien fait qui relate, hélas, une partie de la vie de la réalisatrice qui a subi de tels actes. Nous y voyons l'emprise se construire, comment l'ascendant, cette relation de dépendance se crée entre l'entraîneur et l'entraînée. Mais en même temps, ce film pourrait laisser croire qu'elle l'a bien cherché. Nous voyons bien qu'elle est amoureuse, et qu'au départ, c'est elle qui va vers lui, etc. Nous pourrions donc omettre qu'il montre également le contexte qui favorise la survenue de ce genre de phénomènes. Donc dans le sport, aujourd'hui, plus personne ne peut contester le fait que les violences sexuelles existent, qu'elles surviennent de manière assez anormale. Nous les combattons justement parce qu'il y a un environnement profondément sexiste.

Sofia ANTOINE : Dans le secteur culturel, nous avons une fâcheuse tendance à dissocier l'homme de l'artiste. De façon plus concrète, notre secteur est un milieu culturel hyper hétérogène qui a des dénominateurs communs, mais aussi ses particularités. La danse, le théâtre, le cirque, le monde de la rue, etc. Parfois, cela peut rassembler, mais cela peut également être clivant. Quoi qu'il advienne, toutes les statistiques le disent, les inégalités de genre sont présentes dans chacune de ces disciplines. Ce qu'il est intéressant de notifier, c'est que le champ artistique a cette particularité d'être porté par le sentiment vocationnel de ses membres. Nous sommes passionnés, nous nous engageons dans le champ artistique et nous oublions de contractualiser ce travail. Il y a vraiment une dévalorisation complètement contractuelle des relations professionnelles. Ceci est déjà un premier champ, un premier terreau extrêmement fertile de discriminations. Ensuite, il y a une vraie problématique au niveau des accès aux moyens de production, de création, de diffusion, qui sont souvent sous forme de bourses, de subventions, et de résidences. Nous accueillons les artistes pour qu'il puisse créer, et cela reste très inégal.

À ces difficultés vont également s'ajouter les conditions de travail, et cet état de vulnérabilité des femmes et des minorités de genre. Elles seront les premières victimes d'un harcèlement sexuel et moral. Trois constats récurrents sont faits dans le métier. Il y a une invisibilisation des femmes et des minorités de genre, ainsi qu'une sous-représentation et une rémunération inférieure. Bien souvent, le pactole est donné à des hommes pour qu'ils montent de grosses pièces, pour qu'ils prennent la place, qu'ils aient énormément de visibilité, et les femmes récupèrent l'action artistique dans les quartiers, auprès des adolescents, etc. Je fais énormément d'action artistique, j'adore cela, mais la reconnaissance est moindre. En DRAC, tout est donné à la création, et les reliquats pour l'action artistique.

Tout cela fait qu'il y a un gros manque de visibilité et de reconnaissance des femmes et des minorités de genre. Alors que les femmes viennent se former, sont vraiment motrices dans les endroits de formation, des écoles artistiques, nous les voyons petit à petit s'évaporer.

Claire BOURDILLE : Dans le monde universitaire, comme dans tous les milieux, les violences sexistes et sexuelles sont communes et beaucoup invisibilisées. Cela fait plusieurs années maintenant que nous parlons des violences sexistes et sexuelles, notamment entre les étudiants, les soirées, les week-ends d'intégration, avec plusieurs notions qui sont compliquées, notamment la notion du consentement. Pendant les soirées et les week-ends, il y a de l'alcool, et donc des problématiques de consentement avec des étudiantes alcoolisées qui seraient consentantes, alors que nous savons qu'une personne alcoolisée n'est jamais consentante. Cela fait donc plusieurs années que nous axons les violences sexistes et culturelles, et le ministère a déjà fait des campagnes de sensibilisation sur le sujet des violences entre les étudiants. Sauf qu'à l'université, il n'y a pas que les violences entre les étudiants, il y a également celles entre les enseignants et les étudiantes ainsi qu'entre le personnel enseignant et administratif.

Je fais donc partie de l'association NousToutes UPEC, qui est une association de l'université Paris-Est Créteil. Quand nous avons monté cette association, nous nous sommes rendu compte que les victimes qui venaient nous voir étaient majoritairement victimes d'enseignants. Dans l'enseignement supérieur, nous avons aussi un manque de données. Une enquête Virage en 2015 notait 68 000 étudiantes victimes de harcèlement sexuel dans leurs études par an. Un Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur a été créé par des étudiantes, il est important de noter que ce sont des étudiantes elles-mêmes qui sont allées chercher des chiffres. En 2020, une étudiante sur 10 était victime d'agression sexuelle, et une étudiante sur 20 victimes de viol.

Au-delà de ces chiffres, nous avons un véritable manque de données sur le profil des agresseurs, sur les types d'agressions, sur la prise en charge des universités. Quand l'Observatoire a commencé à enquêter, il s'est aperçu que les universités sont très frileuses, et pour certaines ne veulent pas répondre. Il y a un vrai vide à ce niveau-là. À l'association NousToutes UPEC, en 2021/2022, nous sommes donc partis sur la sensibilisation et la prévention des violences entre enseignants et étudiantes. Il y a un énorme travail à faire, notamment sur les questions d'emprise et de consentement. Nous parlons beaucoup de directeurs de thèse avec des doctorantes, mais cela commence dès la licence 1, la première année dans les universités. Ceci est grave, ce sont des jeunes femmes qui sortent du lycée, qui sont très jeunes, et qui se retrouvent dans le monde universitaire avec des enseignants qui ont une position de domination énorme par rapport à elles. Il y a des pratiques universités qui sont banalisées, qui ne sont pas dangereuses en soi, mais qui sont utilisées pour aller plus loin dans les violences. Il faut remettre en question ces pratiques, mettre des limites. Il y a vraiment une confusion, et il n'y a pas de limite.

Domitille RAVEAU : Malheureusement, le constat n'est pas meilleur dans les espaces festifs, les boîtes de nuit, les festivals et les bars. Avec notre association Consentis, nous avons mené une étude où nous avons questionné les fêtards et les fêtardes sur leur expérience, notamment avec les violences sexistes et sexuelles dans les milieux festifs. Nous avons principalement constaté un sentiment d'insécurité chez les femmes. Plus d'une femme sur deux se sent en insécurité dans les milieux festifs, et elles expliquent ce sentiment d'insécurité par la présence de violences sexuelles, par la peur d'en être victime, la peur d'être droguée à leur insu et d'être ensuite victime de violences sexuelles.

Ce sentiment d'insécurité constitue une réelle charge mentale, ces femmes souffrent, ont peur, réfléchissent à comment aller à une soirée, n'ont pas envie d'y aller seules, réfléchissent à comment s'habiller, ne pas aller aux toilettes seules, comment rentrer, prendre un taxi, l'argent qu'il faut pour cela, etc., et cela pose une réelle question. Outre le sentiment d'insécurité, plus d'une femme sur deux nous a également témoigné avoir été victime de violences sexuelles en milieu festif, ce qui est énorme. En plus de cela, les milieux festifs sont des milieux particuliers, où il y a des consommations de substances psychoactives, notamment l'alcool, qui altèrent le jugement et modifient la capacité à donner un consentement. La culture du viol y est très également présente, les violences sexuelles y sont fortement banalisées. Prendre une main aux fesses, qui est une agression sexuelle, y est normal, alors que cela ne l'est pas.

Il y a aussi la culpabilisation des victimes. Elles sont culpabilisées, car si elles avaient bu, c'est de leur faute, alors que pas du tout. Une victime n'est jamais responsable. Il y a également une déresponsabilisation des personnes qui agressent, parce que si elles-mêmes avaient consommé de l'alcool ou d'autres produits psychoactifs, il sera considéré qu'elles n'étaient pas maîtres d'elles-mêmes, alors que ce n'est pas le cas non plus.

Amandine BINEAU : Ces violences sexistes sexuelles se manifestent effectivement dans tous les espaces. Les questions que nous pouvons nous poser sont : Pourquoi les victimes ont-elles pris la parole pour s'exprimer sur cette violence ? Qu'est-ce qui a fait que la parole s'est libérée ou a été en tout cas facilitée ? Ces femmes vivent des situations difficiles, pourquoi ont-elles décidé de s'exprimer aujourd'hui ?

Béatrice BARBUSSE : En dehors du sport, il y a un contexte social qui favorise la libération de la parole. MeToo en 2017 et Balance ton porc sont des choses qui comptent, qui font qu'il y a un contexte qui favorise cette libération de la parole, et que les femmes vont davantage prendre la parole pour porter ces sujets-là. Certains aujourd'hui vont même déclarer « qu'on ne peut plus rien faire, plus rien dire comme avant ».

Certains découvrent que les sociétés évoluent, que les mentalités évoluent, que les normes et les valeurs font qu'aujourd'hui, il convient de faire des choses qui ne convenaient pas avant et vice versa. Il convient de penser des choses qui ne convenaient pas avant. Il ne viendrait pas à l'idée aujourd'hui, en tout cas à peu de personnes, de fumer une cigarette dans une voiture dont les fenêtres sont fermées. J'ai 56 ans, mes parents fumaient dans la voiture fenêtres fermées, cela ne choquait personne. Aujourd'hui, cela ne se fait pas. Il y a des choses aujourd'hui sur le plan de la sexualité et du rapport aux femmes, qui ne se font plus non plus. Ce contexte social explique beaucoup de choses.

À la fin des années 90, la grande sportive Catherine MOYON DE BAECQUE a parlé, rien n'a été fait. Isabelle DEMONGEOT, qui était une championne de tennis français à la fin des années 2000, a parlé et rien n'a été fait non plus. En revanche, le livre de Sarah ABITBOL a été une bombe dans le milieu sportif, car le contexte social n'était plus le même. C'est important à signaler, car rien ne pourra évoluer dans nos secteurs respectifs si autour de nous, la société n'évolue pas non plus. Ce que nous pouvons faire dans nos sphères respectives a ses propres limites, celles de la société. Pour le milieu du sport, ce fut donc fondamental.

Deuxième élément spécifique au milieu du sport, il y a une dynamique qui a été impulsée par ces premières sportives qui ont témoigné, ce qui a ensuite permis à d'autres de le faire. Il faut évidemment saluer de travail de Roxana MARACINEANU, même si nous ne sommes pas forcément d'accord avec tout ce que fait le ministère des Sports, mais en la matière, cette convention nationale qui a eu lieu en février 2020 a compté. D'un seul coup, le gouvernement et la ministre des Sports on dit : « Stop, ça suffit, on met en place une cellule de signalement », avec donc un peu de moyens, pas suffisamment encore selon moi, car au vu de ce qu'il se passe au niveau des fédérations, je me rends bien compte que si des moyens humains et financiers importants ne sont pas mobilisés, ces violences sexuelles ne seront pas éradiquées.

Donc, créer un climat de confiance pour que les gens viennent parler est extrêmement important. Dans nos institutions, c'est fondamental. Nous le voyons à la fédération française de handball depuis que nous l'avons clamé haut et fort, et quand je dis « nous », cela signifie qu'il faut qu'il y ait d'abord une volonté politique très forte au sommet de l'institution concernée. C'est notre cas pour le président, moi-même et tous ceux qui dirigent aujourd'hui cette fédération. Les propos sont très clairs, c'est zéro tolérance. Nous l'avons démontré dans les décisions que nous avons prises ces derniers mois. Nous avons banni quelques hommes dont nous étions sûrs qu'ils avaient fomenté des violences sexuelles. Tout cela est terminé, ils ne feront plus partie de la fédération de handball, et cela a été accompagné d'un signalement au ministère pour qu'ils ne fassent plus partie d'aucune fédération, aucun club en tant qu'entraîneur, accompagnateur. La porte est fermée. Il faut créer ce climat de confiance, le répéter de manière officielle, mais aussi dans les moments informels, lors de réunions, lors de séminaires où tout le monde est rassemblé, et surtout en présence de tous les dirigeants, car il y en a très peu. Dans ces moments informels aussi, nous discutons. Moi, comme

d'autres, nous essayons de démontrer une nouvelle fois que c'est zéro tolérance, et que nous n'accepterons plus ce qui a été accepté par le passé. Tout cela favorise un peu la libération de la parole.

Pour autant, je vous assure qu'elle n'est pas encore totalement libérée. C'est une certitude. De ce que je vois, entends, des comportements de certaines affaires que nous traitons, voire le silence de certains, ou certains qui disent encore que ce n'est pas possible, alors que les preuves sont là... Tout cela bouscule énormément les mentalités des hommes et des femmes, car certaines femmes ont parfois les mêmes propos que les hommes et freinent l'avancée d'enquêtes. Même si nous sommes face à des actes très graves, qui parfois blessent une femme à vie, elle voit sa vie détruite, il ne faut pas rigoler. Parfois, il y a même des suicides, ce fut notre cas dernièrement. Ce ne sont vraiment pas des choses avec lesquelles il faut rire. Pour autant, j'essaie de faire preuve, comme tous ceux qui dirigent cette fédération, de patience. Oui, il y a des mentalités à bousculer, c'est une révolution qu'il faut mener, mais la révolution, on ne la mène plus comme en 1789 en coupant des têtes. Ce n'est pas comme cela que ça se passe aujourd'hui. On essaie donc d'avancer petit à petit, mais nous avançons bien. Pas suffisamment rapidement, mais en tout cas, la parole se libère peu à peu. Il y a des choses qu'il faut mettre autour, l'accompagnement des victimes, l'accompagnement des familles des victimes, mais aussi celui des familles des agresseurs. La plupart du temps, il y a des familles autour du violeur, de l'agresseur, qui n'étaient pas au courant, qui ont des enfants. Ce sont des vies également qui sont détruites. Nous ne sommes pas démunis, il y a des associations dont c'est le rôle de faire cela, mais je vois autour de moi des personnes qui ne savent pas quoi faire, qui s'interrogent, qui ont peur. Comment doit-on faire ? Comment dois-je parler à la personne ? Tout cela prend du temps, car nous sommes très peu de personnes à être formées. Nous n'avons pas suffisamment de moyens à déployer pour traiter ces questions à bras le corps. Il y a toujours d'autres priorités, qui sont plus importantes que cette question-là qui, pourtant, me semble être la priorité numéro une quoi qu'il arrive.

Sofia ANTOINE : La parole a toujours été là, elle s'est toujours libérée, peut-être dans les alcôves, mais elle a toujours été là, sauf qu'il y avait un problème : personne ne l'écoutait. Il y a une nouvelle écoute, une amplification, les oreilles s'ouvrent, nous ne savons pas quoi en faire, il n'y a pas assez de financements, ça ne réagit pas assez vite, c'est lent et compliqué. Et surtout, ça fait 4 ans qu'on écoute, et aujourd'hui, nous avons envie d'actions, de choses concrètes. Nous voulons des choses beaucoup plus concrètes.

Aujourd'hui, je me positionne pour MeToo théâtre, et force est de constater que cela arrive 4 ans après le fameux MeToo au cinéma. Pourquoi aussi longtemps après ? Polanski continue à être récompensé et à être porté aux nues, alors que plusieurs femmes témoignent contre lui. C'est très complexe dans ma sphère professionnelle de dénoncer. Je constate aussi que le MeToo théâtre, dans mon secteur, de personnes ont relayé, twitté, dénoncé ce qu'elles avaient subi dans leur sphère professionnelle. Ce fut énormément porté et soutenu par NousToute(s) et les féministes, car elles ont la trouille. Contrairement à ce qui est dit, une femme qui dénonce des violences, quand elle dénonce un viol perpétré par Depardieu, elle perd tout. Polanski, c'est pareil. Sand VON ROY a dénoncé Luc Besson, et aujourd'hui, elle ne travaille plus. Elle n'est pas crue, la juge d'instruction refuse même de la recevoir. Contrairement à ce qui est dit, les projecteurs ne sont pas du tout attirés sur soi, nous sommes complètement dans l'ombre, en coulisse, reléguées et les agresseurs et les violeurs continuent tranquillement d'exercer en toute impunité.

Claire BOURDILLE : Dans le monde universitaire et les jeunes, les réseaux sociaux sont un outil qui a aidé à ce que la parole soit libérée. Je pense comme Sofia que c'est surtout l'écoute qui est plutôt libérée, mais aussi le fait que les réseaux sociaux permettent aux victimes de prendre connaissance des autres victimes. Nous parlions précédemment de ce problème du mot « victime », je préfère utiliser le terme « survivante » qui est beaucoup utilisé dans les pays anglo-saxons. Le fait que les survivantes puissent témoigner sur les réseaux sociaux permet aussi une libération plus massive et collective de la parole. Dans le monde universitaire, nous l'avons constaté avec le hashtag Sciences Porcs ou Centrale Supelec. La problématique conséquente dans le monde universitaire, c'est la carrière. Beaucoup d'étudiantes victimes de violences sexistes et sexuelles n'osent pas parler, car elles ont peur pour leur carrière, comme dans le MeToo théâtre ou le monde de la culture avec Sand VON ROY qui, par exemple, ne travaille plus. Dans le milieu universitaire, c'est la même chose. Si une étudiante parle, que ce sont des violences perpétrées par un enseignant, il peut casser sa carrière, ce qui s'est déjà vu. À l'université Paris Est Créteil, nous avons une association, les victimes viennent

nous parler, car c'est un espace « Safe ». Elles savent que nous n'allons pas casser leur carrière, en parler, qu'il y a le secret. Elles s'ouvrent beaucoup plus. Nous avons des cellules mises en place dans les universités, ce qui est une très bonne chose, mais il y a cette notion de confiance qui n'est pas encore installée dans le monde universitaire. Les cellules sont, pour beaucoup, gérées par des enseignants, et les commissions disciplinaires sont aussi effectuées par des enseignants. C'est donc compliqué, et la confiance n'est pas là.

Concernant la problématique de l'impunité des agresseurs, même si la parole et l'écoute se libèrent, nous n'avons pas d'action. Les agresseurs continuent à se promener librement dans les universités. S'il y a des commissions disciplinaires qui arrivent à sortir l'enseignant de l'université, il peut très bien aller ailleurs, il est déplacé, et ce encore quand les faits sont avérés, car bien souvent, il y a cette notion d'emprise et de consentement qui ne permet pas de finaliser une enquête. L'agresseur continue donc à errer dans l'université, d'enseigner, et ce sont les étudiantes qui changent d'université ou qui abandonnent leurs études. C'est une vraie problématique.

La parole est là, mais elle est difficile, la confiance n'est pas encore là. De vraies actions, notamment dans l'impunité des agresseurs, feront que la parole se libérera beaucoup plus. Nous prendrons à ce moment-là vraiment conscience de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles qui sont pour l'instant minimisées, malgré les chiffres alarmants.

Domitille RAVEAU : Dans le milieu festif, nous voyons émerger depuis plusieurs semaines le mouvement Balance ton bar. De nombreuses personnes victimes de violences sexistes ou sexuelles témoignent des violences qu'elles ont vécues, ainsi que des réactions de la part des organisateurs et organisatrices d'événements festifs. Systématiquement, les personnes victimes ne sont ni crues ni soutenues. Dans les témoignages, les victimes sont souvent exclues des événements, car ce sont elles qui dérangent.

Je me permets de rappeler qu'une personne qui est victime d'une agression, c'est difficile d'aller témoigner. C'est une perte de temps. Quand on va dans un événement festif, c'est pour s'amuser, pour passer du temps avec ses amis. Ce n'est pas pour perdre du temps avec un personnel de sécurité, pour se battre et finir par être exclu de l'événement. Ce mouvement qui émerge juste après la reprise des événements festifs ne me semble pas être une surprise. Les festivals, mais surtout les boîtes de nuit, ont été fermés pendant de longs mois avec la crise sanitaire, et cela émerge à la reprise des événements. Cela met en lumière quelque chose qu'il se passait depuis de nombreuses années, mais que nous avons enfin le courage de dénoncer, car mis en avant par cette réouverture.

Amandine BINEAU : Nous voyons donc bien que la parole a encore du mal à se libérer, même si effectivement, les victimes osent de plus en plus prendre la parole pour s'exprimer sur les violences sexistes et sexuelles qu'elles ont subies. Nous allons peut-être passer à la dernière question : Quelles actions de prévention et de sensibilisation peut-on mettre en place face à ces violences dans vos espaces respectifs ?

Béatrice BARBUSSE : En ce qui concerne le sport, nous parlions précédemment de climat de confiance. En tant qu'activiste, je vois poindre depuis quelques mois ou quelques années de plus en plus de sportives témoigner sur les réseaux sociaux. C'est pour moi un acte de prévention, il faut rappeler comment on peut, avec les réseaux sociaux, avec nos moyens, appeler de plus en plus de sportives, ou dans d'autres univers d'autres femmes, à prendre la parole, leur dire qu'elles ne sont plus seules et que nous sommes toutes ensemble. La tenniswoman chinoise Peng Shuai a dénoncé un viol, a priori, et une dynamique s'est créée sur les réseaux sociaux. Nous avons réussi à avoir quelques nouvelles. Aujourd'hui, dans le sport, les fédérations et les institutions sportives ont peur de cela.

Quand nous interrogeons et travaillons sur des affaires, nous constatons qu'un des facteurs qui fait que ça n'a pas été dénoncé au plus haut niveau, c'est parce les clubs ont peur de ce qui sera dit sur lui, sur le sport, que plus personne ne veuille le pratiquer, et ils ont honte. En handball, nous avons pris le parti des clubs, même si nous voyons encore parfois ce phénomène, mais au niveau fédéral, cela ne nous dérange pas de parler d'un cas si le journaliste nous le demande. Nous en parlerons, nous dirons ce que nous savons, ce que nous pouvons dire. Parfois, on ne peut pas tout dire lorsqu'il y a une instruction.

Il faut donc déjà dire à tout le monde, dans le milieu sportif, qu'il ne faut pas avoir peur. Si vous êtes un club, que vous parlez sur un cas qui a eu lieu, et que vous montrez qu'il y a tolérance zéro, cela doit rassurer les parents. Cela signifie que dans ce club, vous faites attention à ce qu'il n'arrive pas ce qui arrivait jusqu'à présent. C'est important de le dire, car c'est vraiment un frein très important.

La deuxième chose en termes de prévention : les cellules de signalement précédemment évoquées. Une cellule de signalement, cela ne suffit pas. Encore faut-il qu'elle soit totalement indépendante de l'institution en question, ce qui n'existe pas. Je souhaiterais qu'il y ait une cellule de signalement pour tout le milieu sportif qui soit indépendante du ministère des Sports, des fédérations, de toutes ces institutions qui ont caché pendant très longtemps qu'il y avait de telles violences en son sein. C'est important, et nous n'y sommes pas encore. Dans notre cellule de signalement, nous avons choisi des personnes relativement neutres, qui ont montré par leur passé qu'elles avaient une vraie volonté de lutter contre ce genre de phénomène. Il y en a très peu, elles sont 4 personnes, et je n'en fais même pas partie. Mais s'il y a une affaire qui remonte, qui n'est pas bien traitée, je suis au courant. Étant activiste, les femmes ou les familles viennent me parler directement. La cellule fonctionne bien, car nous avons pris 4 personnes indépendantes, mais je souhaiterais que cela se reporte au niveau sportif.

Donc sensibilisation et formation pour consolider ce changement de mentalité et l'installer dans la durée. Il faut former les gens. Souvent, et nous le voyons bien dans les actes sexistes, pas de violences sexuelles, même si les deux sont corrélés, dans la plupart des cas sexistes, c'est du sexisme qui s'ignore. Beaucoup de gens ne savent pas identifier les actes sexistes, comme il y a encore des jeunes femmes, des adultes, qui ne savent pas identifier qu'il s'agit d'un crime sexuel ou d'un acte sexuel illégal. Il y a des gens qui ne savent pas encore les identifier. Il faut sensibiliser pour cela aussi.

Mais attention, dans les sensibilisations et les formations qui sont faites, l'approche est trop exclusivement juridique. C'est bien beau de faire savoir aux gens ce qu'ils risquent s'ils commettent des crimes sexuels, ou s'ils ne disent pas ce qu'il se passe dont ils sont témoins, mais cela ne suffit pas. Nous n'installons pas dans la durée ce changement de mentalité. Il faut expliquer ce qu'est un stéréotype de genre, le sexisme, la masculinité hégémonique. Dans le handball, là où nous avons plus de manifestations de violences sexuelles, c'est dans le bizutage entre pairs. Nous avons essayé de faire une campagne il y a 4 ou 5 ans contre cela, en disant que c'était interdit. L'année dernière, nous avons fait intervenir Colosse aux pieds d'argile, une association qui lutte contre les violences sexuelles notamment dans le sport, dans tous nos pôles de formation dans la France entière. Elle est revenue en nous disant que c'était une catastrophe. À chaque fois qu'elle intervenait, au moins deux personnes venaient lui parler à la fin de son intervention. Même en faisant de la prévention et de la sensibilisation auprès des cadres techniques, cela ne suffit pas et cela continue, et vous vous demandez pourquoi. Vous avez la chance d'avoir une étude faite par deux sociologues, une enquête observation in situ dans des pôles de formation de handball. Vous vous apercevez, ce qui n'est pas une surprise, que ce qui fait ces violences, c'est encore une fois le climat sexiste, cette masculinité hégémonique qui est là. Il se passe des choses qui ne devraient pas se passer. Les gens ne se sont pas interrogés, ne savent pas ce qu'est la masculinité hégémonique, le sexisme, et ne savent pas les identifier. Je le vois quasiment toutes les semaines dans mon sport. Je suis obligée d'expliquer à des cadres techniques ce qu'ils viennent de dire, de faire. Ils ne le savent pas. Donc cette formation, cette sensibilisation ne doit pas être exclusivement d'ordre juridique. C'est extrêmement important.

Et enfin, nous pouvons aller plus loin. Nous avons mis en place des référents intégrité dans chaque région, l'obligation pour chaque personne qui prend une licence, à partir du moment où elle est encadrante, de déclarer une fiche d'honorabilité. Ce n'est pas grand-chose, car on peut penser qu'un violeur signera cette fiche et qu'il s'en fiche d'être pris ou non, mais nous avons fait remonter près de 40 000 licences avec les fiches d'honorabilité. Nous avons pu en piéger quelques-uns. C'est marginal, mais malgré tout, cela montre aussi que quelque chose est fait. Nous essayons d'instaurer ce climat de confiance, même si cela nécessite plus d'administratif, de passer peut-être 5 ou 10 minutes de plus devant l'ordinateur pour remplir cette fiche d'honorabilité.

Quand nous savons ce qu'il y a derrière, comment pouvons-nous dire cela ? Il y a encore du chemin à faire, les gens n'ont pas encore compris que ce doit être notre priorité, et qu'il faut faire, demain, un sport qui soit propre.

Sofia ANTOINE : Je voudrais juste rappeler que dans mon métier, dans le secteur du spectacle vivant, il y a une vraie complexité à identifier le harcèlement ou les agressions sexuelles. Sur un plateau, on peut être par exemple amené à se dénuder, à se gifler, à s'embrasser, à se déclarer sa flamme, à s'insulter. Cela peut créer des zones de troubles, de flou, et la limite du consentement est déplacée. On ne sait plus vraiment si nous sommes dans la représentation ou une réalité. Avant de proposer, il faut dire qu'il y a une vraie porosité entre l'intimité, l'espace professionnel et l'espace privé.

Par exemple, nous avons souvent des contrats un peu spéciaux, avec des temps de travail très longs, très concentrés. Les horaires sont aléatoires, nous sommes dans l'hyper disponibilité, dans l'hyper proximité. En tournée ou en résidence, dans un temps de création, nous vivons avec l'équipe artistique, l'équipe du plateau, l'équipe technique, etc. Cela déplace, fait bouger ces zones et ces lignes de consentement. Parfois, cela devient un peu trouble.

Béatrice BARBUSSE : Comme dans le sport, car il y a le corps, cette proximité.

Sofia ANTOINE : Tout à fait, cela crée des vulnérabilités. Parfois, nous avons tendance à ne plus savoir où nous en sommes, et cela conduit à des situations de dépendance, d'impuissance, de culpabilité extrêmement forte, car il y a des relations qui sont teintées à la fois d'admiration, comme dans le sport, et à la fois de subordination.

Il y a également une peur de déplaire, de décevoir, et aussi dans notre secteur, d'être au chômage, d'exagérer ou de dramatiser. Nous ne savons plus ce qui est du jeu ou de la réalité. Souvent, un metteur en scène va être dans la manipulation pour exiger une posture par rapport à un personnage, une incarnation. Parfois, il y a une forme de manipulation un peu perverse. Donc, quelles actions mettre en place par rapport à cela ?

Il faut déjà penser le recrutement, prendre des mesures concrètes au sein des structures, des municipalités tous les secteurs culturels confondus pour favoriser l'égalité et la diversité. Nous faisons un état des lieux, et je pense que cela commence à se faire. Merci CHF d'avoir créé des cellules au niveau national, d'avoir compté de façon extrêmement concrète combien d'hommes et de femmes au plateau, à qui va l'argent, les horaires, etc. Elles ont fait un travail extraordinaire. Nous commençons à répertorier les femmes et les minorités de genre dans la programmation au niveau des équipes culturelles.

Ensuite, il faut porter une attention évidente à la mixité sur les plateaux sur les représentations. Faire attention aux genres, à l'âge, à des personnes plus ou moins grosses, aux nationalités. Il faut être très attentif à cela, le conscientiser. Je suis pour une politique de quotas, même s'il y a des personnes, au grand dam, qui disent que ce n'est pas applicable au champ artistique. Tant qu'il y aura des discriminations, et que l'égalité des chances n'existera pas... Il faut 50/50, que ce soit radical. Je ne crois pas que cela portera une attention au genre, cela ne va pas risquer de dénaturer l'art, bien au contraire. Je crois que ça créerait de nouveaux possibles et fera des représentations plus justes et de nouveaux récits.

Je suis aussi pour une charte. Je ne veux plus être la thématique d'un festival, je veux être programmée au long cours sur l'année. Par exemple, je travaille avec la Grainerie, la pépinière européenne des arts du cirque et de l'itinérance, et Serge BORRAS nous avait proposé de faire un temps fort. Au départ, nous avons accepté, et finalement, nous avons demandé à être programmées sur l'année ainsi qu'une parité exemplaire. Il s'est appliqué à cela.

Allouer sur les projets les mêmes moyens hommes/femmes, que ce soit en termes d'accueil, d'horaires, de programmation, de diffusion. Je suis pour un malus, et je l'ai proposé à Agnès SAAL en travaillant avec elle au ministère, pour les personnes et les structures qui ne respectent pas cela, ou alors un bonus en ajoutant 10 % aux structures exemplaires.

Et également un budget genré, même si je ne sais pas tellement comment nous pourrions le faire. Énormément de budgets sont faits dans mon métier, par exemple des budgets de demande de subventions. C'est donc pour moi le reflet de l'orientation politique, notamment culturelle.

Je suis également pour couvrir les réseaux. J'ai une amie comédienne qui est allée à la manifestation contre les violences faites aux femmes organisée par NousToutes, et son copain lui a dit : « C'est bien, tu vas te faire un réseau en allant manifester ». Elle était très choquée, et je lui demandais pourquoi. On manifeste par engagement, mais aussi pour se faire un réseau. Il faut développer les réseaux entre femmes, favoriser les marrainages. Je vais en DRAC pour dire que je m'en fiche du compagnonnage, et je parle de marrainage. Il faut donc inverser les rapports de force, et soutenir les talents et artistes émergentes. Cela transforme l'ordre social.

Et surtout, quelque chose qui est fondamental, que j'expérimente et que je travaille, avec laquelle je fais de véritables bras de fer, c'est le female gaze. Dans nos secteurs, cela va poser un regard alternatif et révolutionnaire sur les récits. Au lieu de voir un personnage féminin à distance et de l'objectiver, nous allons nous mettre à son centre, au centre de son expérience, et cela devient un projet artistique. Ce personnage de femme n'est plus périphérique, il devient sujet avec un changement de regard, de paradigme. Je terminerai donc avec Iris BREY : « la puissance sismique de ce nouveau regard pourrait même faire tomber le patriarcat ».

Béatrice BARBUSSE : Il y a un point commun avec le sport où il y a des quotas au niveau des dirigeants depuis 2014, à 40 %. La loi qui va passer va les mettre 50 % à partir de 2024. Comme il y a plus de femmes dirigeantes, nous sommes une des fédérations les plus féminisées, j'ai constaté en effet que la question des violences sexuelles et sexistes était prise beaucoup plus au sérieux depuis. Ce n'est pas anodin de revendiquer des quotas, ce n'est pas juste pour avoir une place égalitaire, c'est aussi pour faire changer le regard que l'on porte sur le phénomène.

Les quotas sont importants, ne serait-ce pour qu'il y ait des personnes pour s'en occuper. À ma connaissance, aucun homme à l'UPEC ne s'est porté volontaire pour s'en occuper. Je suis de l'UPEC, c'est pour cela que je me permets de poser la question.

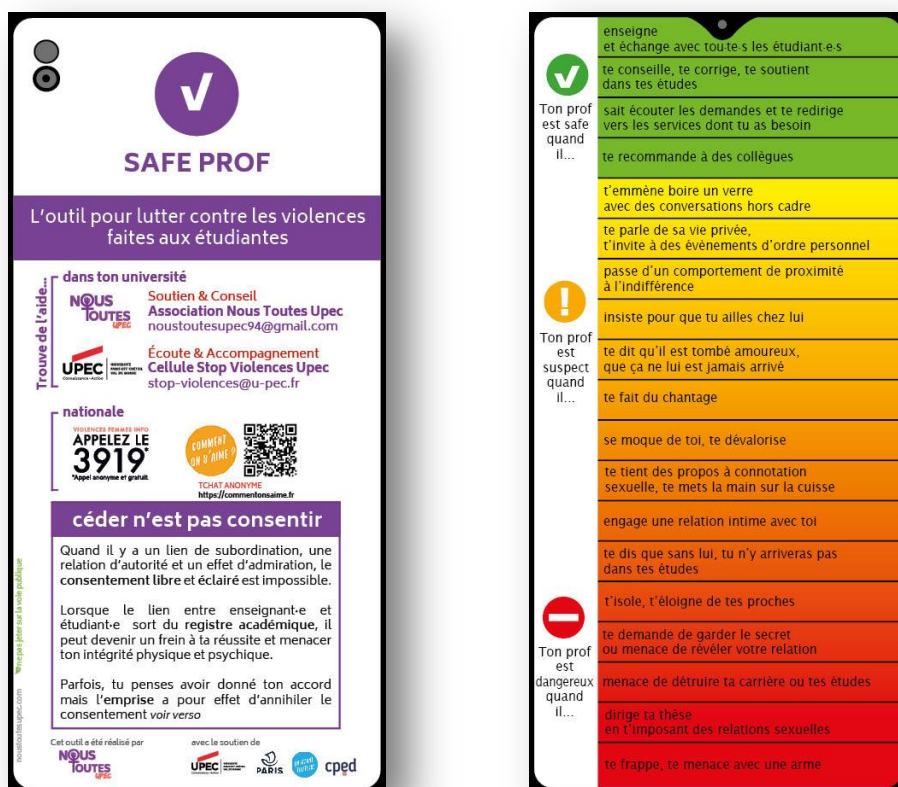
Claire BOURDILLE : Non, mais il y a des étudiants qui sont engagés avec les étudiantes dans ces questions-là.

Béatrice BARBUSSE : Vous avez raison de le signaler, cela touche les jeunes générations au niveau universitaire. Nous sentons un changement. Les jeunes hommes s'investissent beaucoup plus pour la cause des femmes.

Claire BOURDILLE : Au sein de l'université, j'aimerais souligner qu'aujourd'hui, la formation et la sensibilisation sont destinées aux étudiants et aux étudiantes. Par exemple, il y a la mise en place de formations pour les présidents et présidentes d'associations, notamment les BDE, avec un genre de certificat. Si cette formation n'est pas passée, il y aura moins de subventions. C'est positif, cela permet aux associations d'être formées et de prendre en charge les violences dans leurs soirées, mais comme dans le cas de l'Observatoire des étudiantes qui ont mis en place des enquêtes pour des chiffres, seuls les étudiants sont formés. La cible est toujours les étudiants et les étudiantes, et derrière, au niveau de la prise en charge de la sensibilisation, les enseignants, les enseignantes ou le personnel administratif n'ont pas de formation. Je trouve cela très problématique, puisqu'autant les violences entre étudiants, enseignants/étudiants, la prise en charge sera du côté de l'université, c'est elle qui met en place les commissions disciplinaires, une prise en charge psychologique, il y a des infirmières, des psychologues, des médecins, des enseignants qui vont faire des commissions disciplinaires. Au sein de notre institution, il y a un réseau de professionnels qui vont prendre en charge. Mais ces professionnels, aujourd'hui, ne sont pas formés. Je pose donc la question : pourquoi former des étudiants dans les associations, ce qui est une très bonne chose, mais pourquoi les professionnels qui vont prendre en charge ces violences ne sont-ils pas obligés de se former ? C'est la priorité aujourd'hui. Les cellules qui sont en train d'être montées dans toutes les universités ; les professionnels qui prennent en charge les cellules ne sont même pas formés.

À l'université, les commissions disciplinaires prennent en charge le plagiat comme elles prennent en charge la violence sexuelle. C'est grave, car avec les violences sexuelles, il y a les traumatismes, des processus et des conséquences particulières qu'il faut connaître. Le système d'emprise, le continuum des violences ne sont pas connus du monde universitaire. Dans les violences entre enseignants et étudiantes, c'est une notion qui est très importante. On doit être formé. La sensibilisation est importante envers le monde étudiant, mais aussi envers le monde des enseignants. Dans le cadre des violences entre enseignants et étudiantes, il faut expliquer à l'étudiante et la sensibiliser sur l'emprise et le consentement, ainsi que l'enseignant sur les limites. « Tu vas boire un verre avec des étudiantes, c'est quelque chose qui se fait, mais on ne sort pas du domaine académique, et on ne va pas parler de sa vie personnelle ou inviter une étudiante, seul à seul chez soi ». Ce sont des situations qui peuvent amener à des violences sexuelles, et c'est grave.

Et pour cela, NousToutes UPEC, a mis en place un outil de sensibilisation et de prévention notamment. Le violentomètre concernait les violences au sein du couple, 13 ont été distribués dans le milieu universitaire pour les étudiants et étudiantes. Avec le soutien de la Mairie de Paris, NousToutes UPEC a développé un nouvel outil : **le Safe Prof**. Il permet aux étudiants et aux enseignants de comprendre tout cela.



Il est à destination des violences entre les enseignants et les étudiantes, et du processus d'emprise et de consentement. Je tiens vraiment à dire aux étudiantes que dans le cadre d'un lien de subordination, de domination ou d'admiration, car beaucoup d'étudiantes admirent leurs enseignants, il n'y a pas de consentement. Vous pensez être consentantes, mais l'emprise annihile le consentement. Cet outil permet donc aux étudiantes de voir à quel moment la relation avec l'enseignant peut devenir dangereuse pour elle, et aux enseignants de voir à quel moment ils ne peuvent pas se permettre d'avoir une relation particulière avec leurs étudiantes, à partir de quel moment ils doivent s'arrêter, et même aussi aux enseignants agresseurs de voir circuler cet outil et de voir que la peur et la honte changent de camp. Les violences sont là, sont visibles, et cela va peut-être aussi permettre aux universités de mieux prendre en charge ces violences, de ne plus les banaliser, car c'est connu des étudiants et des enseignants et qu'il y a des

commissions disciplinaires. Parfois, cela va au pénal, mais c'est en dehors des universités. Dans l'administratif, j'espère que cet outil aidera à prendre conscience des violences. Nous allons donc le sortir pour toutes les universités qui en ont besoin. Un nouvel outil donc qui est cette fois-ci à destination des enseignants et des étudiantes, et qui est un réel besoin dans le domaine.

Aujourd'hui, j'ai une énorme pensée pour les étudiantes victimes que nous avons suivies et toutes les étudiantes de France. Je pense aussi à un documentaire qui va sortir en janvier, « Briser le silence des amphis ». Dans le milieu universitaire, il y a beaucoup de choses cette année qui vont sortir. Je pense donc à toutes ces étudiantes, et cet outil est créé pour elle, à partir de leurs témoignages, pour toutes les étudiantes, malheureusement, qui seront victimes, pour leur dire qu'elles ne sont pas seules, que nous les croyons, qu'elles ne sont pas consentantes, même si on leur a dit le contraire, même si parfois, les psychologues des universités leur disent qu'elles sont consentantes, car ces personnes, avec toute la meilleure volonté qu'elles ont, ne sont pas formées. J'aimerais donc avoir une pensée pour ces étudiantes et leur dire que nous les croyons et qu'elles ne sont pas responsables.

Béatrice BARBUSSE : Simplement pour signaler les moyens qui sont libérés en France, il y a donc un poste dédié d'une enseignante chercheuse pour s'occuper des questions d'égalité hommes/femmes, et donc de la question de la violence, à l'UPEC. C'est un poste qui m'intéressait il y a un an et demi. C'est la décharge d'un demi-service, ce n'est même pas un poste à temps complet, et en plus, vous faites encore la moitié du temps de votre service en cours. L'autre moitié, vous occupez de cela. Voilà donc les moyens débloqués, alors que selon moi, cela mérite au moins un emploi à temps plein, voire deux. Cela démontre bien les choses.

Claire BOURDILLE : Le ministère a lancé un grand plan qui, j'espère, fera avancer les choses très rapidement, surtout au niveau des cellules, et que nous aurons des postes à temps plein. En tout cas, à l'université Paris Est Créteil et à l'association NousToutes UPEC, nous nous mobilisons pour qu'il y ait un poste à temps plein, des moyens humains et financiers. Mais j'espère que le plan du ministère portera ses fruits.

Domitille RAVEAU : Comment lutter contre les violences sexuelles en milieu festif ? Quelles actions ou outils mettre en place ? Le constat que nous avons fait par l'étude dont je vous ai présenté les principaux résultats fait que nous nous sommes tournés vers la sensibilisation du public, des fêtards et des fêtardes notamment aux questions de consentement. Nous allons à la rencontre du public, nous tenons des stands en boîte de nuit et festival avec notre association. Nous sommes là pour répondre à leurs questions, leur expliquer ce qu'est le consentement et également les qualifications juridiques des violences sexuelles pour arrêter de les banaliser et nous rendre compte de ce qu'est une agression sexuelle, ce qu'est le harcèlement sexuel. Également parler du consentement, car il est évident qu'il faut rappeler comment les substances peuvent altérer le jugement, le discernement, et peuvent empêcher de donner un consentement éclairé. Lors de ces stands de sensibilisation et lors de nos ateliers sur le consentement, nous nous sommes rendu compte que les organisateurs et organisatrices n'étaient pas du tout formés sur ces sujets-là, et c'est ce que nous voyons aussi avec les témoignages de Balance ton bar. Quand les victimes témoignent, elles ne sont ni crues ni soutenues.

Nous proposons donc également des formations à destination des organisateurs et organisatrices d'événements festifs pour dans un premier temps connaître les qualifications juridiques des violences sexuelles pour avoir la base, mais également savoir communiquer de manière inclusive, comment créer des politiques de sécurité qui bannissent les violences sexuelles des établissements, comment mettre des sanctions ou en tout cas prendre des mesures pour les personnes qui pourraient agresser ou harceler dans les lieux, comment accueillir la parole d'une personne victime, comment la prendre en charge, et comment mettre en place tout un dispositif de prévention avec tous les acteurs et actrices qui travaillent avec elles et eux.

À côté de cela, nous avons développé des outils qui sont disponibles gratuitement, des affiches de prévention sur le consentement, mais également un flyer à destination du public duquel les organisateurs et organisatrices peuvent se saisir pour être acteurs également du changement.

Échange

Concernant le sport, nous avons parlé du sexisme et des violences sexuelles, mais prenons l'exemple des beach-volleyeuses sur des situations qui entretiennent encore une fois les violences, et qui sont de l'ordre du sexisme courant.

Une autre question : que faire lorsque nous sommes témoins ? L'exemple du métro est cité, il y a le numéro de téléphone stop RATP, mais lorsqu'on est témoin de violence dans le sport ou dans le domaine du spectacle, que peut-on faire ?

« Oser en parler, certes, mais c'est là tout le problème. Les gens se taisent », mais vous l'avez dit. Que faudrait-il faire pour que les femmes osent prendre la parole ? Ce n'est pas facile, mais que leur diriez-vous ?

Nous voulions savoir aussi s'il y a des ressources sur les questions de masculinité, peut-être des ouvrages à proposer. Et concernant les cellules de signalement, « le signalement, c'est bien, mais quelles actions ensuite ? ». Certaines personnes pensent que c'est mieux qu'elles soient indépendantes, mais peut-on ensuite marquer, étiqueter pour voir dans quel bar, quelle boîte de nuit, dans quel lieu tout cela est ressorti ? Peut-être par un boycott, des actions qui pourraient pointer du doigt des lieux qui seraient réputés sexistes, malintentionnés. Est-ce légal ? Est-ce possible de le faire ?

Et donc en conclusion, que diriez-vous aux femmes, aux filles victimes aujourd'hui pour oser parler ?

Sofia ANTOINE : Je voudrais intervenir sur la qualité de témoin. Le témoin observe, voit, intervient bien souvent, prend certains risques. Il protège la victime, il appelle les secours, il appelle les forces de l'ordre, et la police refuse de faire son travail et de prendre des plaintes. Et ensuite, concrètement, aux yeux de la loi, de façon légale, il n'y a pas de statut de témoin. Comment notre signalement peut-il rentrer dans une procédure ? J'ai beau intervenir, si je ne subis pas de la part de l'agresseur ou de l'opresseur des violences verbales, des menaces ou des gestes violents, je ne sers à rien. Comment faire pour que la victime libère sa parole ? Souvent, elle a peur, elle est désœuvrée. J'essaie de protéger au maximum, de faire appel aux associations, mais en tant que témoin, c'est très compliqué. Il y a quelque chose à faire au niveau de la loi. J'ai récemment été témoin d'une altercation très violente entre un père et sa fille. Heureusement, ce monsieur m'a menacée, m'a insultée. J'ai protégé la victime, j'ai appelé la police qui a évidemment refusé de prendre la plainte de cette jeune femme. Un mois après, elle a poignardé son père. Dans l'article, c'était évident qu'elle était responsable, qu'elle avait pris de l'alcool, etc. Or, j'avais bien observé des violences, elle avait essayé de porter plainte, rien n'avait été communiqué. Je suis donc allée auprès des services de police pour dire que j'avais assisté à cela, et il a fallu que je mette en avant le fait que j'avais été agressée, harcelée ou menacée pour que mon témoignage puisse concrètement l'aider, la soutenir.

Il y a un vrai problème du statut de témoin. Je n'ai pas été appelée par une enquête de police à la barre, je n'ai pas été appelée pour témoigner. Souvent, les enquêtes de police sont très mal faites. J'ai été obligée d'écrire au Défenseur des droits humains, etc. J'ai enregistré des cris d'appel à l'aide de ma voisine, et du coup, je fais le buzz sur Twitter, et on me dit qu'il ne faut pas le faire. Quand j'appelle la police, on ne me répond pas. C'est donc très compliqué d'être témoin, et il y a vraiment une espèce de vide. Je n'ai pas les connaissances et l'expertise pour, mais il y a quelque chose à discuter autour de ce statut de témoin.

Domitille RAVEAU : Pour rebondir sur les qualités de témoin, et sans rentrer dans les procédures judiciaires dont tu as montré les grandes imperfections, dans les milieux festifs, nous poussons à l'intervention des témoins actifs ou actives, c'est-à-dire que quand on est témoin d'une situation anormale de violences sexuelles, il peut y avoir des méthodes assez simples pour réagir, notamment les méthodes des 5D. Distraire la personne qui agresse ou qui harcèle, par exemple en lui demandant l'heure ou où est la plus grande scène du festival, comme ça, la victime a le temps, si elle le souhaite, de partir. Également d'aller chercher l'aide des organisateurs, organisatrices ou du personnel de sécurité, quand celui-ci est formé et souhaite bien venir en aide, mais également demander de l'aide à d'autres fêtards. Également documenter avec l'aide d'une vidéo, par exemple. Dialoguer, aller à la rencontre de la victime après coup si on n'a pas pu intervenir sur le moment, pour lui proposer de l'aide, des numéros d'associations, etc. Donc des actions assez simples pour promouvoir un engagement citoyen dans les milieux festifs.

Claire BOURDILLE : Quand on est témoin, on peut aussi demander de l'aide à des associations. Chez les jeunes, je pense notamment à En avant toute(s), évidemment notre association NousToutes UPEC au sein de l'université, mais dans toutes les universités, soit les associations au sein de l'université, soit la cellule d'écoute si elle est en place et efficace. Il y a également le tchat anonyme En avant Toute(s) qui peut permettre de donner des conseils sur la marche à suivre selon le type de violence.

Béatrice BARBUSSE : Dans le sport, c'est relativement simple, que l'on soit témoin direct ou indirect. En sociologie, ce qui est appelé un témoin indirect, c'est lorsque quelqu'un nous en parle. Vous pouvez retrouver les fiches sur le site du ministère des Sports qui expliquent exactement les choses à faire dans telle ou telle situation, quel numéro, quelle adresse mail utiliser pour signaler. À la fédération de handball, nous avons doublé cela avec un mail dédié, où les gens peuvent signaler, qu'ils soient témoins direct ou indirect, s'ils ont entendu des bruits, des rumeurs. Nous le signalons, et la cellule fait son enquête tranquillement, sans que personne ne soit au courant autour. Nous arrivons après à remonter tout cela avec des faits, et s'il y a des faits probants, cela remonte plus haut et nous voyons s'il est possible de retrouver des survivantes qui veulent bien porter plainte, etc.

C'est une vraie difficulté d'être témoin, direct ou indirect. Je vous rejoins, car ça m'est arrivé, et j'étais démunie pour essayer de convaincre la personne de porter plainte sur des faits qui remontaient à plusieurs années, plus d'une décennie. Quand la personne ne veut pas porter plainte, car elle va mieux dans sa vie, car elle est mariée, qu'elle a des enfants, qu'elle est passée soi-disant à autre chose, mais qu'elle vous dit quand même cela en pleurant et en s'écroulant... Je suis partie du principe que je respecte d'abord la personne qui est en face de moi. Je ne vais pas aller porter plainte à sa place. Tout d'abord, je ne peux pas. Je sais trop que cela crée un bouleversement familial autour de la personne, et qu'il faut que les choses arrivent quand la personne est prête à le faire. Là aussi, il faut faire preuve de beaucoup de psychologie, il ne faut pas « violer » une deuxième fois la personne en essayant de faire le maximum. Ce sont des choses qui demandent du temps, il faut discuter, etc. Quand cela m'est arrivé, la personne m'avait dit de qui il s'agissait. Vous surveillez la personne, vous faites surtout en sorte qu'elle n'ait pas de rapport direct avec des enfants ou des femmes. C'est la seule chose que nous pouvons faire lorsqu'il n'y a pas de plainte. Nous l'avons vu hier avec le cas d'Isabelle DEMONGEOT, il y avait prescription, 28 femmes qui témoignent. Que faire ? S'il n'y a pas deux femmes pour lesquelles il n'y a pas prescription qui portent plainte, vous ne pouvez rien faire.

Aujourd'hui, le nombre d'années de la prescription a été augmenté, mais cela ne suffit pas. Nous savons très bien qu'il y a des gens qui retrouvent la parole 40 ans après. Comment faire dans ces cas-là ? C'est le cas dans le sport. Quand vous libérez la parole, il y a des choses qui commencent à sortir, mais qui datent parfois de 20, 30, 40 ans. Il ne faut pas que cela reste impuni, car les personnes qui l'ont fait peuvent être encore en activité. Ce sont également des choses sur lesquelles il va falloir travailler, mais je sais que beaucoup de féministes travaillent sur le sujet.

Sur le cas du beach, ce n'était pas du beach-volley, mais du beach-handball. Je suis bien placée pour en parler.

Béatrice BARBUSSE : Qu'est-ce qui a fait qu'on a réussi à changer la règle ? Les sportives elles-mêmes ont fait le buzz, ont revendiqué le droit de jouer comme elles le souhaitaient, et non à moitié nues. Ce fut d'abord les beach-volleyeuses norvégiennes qui furent relayées par les réseaux. Bien sûr qu'il faut faire des réseaux entre femmes, que ces réseaux soient informels ou formels. Dans ce cas-là, ce sont les réseaux informels qui ont joué, qui ont fait savoir aux joueuses françaises qu'elles pouvaient signaler également si ça les gênait de jouer dans des tenues comme celles-ci. Elles ont écrit un courrier au président de la fédération française de handball, et nous nous sommes portés, avec la fédération norvégienne ainsi que d'autres fédérations, pour faire changer le règlement. Il n'a pas encore changé autant que nous le souhaiterions, mais elles n'ont plus de bikini à porter.

Et si vous voulez en savoir plus sur les différents types de masculinité, vous pouvez chercher sur Google. Il y a beaucoup d'ouvrages sympathiques à lire en français et faciles d'accès.

Sofia ANTOINE : « Le coût de la virilité » de Lucile PEYTAVIN.

Béatrice BARBUSSE : « Le mythe de la virilité », d'Olivia GAZALE.

Mot de la fin : Hélène Bidard

Je remercie toutes les intervenantes de la journée. Vous avez pu voir beaucoup de personnes se succéder pour cette **7^e journée de formation interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes**. Nous sommes ici de manière très professionnelle pour travailler sur des sujets extrêmement sérieux, tristes, graves, mais c'est un vrai plaisir de vous avoir ici à l'Hôtel de Ville. Merci vraiment beaucoup, c'est un plaisir personnel de pouvoir vous écouter et de continuer à porter cette lutte mois après mois, année après année. Cela dure un peu, et notamment depuis le début du mouvement **#MeToo**.

Certaines choses avancent concrètement, et les mouvements permettent de bousculer les institutions, de gagner des choses dans les institutions. Typiquement, nous avons travaillé avec ma collègue **Marie-Christine LEMARDELEY** et avec les associations étudiantes, pour ce qu'on appelle **l'éga-conditionnalité**, ainsi qu'avec **Pierre RABADAN** pour les associations sportives, et nous espérons le faire également dans le domaine de la culture. Nous agissons sur les budgets et les financements, en disant aux associations qu'elles doivent prendre en compte les questions de genre et travailler sur l'égalité femmes/hommes. Cette action est conduite au ministère des Sports et nous aimerions que d'autres ministères s'engagent également. Tout cela a bougé grâce aux mouvements féministes et grâce aux sportives de haut niveau, aux des championnes qui ont dévoilé les violences. Ces moments-là ont « secoué » le ministère qui a commencé à prendre les choses en main.

De plus, dans le domaine du sport, nous finançons des associations, en l'occurrence l'EGAE, pour former les clubs sportifs **sur les violences sexistes et sexuelles**. En effet, nous leur demandons de se former, mais comment ? avec qui ? avec quelle budget ? sur quel temps ? Il nous faut donc **dégager des budgets** (et ce n'est pas si facile dans la période actuelle). Il convient d'établir des priorités, mais avec la crise économique, il faut donc le prioriser au plus haut niveau de l'État pour que les collectivités aient les moyens d'aider les associations dans la culture, dans le sport, dans les milieux universitaires, tous les milieux où nous finançons des projets. On doit parler de budget, sinon les promesses qui sont faites resteront vaines.

Aujourd'hui, nous sommes partis **des racines**, de la façon dont le sexisme forme ses racines dans le terreau des violences, de manière structurelle. Nous avons pu parler anthropologie, théorie du droit et des recours contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que des évolutions juridiques avec le parquet de Paris et avec Catherine LE MARGUERESSE . Nous avons évoqué **la nouvelle Maison des femmes de l'AP-HP** qui ouvre ses portes et permettra aux victimes de déposer plainte à l'AP-HP. C'est un changement dans la pratique également au sein de la police. En créant de nouvelles structures, on change aussi les mentalités des professionnels qui devront travailler dans ces structures, ce qui me paraît fondamental pour aller vers un véritable **changement de culture**.

Et, il importe de tenir compte des violences sexistes et sexuelles **à tous les âges**. Dès le plus jeune âge et jusqu'aux personnes âgées. Parmi les victimes de féminicide, nous sommes parfois frappé-es de l'âge des femmes. C'est souvent choquant de se rendre compte qu'il n'y a pas d'âge, malheureusement, pour être victime de violences sexistes et sexuelles, pour être victime de féminicide. Avec vous, nous avons pu nous rendre compte des points communs et de certaines différences, mais en tout cas du **caractère universel** de ces violences sexistes et sexuelles, qui se produisent dans tous les milieux.

Nous avons ouvert la journée avec le **Conseil parisien de la jeunesse** et avec les étudiantes et étudiants de l'école de communication et d'arts graphiques de la Ville de Paris. Nous avons presque missionné le Conseil parisien de la jeunesse pour travailler sur des préconisations pour lutter contre le sexisme à l'occasion de ce 25 novembre. Avec plusieurs pages de préconisations que les jeunes ont pu rédiger, nous avons là de la matière émanant d'une génération du Conseil parisien de la jeunesse qui s'est formée sur ces questions-là. Par ailleurs, l'EPSAA a également fait des propositions graphiques avec 60 jeunes, des créatrices et des créateurs. Il a fallu en choisir une pour l'affiche de la Ville de Paris, mais il y a **une exposition avec toutes ces affiches faites par les jeunes** au Quartier Jeunes (QJ), la maison de la jeunesse de la Ville de Paris.

Dans les préconisations faites par ces jeunes, figure l'idée d'investir l'espace public avec de vastes campagnes contre le sexisme. À Paris, dans l'espace public, vous trouverez cette affiche du 25 novembre « **Le sexisme, si je comptais le nombre de fois** », sur les 540 panneaux d'information de mobilier urbain avec le renvoi vers les numéros comme le **39 19** et le « tchat » **Comment on s'aime** de l'association En avant toute(s) qui a été avec nous tout au long de la journée, de même que la **Fondation des femmes** et toutes celles qui militent, et que vous pouvez retrouver à la **Cité audacieuse**.

Nous avons aussi, comme tous les ans, créé **une carte postale** que vous retrouverez dans les mairies d'arrondissements, dans tous les lieux publics. L'intérêt de cette carte postale et de cette communication est de fournir les numéros des associations qui accompagnent les femmes victimes de violences. Elle se glisse dans une poche, dans un sac à main. L'idée est, en tant que témoin ou victime, d'avoir ces contacts à portée de main. Vous y retrouvez donc toutes les adresses utiles.

Vous retrouverez **tous les événements parisiens du 25 novembre** sur la brochure-programme qui elle aussi se trouve dans les mairies d'arrondissements. Les événements qui se déroulent dans presque tous les arrondissements y sont recensés, ainsi que beaucoup d'autres rencontres. Vous pourrez retrouver à la fin de la brochure tous les contacts des associations qui peuvent vous aider. L'ensemble de ces documents est évidemment disponible dans les structures, les équipements de la Ville de Paris, sur Paris.fr.

Sur l'espace numérique de la Ville de Paris, comme le Conseil parisien de la jeunesse nous l'a demandé, nous avons donc développé **une importante stratégie de communication**. Vous pourrez le voir **dans Paris.fr (*)**, puisque l'idée du Conseil parisien de la jeunesse était de faire une grande mobilisation contre le sexisme auprès de leur génération **via les réseaux sociaux**. Il y a ainsi des « Stories », des comptes Instagram anti-sexistes, des interviews de créatrices de contenus, notamment la créatrice du visuel de la campagne, un reportage sur la Cité audacieuse, un autre sur **l'inauguration de la place en hommage aux femmes victimes de violences**.

Dans Paris.fr, vous pouvez également participer à un **jeu-concours** le 25 novembre pour gagner divers livres anti-sexistes, et sur Twitter, le compte de la ville va relayer des courts-métrages, notamment ceux issus de la collection **H24 d'Arte** avec la vidéo « Le chignon » que vous avez pu voir ce matin.

Je vous rappelle également la création de l'outil **Safe Prof**. Merci à Claire BOURDILLE, pour ce travail de plusieurs mois auquel a pu participer *l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes*. Merci beaucoup cette proposition commune avec En avant Toute(s), avec NousToutes UPEC, avec la Conférence permanente des chargés de mission égalité université de l'enseignement supérieur. Je salue à cette occasion ma collègue **Marie-Christine LEMARDELEY**, en charge de l'enseignement supérieur. L'idée est évidemment de diffuser cet outil dans l'enseignement supérieur, comme nous avons pu diffuser le **Violentomètre ou le respectomètre**.

Dans un autre registre, peut-être avez-vous vu la fresque pour le climat et les mobilisations des jeunes pour le climat. À l'image de la transition climatique – qui bouscule notre vie à tous et toutes - je voudrais évoquer la **transition féministe** et que cela bouscule tout autant la vie de tout le monde, afin que l'on s'en préoccupe autant que du climat. Pour aller plus loin, **la lutte contre le sexisme notamment auprès des jeunes publics** est un fil rouge que je souhaitais dérouler tout le long de mon mandat, et je souhaite donc mettre en place cette recommandation du Conseil parisien de la jeunesse avec **une fresque contre le sexisme** dans les centres Paris Anim' ou à QJ. Cela sera un élément de sensibilisation interactif avec des jeux pédagogiques, des cartes concepts. Nous allons travailler sur tout cela avec les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse. C'est une manière de favoriser **l'émergence d'une culture anti-sexiste**, pour combattre la culture dominante sexiste avec des formations et une sensibilisation rapide et efficaces, pour un large public sur la lutte contre le sexisme.

Pour finir, je vous rappelle donc l'invitation pour la place en « **femmage** » aux femmes victimes de violences le 25 novembre à 11h, 1, rue Berbier-du-Mets dans le 13^e arrondissement. En effet, nous allons inaugurer une place en hommage aux femmes victimes de violences, ce sera l'occasion pour nous de donner la parole aux associations de familles victimes de féminicide, et également à la Fédération nationale solidarité femmes

(FNFS) entre autres. Nous vous invitons évidemment à venir à cet hommage qu'on appelle « femmage » pour les femmes victimes de féminicide.

Je vous remercie beaucoup d'avoir suivi cette journée de formation. Nous avons 250 personnes inscrites pour cette journée **de formation interprofessionnelle à la lutte contre le sexisme**. Je remercie toutes celles et ceux qui ont travaillé, cela nous prend plusieurs semaines en amont pour porter ces journées avec les différentes institutions et associations partenaires dans cette lutte contre les violences sexistes et sexuelles toute l'année, contre les violences faites aux femmes.

Le 25 novembre, c'est toute l'année, et il n'y a pas de doute sur le fait que nous allons bientôt nous voir.

(*) Dans Paris.fr, la pages sur les violences faites aux femmes :

<https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>

Violentomètre : <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035#les-outils-de-l-opvf>

Respectomètre : <https://www.paris.fr/pages/droits-des-femmes-parlons-egalite-16840#le-respectometre-un-outil-pour-lutter-contre-les-stereotypes>

ACTU « 25 nov » 2021 :

<https://www.paris.fr/pages/violences-faites-aux-femmes-sortons-du-silence-7295>

<https://www.paris.fr/pages/egalite-femmes-hommes-et-lutte-contre-les-violences-quels-sont-les-dispositifs-existants-19765>

<https://www.paris.fr/pages/appelez-desormais-cette-voie-place-en-hommage-aux-femmes-victimes-de-violences-19775>

<https://www.paris.fr/pages/sexisme-ordinaire-10-temoignages-d-expertes-19672>

<https://www.paris.fr/pages/8-comptes-antisexistes-a-suivre-sur-instagram-19619>
